Le dirigeant et l'Entreprise

Guide d'utilisation logiciel

- *Retraite en entreprise*
- *Optimisation de la rémunération*

FVI | PATRIMOINE & ENTREPRISE
Tour Polygone
265 Av des Etats du Languedoc
34000 Montpellier
Tél. : 04 67 20 24 69
Email : commercial@fvi.fr
www.fvi.fr

DROITS D'USAGE

Nos logiciels sont protégés légalement contre la copie. Vous ne pourrez donc les diffuser, ainsi que les documentations fournies, sans autorisation écrite de la part de FVI.

Vous **ne** pourrez, en outre, utiliser ces logiciels, simultanément sur **plusieurs** machines. Si l'utilisateur change d'ordinateur il s'engage à procéder, au préalable, à la désinstallation des logiciels de l'ancien ordinateur.

Il est nécessaire de rappeler que vous avez acquis un **droit d'utilisation** des logiciels. Ces licences ne sont pas cessibles à un tiers sans accord préalable.

Ces logiciels comportent un fichier client. La loi sur l'informatique et libertés vous impose de faire une déclaration de possession et d'utilisation de ces logiciels, auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 21 rue Saint Guillaume 75 007 Paris.

Vous devrez informer vos clients du stockage des données sur support magnétique, et devrez modifier ou détruire ces données à leur demande.

FVI ne pourrait être tenue pour responsable si vous vous soustrayiez à ces obligations.

GARANTIE

Si des éléments législatifs venaient à modifier les formules de calculs ou les règles choisies, FVI s'engage à développer une mise à jour payante. Il est utile de rappeler aux bénéficiaires de l'assistance téléphonique que le coût de la communication reste à leur charge.

Dans le cas où des textes législatifs seraient abrogés ou modifiés de telle sorte que le ou les logiciels perdent leur objet, FVI ne pourrait en être tenue pour responsable et aucune mise à jour ni remboursement ne seraient effectués.

FVI ne garantit pas que les fonctionnalités du ou des logiciels satisfassent l'ensemble des besoins propres du client. FVI n'est pas non plus juridiquement responsable d'éventuels dysfonctionnements dans l'exécution du ou des logiciels.

FVI décline toutes responsabilités quant à l'utilisation et à l'interprétation des bilans, analyses et simulations.

L'installation de nos logiciels sur un ordinateur constitue une acceptation des clauses citées dans ce chapitre.

Retraite en entreprise

Retour sommaire général

FVI | PATRIMOINE & ENTREPRISE
Tour Polygone
265 Av des Etats du Languedoc
34000 Montpellier
Tél. : 04 67 20 24 69
Email : commercial@fvi.fr
www.fvi.fr

SOMMAIRE

A- LES DOSSIERS p.9

1-Créer un dossier p.9

2-Ouvrir un dossier existant p.10

3-Détruire un dossier existant p.11

4- Importation de la DADS-U ou DADS p.11

5- Importation de la Liste du personnel p.11

6- Importation d'un dossier Entreprise saisi sur un autre ordinateur p.13

B- L'ENTREPRISE p.14

1- Charges sociales communes p.14

2- Charges sociales par catégorie p.14

C- LES HOMMES p.16

1- Les associés p.16

2- Les gérants majoritaires p.16

3- Les salariés (global) p.17

4- Les salariés (individuel) p.17

5- Pyramide des âges p.18

D- LE SOCIAL p.20

1- La retraite p.20

a) Reconstitution de carrière p.20

b) Article 82 existant p.21

c) Article 83 existant p.22

d) Article 39 existant p.22

e) PEE/PEI p.22

f) PERCO p.22

g) Prestations retraite p.23

2-La prévoyance p.24

a) Taux de prestation prévoyance p.24

b) Prestations prévoyance p.25

3-Etat des charges p.25

a) Etat des charges annuelles p.25

b) Marges disponibles p.26

E- LES SIMULATIONS p.27

1- Article 83 p.27

2- PERE p.28

a) Paramétrage global du plan p.28

b) Type de montage p.28

3- PEE/PEI p.31

4- PERCO p.33

a) Option rente p.34

b) Option capital p.35

5- Prestations retraite simulées p.36

6- Taux de cotisation prévoyance p.38
7- Taux de prestation prévoyance p.39
8- Prestation prévoyance p.39
9- Etat des charges annuelles p.40
10-Marges disponibles p.41

F- LES OUTILS p.42
1- Les sauvegardes p.42
2- Les restaurations p.43
3- Les réindexations p.44
4- Edition p.46

G-LES MISES A JOUR p.48

1) Mise à jour par internet (via http) p.49
2) Mise à jour via le réseau p.49

Point d'entrée du logiciel :

Le point d'entrée du logiciel, passe par la création ou la consultation d'une fiche **Entreprise**. Suite à l'ouverture d'un dossier, l'arborescence complète des menus s'affiche sur l'écran principal :

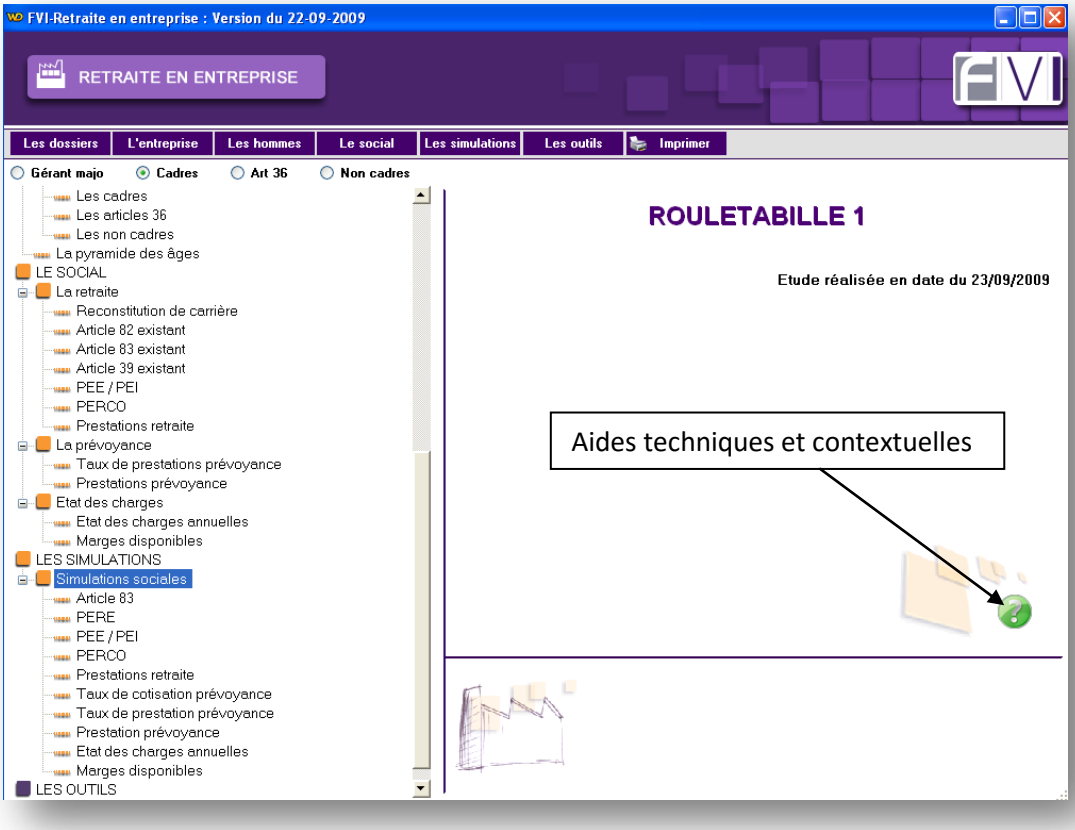

Champ de saisie :

Toutes les rubriques ne sont pas obligatoires. Si un champ dont la saisie est indispensable n'est pas renseigné, le message: « **saisie obligatoire** » apparaît.

Validation :

informations sur le disque dur.

Remarque : la touche « **Entrée** » valide l'écran.

Matériel :

Le logiciel fonctionne sur tous les ordinateurs dotés de Windows®. Il est nécessaire de disposer de 250 Mo libres sur le disque dur et d'au moins 258 Mo de mémoire (RAM).

Les éditions s'effectuent aussi bien sur les imprimantes jet d'encre, que les lasers, en noir et blanc ou en couleur.

A- LES DOSSIERS

Il s'agit tout d'abord de créer ou de sélectionner l'entreprise. En cliquant sur l'icône « **LES DOSSIERS** », un menu déroulant vous propose 3 options ; ouvrir, ajouter, ou supprimer une entreprise.

1- Créer un dossier

L'option « **Ajouter** » permet de créer une nouvelle entreprise. Pour cela, vous devez compléter la fiche signalétique qui apparaît à l'écran, indiquer la date de situation (souvent la date d'arrêté de comptes) et renseigner les informations concernant l'entreprise, notamment la raison sociale, la forme juridique, la nature de l'activité, le numéro SIRET, la date de création et de situation...

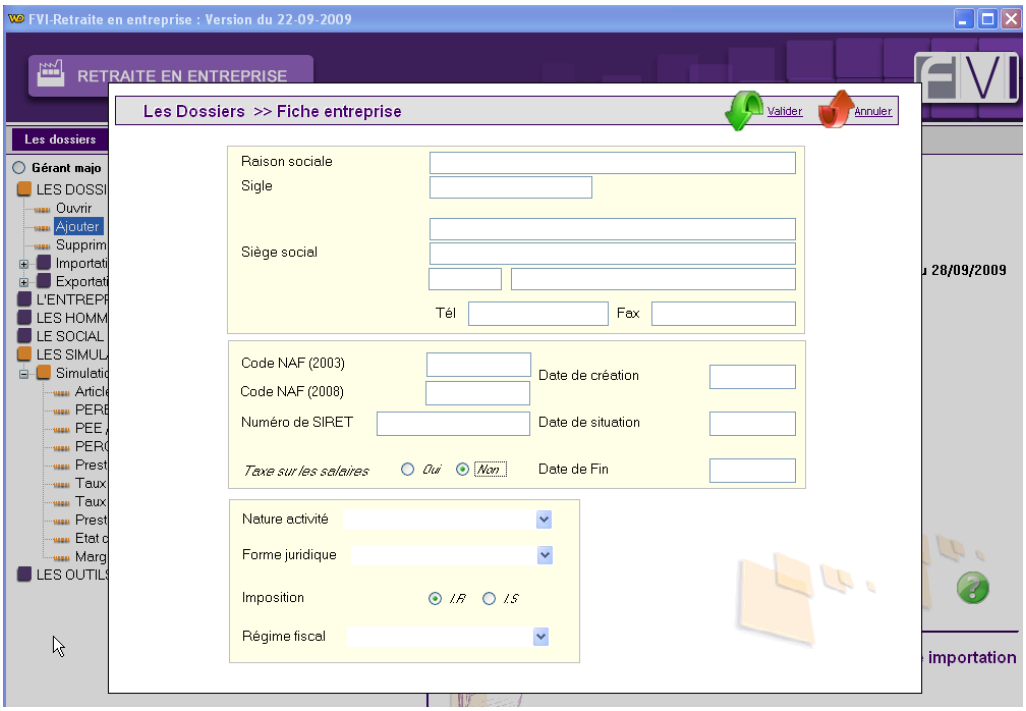

Une fois la saisie terminée, cliquez sur « **Valider** ».

Ensuite un deuxième écran vous proposera de saisir l'objet de l'entreprise, la Convention Collective, le capital social ou encore la valeur économique.

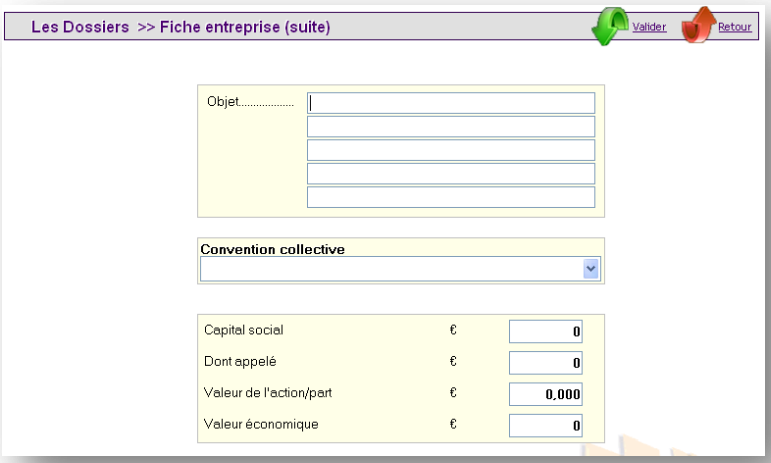

2- Ouvrir un dossier existant

Pour ouvrir un dossier existant, il vous suffira d'aller dans le menu « **Les Dossiers** » et de cliquer sur « **Ouvrir** ».

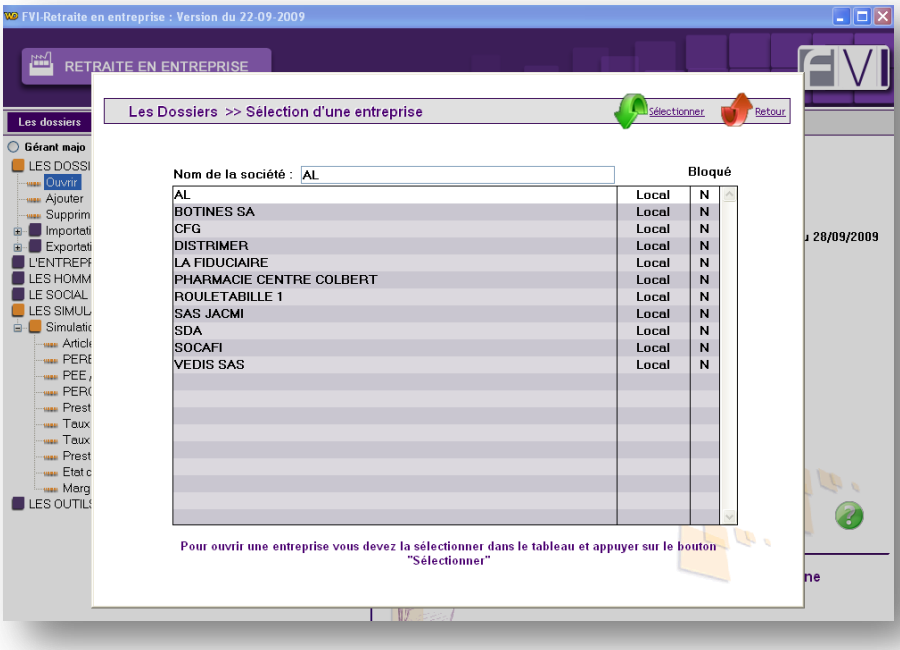

Sélectionnez dans la liste proposée, l'entreprise sur laquelle vous souhaitez travailler et appuyez sur « **Sélectionner** »

Les deux dernières colonnes ne sont utiles que pour la version réseau. Le logiciel précise si le dossier est situé sur le serveur ou en local, et si celui-ci est bloqué, c'est-à-dire déjà ouvert sur une autre machine. Dans ce dernier cas, vous pouvez uniquement le visualiser (lecture seule) ou le supprimer de votre poste (suppression locale uniquement).

3- Détruire un dossier existant

Enfin, l'option « **Supprimer** » présente la liste complète des entreprises en mémoire. Positionnez la souris sur l'entreprise à supprimer et cliquez sur le bouton «**Suppression** ». Un message apparaît et vous demande alors de confirmer la suppression.

4- Importation de la DADS-U ou DADS

Grace aux fichiers DADS-U (nouvelle norme) ou DADS (ancienne norme), il est possible de récupérer une grande partie des informations relatives à l'Entreprise et aux salariés.

ATTENTION : Certains renseignements importants sur les salariés tels que la date d'entrée dans l'entreprise, la situation de famille, la qualité et le taux d'évolution annuel du salaire, ne se trouvent pas dans les DADS-U ou DADS.

Pour compléter ces informations, il est important de renseigner la rubrique « **Salariés (global)** » du menu « **LES HOMMES** ».

5- Importation de la Liste du personnel

Vous pouvez récupérer « **La liste du personnel** » à l'aide de fichiers texte ou de fichiers «.**csv** » (générés par Excel,…) utilisant des séparateurs point virgule. Cette récupération génère l'ensemble des fiches salariées et crée la fiche **Entreprise** si besoin.

Vous devez insérer une ligne d'en-tête pour préciser, à l'aide des mots-clés ci-dessous, la signification de chaque colonne :

CIVILITE : **1** :M, **2** :Mme, **3** :Mlle

NOM : Nom du salarié

PRENOM : Prénom du salarié

ADR1 : 1ère ligne d'adresse

ADR2 : 2ème ligne d'adresse

CP : Code postal

VILLE : Ville

TEL : Téléphone

DTENAISS : Date de naissance (AAAAMMJJ)

SITFAM : Situation de famille **M** : Marié(e), **C** : Célibataire, **D** : Divorcé(e) **V** : Veuf(ve)

DTEENT : Date d'entrée dans l'entreprise (AAAAMMJJ)

CATEGORIE : **0** :TNS, **1** :Cadre, **2** :Article 36, **3** : Non cadre

DIRIGEANT : **0** : oui, **N** : non

SALAIRE : Annuel en euros.

IMPORTANT : les salaires doivent être en format « standard » (ne pas utiliser de séparateur de milliers).

L'ordre des colonnes n'a aucune importance et il n'est pas obligatoire de renseigner toutes les colonnes.

Pour récupérer la liste du personnel, il suffit de saisir le nom du fichier et de valider en cliquant sur OK. Une nouvelle fenêtre apparaît, vous devez alors préciser le nom de l'entreprise, son numéro de SIRET et le type de séparateur utilisé. Validez à nouveau.

6- Importation d'un dossier Entreprise saisi sur un autre ordinateur :

Vous pouvez importer un dossier Entreprise du logiciel **Retraite en Entreprise** provenant d'un autre ordinateur par l'intermédiaire d'une clé USB, d'un e-mail…

L'option « **Exportation** » vous permet d'exporter des données :

- sur votre ordinateur : faire un double clic sur l'entreprise concernée, nommer le dossier dans le répertoire de votre choix et valider.

- par mail : cette option permet d'envoyer les informations d'une entreprise à une personne qui possède le même logiciel. Pour cela, faire un double clic sur l'entreprise de votre choix, vous accédez directement à votre boite mail comprenant votre fichier en pièce jointe.

B- L'ENTREPRISE

1- Charges sociales communes :

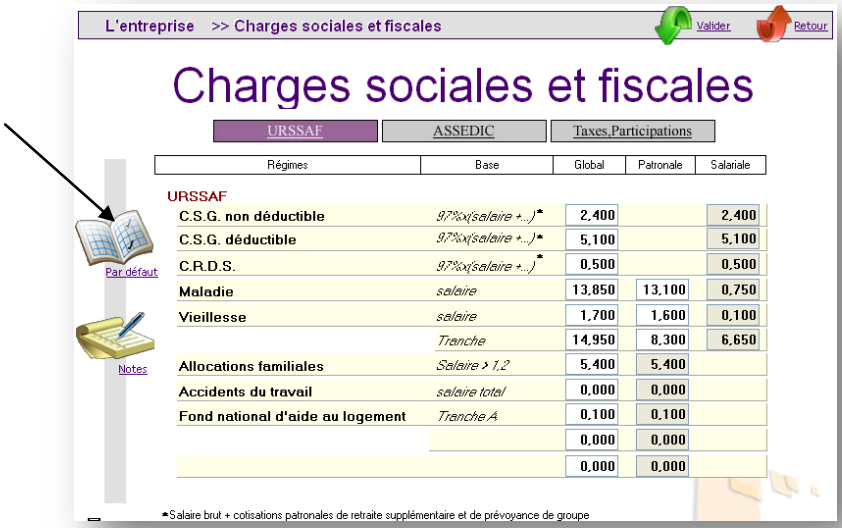

Régimes	Base	Global	Patronale	Salariale
URSSAF				
C.S.G. non déductible	9,7%x(salaire +...)*	2,400		2,400
C.S.G. déductible	9,7%x(salaire +...)*	5,100		5,100
C.R.D.S.	9,7%x(salaire +...)*	0,500		0,500
Maladie	salaire	13,850	13,100	0,750
Vieillesse	salaire	1,700	1,600	0,100
	Tranche	14,950	8,300	6,650
Allocations familiales	Salaire > 1,2	5,400	5,400	
Accidents du travail	salaire total	0,000	0,000	
Fond national d'aide au logement	Tranche A	0,100	0,100	
		0,000	0,000	
		0,000	0,000	

Le clic sur le bouton « **Par défaut** » referme la fenêtre de saisie des charges, le logiciel réinitialise tous les taux. Un nouveau clic sur « **Charges sociales** » permet l'affichage automatique des taux de cotisation en vigueur.

Toutefois, vous devez renseigner le taux d'accident du travail qui varie en fonction de l'activité de l'entreprise.

De plus, lorsqu'une entreprise emploie plus de neuf salariés, il est nécessaire de saisir le taux de versement de transport qui diffère d'une ville à l'autre.

2- Charges sociales par catégorie

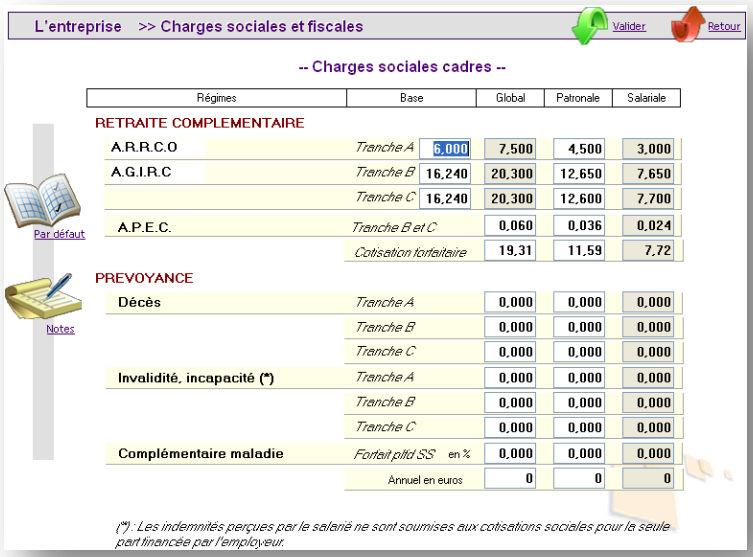

L'entreprise >> Charges sociales et fiscales — Valider — Retour

-- Charges sociales cadres --

Par défaut

Notes

Régimes		Base	Global	Patronale	Salariale
RETRAITE COMPLEMENTAIRE					
A.R.R.C.O	*Tranche A*	6,000	7,500	4,500	3,000
A.G.I.R.C	*Tranche B*	16,240	20,300	12,650	7,650
	Tranche C	16,240	20,300	12,600	7,700
A.P.E.C.	*Tranche B et C*		0,060	0,036	0,024
	Cotisation forfaitaire		19,31	11,59	7,72
PREVOYANCE					
Décès	*Tranche A*		0,000	0,000	0,000
	Tranche B		0,000	0,000	0,000
	Tranche C		0,000	0,000	0,000
Invalidité, incapacité (*)	*Tranche A*		0,000	0,000	0,000
	Tranche B		0,000	0,000	0,000
	Tranche C		0,000	0,000	0,000
Complémentaire maladie	*Forfait pfld SS* en %		0,000	0,000	0,000
	Annuel en euros		0	0	0

(*) : Les indemnités perçues par le salarié ne sont soumises aux cotisations sociales pour la seule part financée par l'employeur.

En cliquant sur l'icône « **Par défaut** », les taux en vigueur ARRCO et AGIRC s'affichent automatiquement. Dans le cas où les taux de cotisation de l'entreprise seraient différents, vous pouvez les modifier.

Vous devez saisir les taux de cotisation pour la Prévoyance car ils varient d'une entreprise à l'autre et selon la catégorie de personnel.

C- LES HOMMES

1- Les associés

2- Les gérants majoritaires

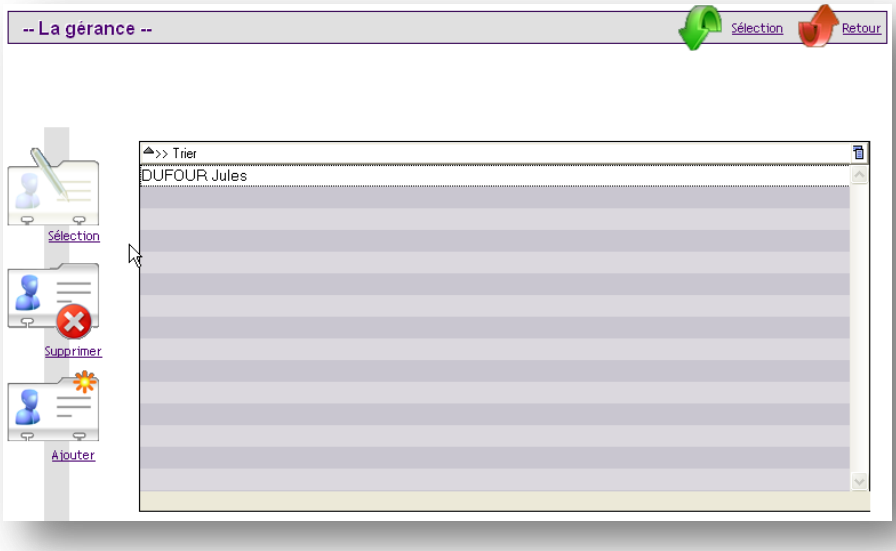

3- Les salariés (Global)

Certains renseignements importants tels que la date d'entrée dans l'entreprise ou la situation de famille, ne sont pas inclus dans une DADS-U, DADS ou dans une liste du personnel. Indispensables au calcul des droits, le logiciel met à votre disposition le tableau suivant afin de les saisir.

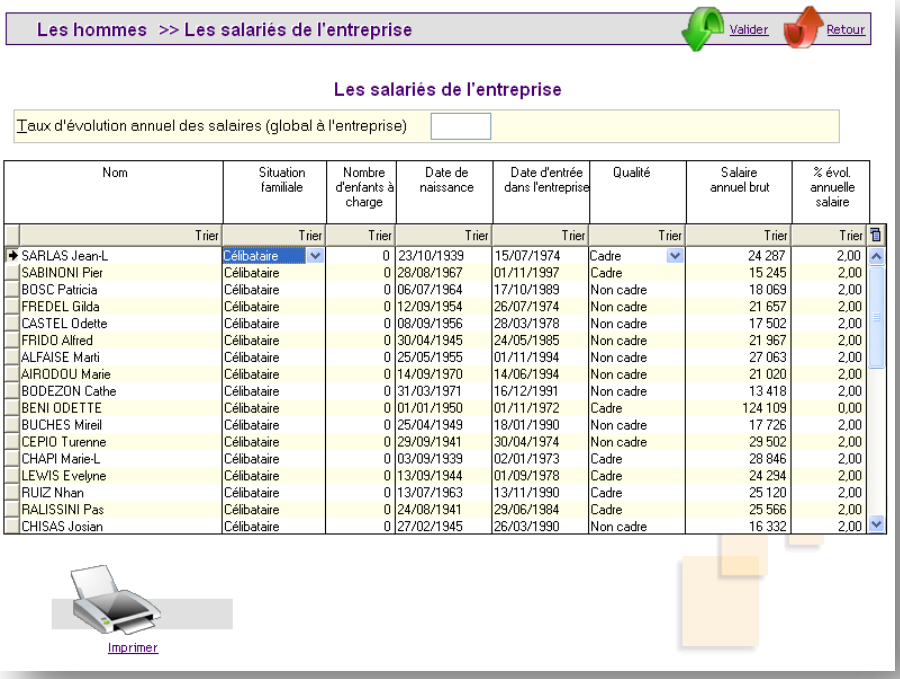

Nom	Situation familiale	Nombre d'enfants à charge	Date de naissance	Date d'entrée dans l'entreprise	Qualité	Salaire annuel brut	% évol. annuelle salaire
Trier	Trier	Trier	Trier	Trier	Trier	Trier	Trier
SARLAS Jean-L	Célibataire	0	23/10/1939	15/07/1974	Cadre	24 287	2,00
SABINONI Pier	Célibataire	0	28/08/1967	01/11/1997	Cadre	15 245	2,00
BOSC Patricia	Célibataire	0	06/07/1964	17/10/1989	Non cadre	18 069	2,00
FREDEL Gilda	Célibataire	0	12/09/1954	26/07/1974	Non cadre	21 657	2,00
CASTEL Odette	Célibataire	0	08/09/1956	28/03/1978	Non cadre	17 502	2,00
FRIDO Alfred	Célibataire	0	30/04/1945	24/05/1985	Non cadre	21 967	2,00
ALFAISE Marti	Célibataire	0	25/05/1955	01/11/1994	Non cadre	27 063	2,00
AIRODOU Marie	Célibataire	0	14/09/1970	14/06/1994	Non cadre	21 020	2,00
BODEZON Cathe	Célibataire	0	31/03/1971	16/12/1991	Non cadre	13 418	2,00
BENI ODETTE	Célibataire	0	01/01/1950	01/11/1972	Cadre	124 109	0,00
BUCHES Mireil	Célibataire	0	25/04/1949	18/01/1990	Non cadre	17 726	2,00
CEPIO Turenne	Célibataire	0	29/09/1941	30/04/1974	Non cadre	29 502	2,00
CHAPI Marie-L	Célibataire	0	03/09/1939	02/01/1973	Cadre	28 846	2,00
LEWIS Evelyne	Célibataire	0	13/09/1944	01/09/1978	Cadre	24 294	2,00
RUIZ Nhan	Célibataire	0	13/07/1963	13/11/1990	Cadre	25 120	2,00
RALISSINI Pas	Célibataire	0	24/08/1941	29/06/1984	Cadre	25 566	2,00
CHISAS Josian	Célibataire	0	27/02/1945	26/03/1990	Non cadre	16 332	2,00

Vous devez renseigner les cases vides soit par l'intermédiaire d'un menu déroulant (par exemple, la situation familiale …) soit en saisissant directement les informations dans les zones, rubriques, etc… prévues à cet effet (par exemple, la date d'entrée dans l'entreprise …).

Pour valider les informations, cliquez sur «**Validez**».

En cliquant sur l'icône « **Imprimer** », vous avez la possibilité d'imprimer le document pour une pré-saisie papier.

4- Les salariés (Individuel) :

Cette rubrique permet de saisir les informations concernant les salariés de l'entreprise par catégorie; **cadres, articles 36, non cadres**.

Dans le cas où vous avez utilisé l'importation des données, les tableaux se complètent automatiquement.

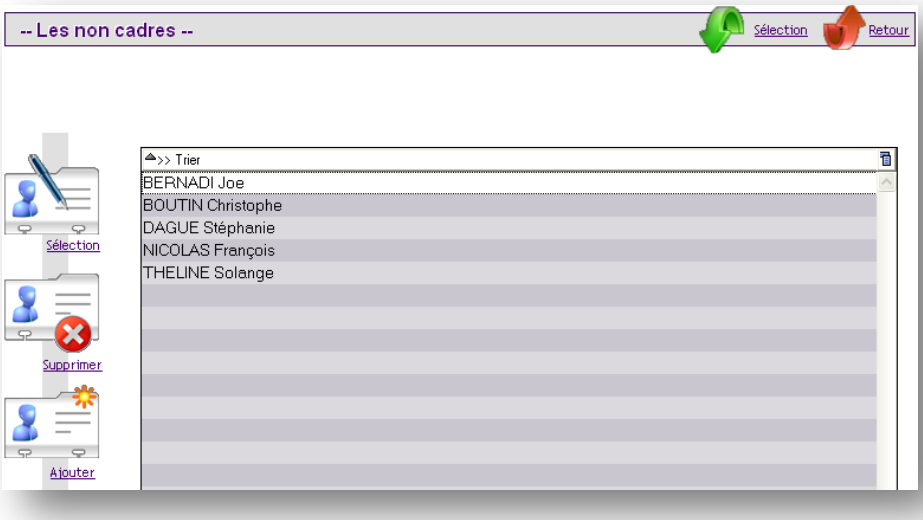

Pour ajouter un salarié, il suffit de cliquer sur l'icône « **Ajouter** » et une fiche à remplir apparaît. Lorsque vous rentrez le nom, le logiciel vous propose la liste des homonymes déjà répertoriés précédemment. Vous avez la possibilité de récupérer une personne de cette liste.

Pour supprimer un salarié, vous devez le sélectionner dans la liste et cliquer sur « **Supprimer** », la fiche de celui-ci apparaît ainsi qu'un message vous demandant de confirmer la suppression.

5- La pyramide des âges

L'option **« Pyramide des âges »** permet de saisir l'effectif de l'entreprise par catégorie et par tranche d'âge. En utilisant la procédure d'importation, le tableau se complète automatiquement.

En bas de la fenêtre, deux icônes vous sont proposés afin de visualiser graphiquement la pyramide des âges ; il s'agit d'un histogramme comparé ou cumulé.

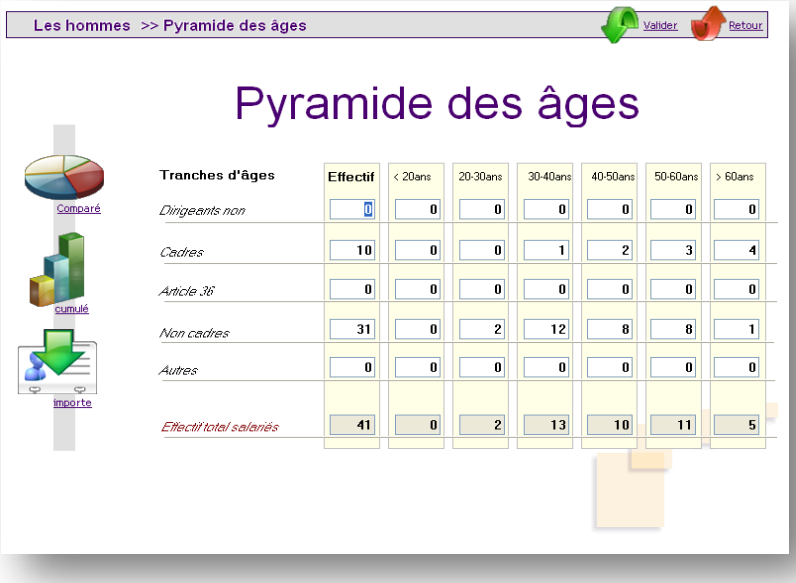

Tranches d'âges	Effectif	< 20ans	20-30ans	30-40ans	40-50ans	50-60ans	> 60ans
Dirigeants non	0	0	0	0	0	0	0
Cadres	10	0	0	1	2	3	4
Article 36	0	0	0	0	0	0	0
Non cadres	31	0	2	12	8	8	1
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Effectif total salariés	41	0	2	13	10	11	5

D- LE SOCIAL

1- La retraite

a) Reconstitution de carrière

Pour calculer la retraite d'un salarié, le logiciel a besoin de connaître un certain nombre de paramètres tels que l'âge de la mise à la retraite, les revenus antérieurs, les points déjà acquis.

Il faut tout d'abord sélectionner la catégorie à laquelle appartient le salarié dont on veut faire la reconstitution de carrière au niveau de la page d'accueil du logiciel :

-Gérant majoritaire
- Cadres
-Article 36
-Non cadres

Ensuite aller dans le Menu SOCIAL et cliquer sur « **Reconstitution de carrière** ».
Après sélection d'un salarié, vous renseignez, dans un premier temps, ses différentes périodes d'activité salariée par le bouton « **Ajouter** ».
Il convient d'indiquer les dates de début et de fin de chaque période salariée. Si la saisie concerne la période actuelle, il faut répondre "**Oui**" à la question "**S'agit-il de la période actuelle ?**".

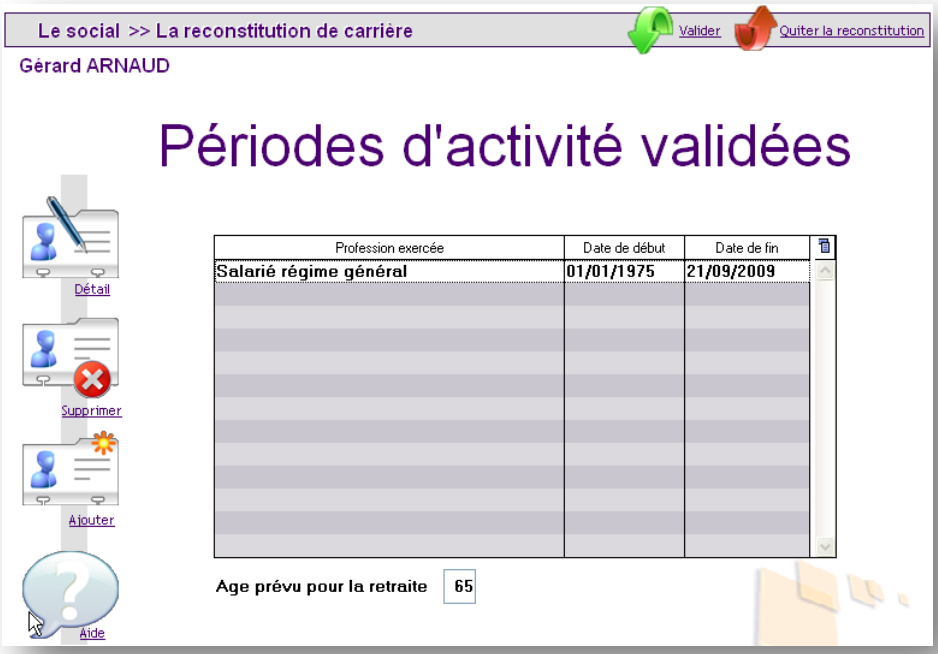

Ensuite, le logiciel préconise la saisie des salaires que le salarié a perçu depuis le début de son activité salariée. Tous les plafonds de sécurité sociale correspondant aux périodes d'activité sont affichés. Si son salaire était inférieur au plafond de l'époque, il faut saisir "**N**" pour « **non** » dans la zone "**> PSS**" et indiquer le revenu réellement perçu (en euros de l'époque). Si le salaire est supérieur au plafond il suffit alors de laisser "**O**" pour « **oui** » (par défaut) dans la zone "**>PSS**".

Dans le cas où le salaire est inférieur au plafond, le logiciel réactualise ce salaire grâce aux coefficients de revalorisation. Ainsi il peut faire le tri des 10 aux 25 meilleurs salaires annuels, selon le cas, pour la totalité de l'activité salariée.

Enfin, pour déterminer le montant de la retraite ARRCO, indiquez dans "**Nb points acquis**" le nombre de points acquis ou cliquez sur « **Estimer** ».

La rubrique "**AGIRC**" doit comporter le cumul de points "Cadre" obtenus par le salarié, récupérable sur son relevé de points annuel.

L'ensemble de ces renseignements peut être obtenu auprès des organismes de retraite sous trois semaines environ.

b) Article 82 existant

Autrefois, l'Entreprise pouvait prévoir, dans sa politique sociale, de faire bénéficier à certains de ses collaborateurs de contrats de retraite surcomplémentaire gérés par capitalisation. Ces contrats sont des contrats d'assurance de groupe à adhésion facultative ou des contrats individuels (soumis aux charges URSSAF). On les désigne par "**contrat article 82**" ou encore "**sursalaire**".

Après sélection d'un salarié, vous saisissez les éléments du contrat article 82 existant.

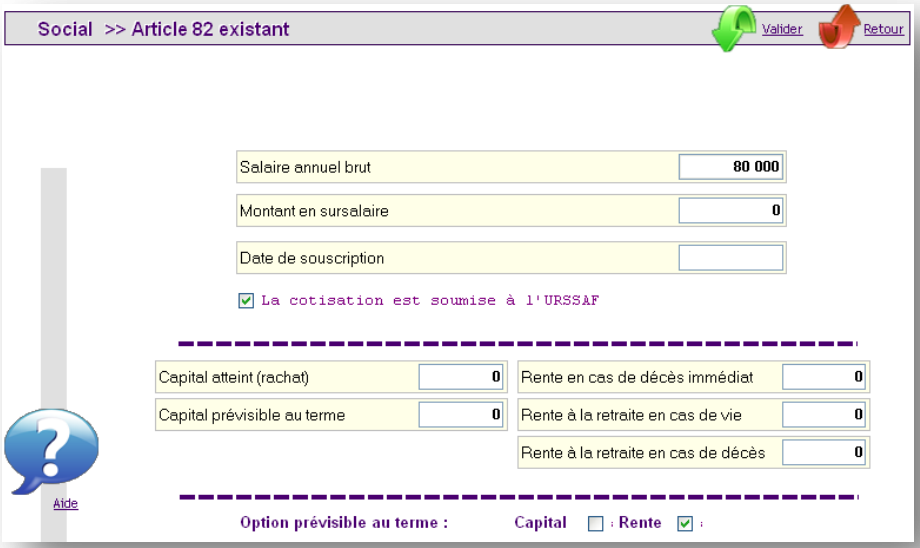

c) Article 83 existant

L'Entreprise peut faire bénéficier à l'ensemble du personnel ou à une catégorie objective de personnel, d'un régime de retraite supplémentaire. Ce sont des contrats d'assurance de groupe.

Précisez les taux de cotisation.

Vous optez :

- soit pour un taux basé sur le plafond de la SS. La cotisation sera alors la même pour tous les salariés.
- soit pour des taux différents par tranche de cotisations. Dans ce cas, la cotisation variera en fonction du salaire de chacun.

Indiquez ensuite, pour chacun des salariés, le montant des différentes rentes prévues ;

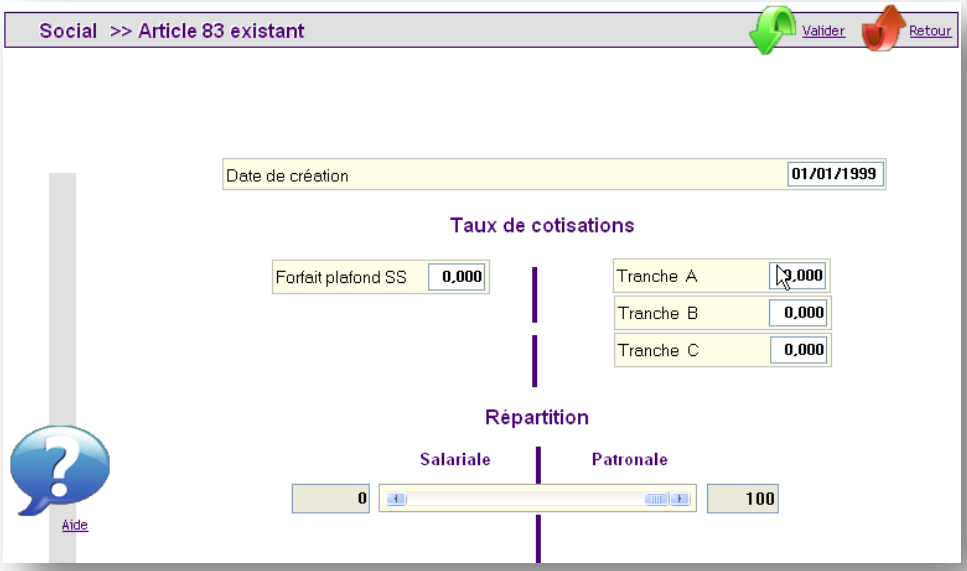

d) Article 39 existant

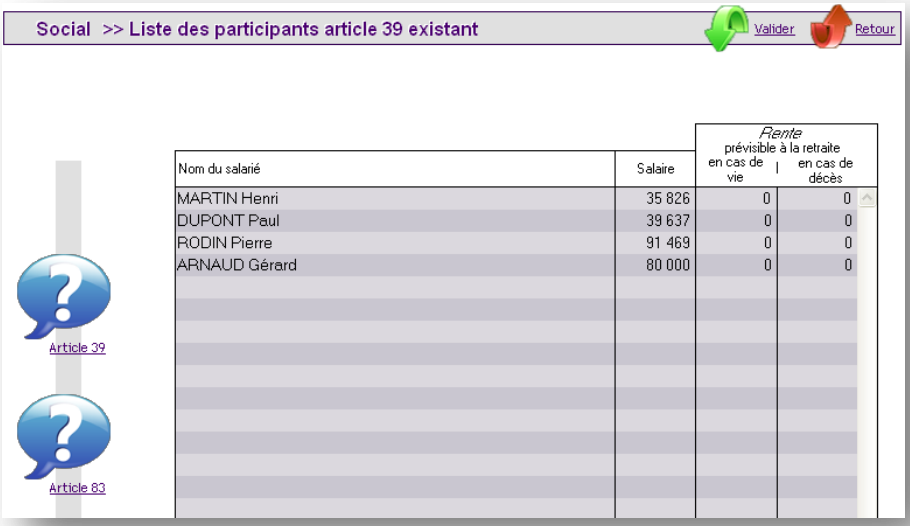

e) PEE/PEI

Implique la saisie d'informations relatives à l'**abondement**.

Le logiciel présente la liste des salariés, ensuite pour chaque salarié sélectionné, on peut inscrire les versements volontaires ainsi que les abondements et l'épargne en compte conformément au tableau suivant :

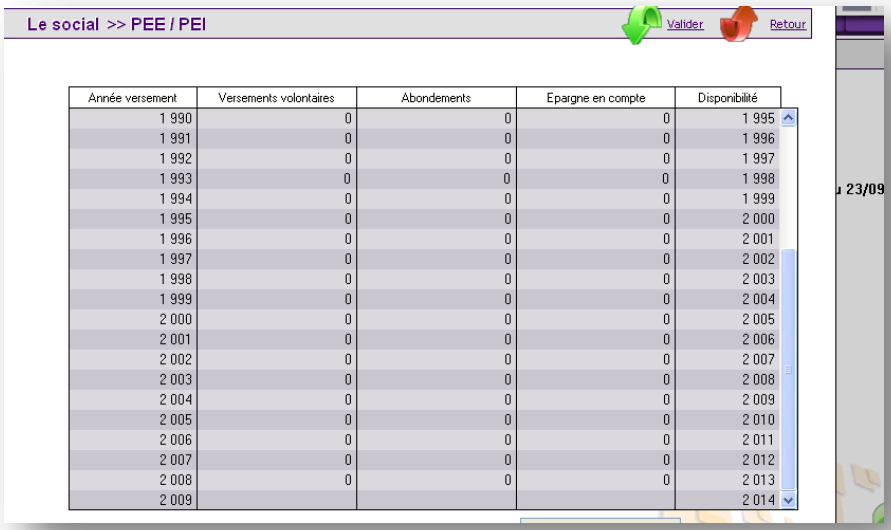

Année versement	Versements volontaires	Abondements	Epargne en compte	Disponibilité
1 990	0	0	0	1 995
1 991	0	0	0	1 996
1 992	0	0	0	1 997
1 993	0	0	0	1 998
1 994	0	0	0	1 999
1 995	0	0	0	2 000
1 996	0	0	0	2 001
1 997	0	0	0	2 002
1 998	0	0	0	2 003
1 999	0	0	0	2 004
2 000	0	0	0	2 005
2 001	0	0	0	2 006
2 002	0	0	0	2 007
2 003	0	0	0	2 008
2 004	0	0	0	2 009
2 005	0	0	0	2 010
2 006	0	0	0	2 011
2 007	0	0	0	2 012
2 008	0	0	0	2 013
2 009				2 014

f) PERCO

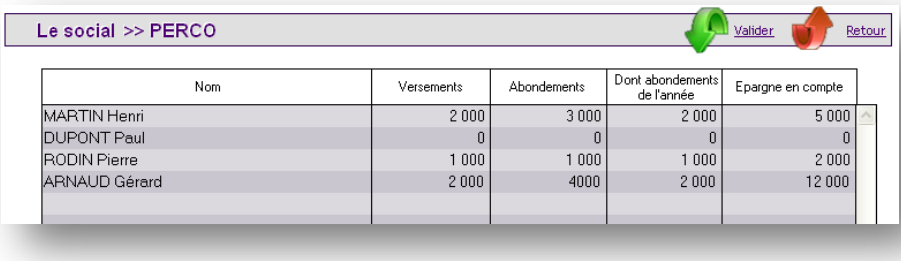

Nom	Versements	Abondements	Dont abondements de l'année	Epargne en compte
MARTIN Henri	2 000	3 000	2 000	5 000
DUPONT Paul	0	0	0	0
RODIN Pierre	1 000	1 000	1 000	2 000
ARNAUD Gérard	2 000	4000	2 000	12 000

Il s'agit pour chaque salarié, d'inscrire le montant de ses versements, des abondements dont ceux de l'année et de son épargne en compte pour le PERCO.

g) Prestations retraite

Après la saisie des informations nécessaires, le logiciel est en mesure de calculer le montant estimé des différents régimes de retraite. Il présente un état synthétique de l'ensemble des salariés.

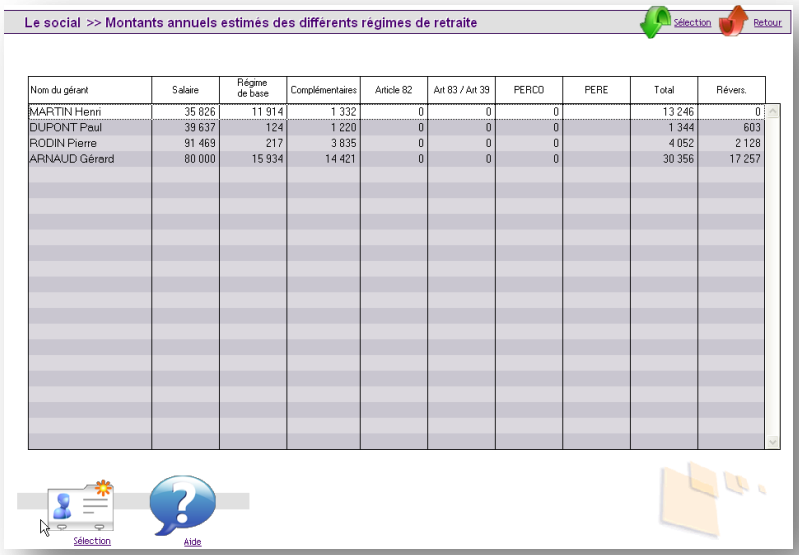

Nom du gérant	Salaire	Régime de base	Complémentaires	Article 82	Art 83 / Art 39	PERCO	PERE	Total	Révers.
MARTIN Henri	35 826	11 914	1 332	0	0	0		13 246	0
DUPONT Paul	39 637	124	1 220	0	0	0		1 344	603
RODIN Pierre	91 469	217	3 835	0	0	0		4 052	2 128
ARNAUD Gérard	80 000	15 934	14 421	0	0	0		30 356	17 257

La sélection d'un salarié ouvre sur un écran qui détaille des droits acquis aux régimes de base, complémentaire et supplémentaires. Apparaissent également les capitaux constitués par un contrat article 82, le PERCO si le salarié opte pour une sortie en capital et éventuellement les capitaux disponibles dans un PEE ou un PEI, bien que ces derniers ne soient pas expressément conçus pour la retraite.

2- La prévoyance

a)Taux de prestation prévoyance

Il convient de saisir les pourcentages de prestations du contrat collectif.

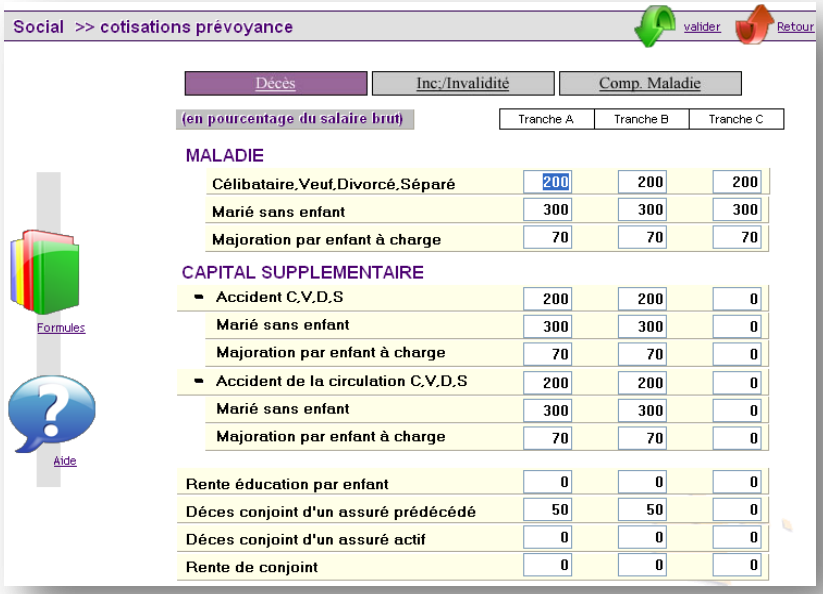

b) Prestations prévoyance

Suivant les conditions du contrat collectif précédemment saisi, les prestations décès et invalidité sont calculés par le logiciel et présentés par les écrans suivants :

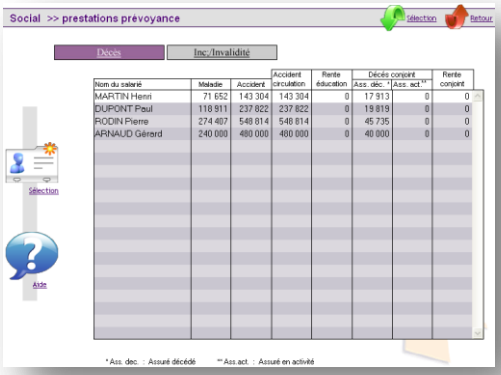

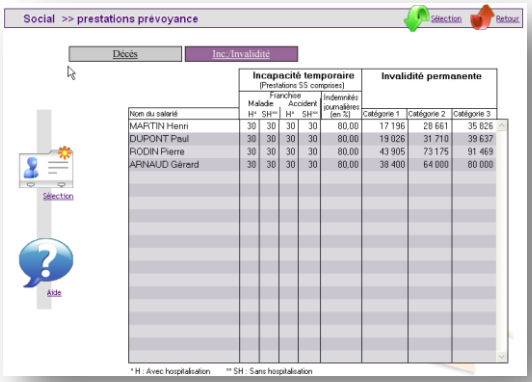

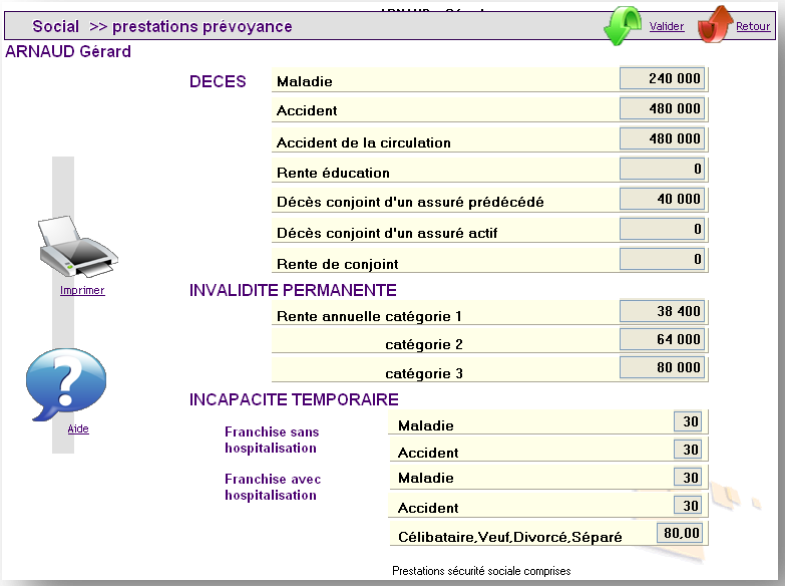

3- Etat des charges

a) Etat des charges annuelles

Le logiciel calcule les charges salariales et employeurs pour une année complète afin de dégager le net à payer et le net imposable.

Social >> Etat des charges >>ARNAUD Gérard

Valider Retour

Salaire annuel brut 80 000 .00 €.		Salarie		Employeur	
Libellé	Base	Taux	Montant	Taux	Montant
URSSAF					
. Maladie	80000	0.750	600.00	13.100	10480.0
. Vieillesse	34308	6.650	2281.48	8.300	2847.56
. Vieillesse	80000	0.100	80.00	1.600	1280.00
. Allocations familiales	80000			5.400	4320.00
. Accident du travail	80000			1.000	800.00
. Aide au logement Tranche A	34308			0.100	34.31
Totalité	80000			0.400	320.00
Versement de transport	80000			1.000	800.00
ASSEDIC					
RETRAITE COMPLEMENTAIRE					
. A.R.R.C.O. Tranche A	34308	3.000	1029.24	4.500	1543.86
. A.G.I.R.C. Tranche B	45692	7.700	3518.28	12.600	5757.19
. CET	80000	0.130	104.00	0.220	176.00
. A.G.F.F. Tranche A	34308	0.800	274.46	1.200	411.70
. A.G.F.F. Tranche B	45692	0.900	411.23	1.300	594.00
. A.P.E.C.	45692	0.024	10.97	0.036	16.45
. A.P.E.C. (forfait)			7.72		11.59
. PERCO Abondement	2000			100.00	2000.00
. PERCO Cotisation sociale spéciale	1700			8.200	139.40
PREVOYANCE					

Imprimer Aide TNS

Total des cotisations 15 353 .13 € 36 281 .66 €
Salaire net à payer 64 646 .87 €
Net imposable 66 962 .77 €

NB : Les cadres dirigeants ne cotisant pas aux ASSEDIC et ne bénéficiant donc pas de prestations chômage, le logiciel met en évidence les cotisations qui sont ainsi évitées.

La Loupe : permet de calculer l'ensemble des charges sociales pour un revenu net identique dans le cas ou le gérant au lieu d'être minoritaire est majoritaire.

b) Marges disponibles

Le Logiciel calcule l'ensemble des marges fiscales et sociales disponibles. Les montants négatifs signifient qu'il y a dépassement.

Social >> Marges disponibles

Détail Retour

Nom	Limites fiscales			Limites sociales	
	Marges globales en entreprise	Marges globales individuelles	Marges prévoyance en entreprise	En retraite	En prévoyance
MARTIN Henri	-134	431	1 822	-1 209	941
DUPONT Paul	3 171	3 431	1 822	1 982	885
RODIN Pierre	6 318	5 706	1 827	3 573	112
ARNAUD Gérard	2 400	2 027	1 826	0	283

Détail Imprimer Aide

Il est possible pour chaque salarié en cliquant sur « **détails** » de visualiser ces calculs détaillés.

D- LES SIMULATIONS

1- Article 83

Vous visualisez le récapitulatif des marges disponibles et vous précisez les taux de cotisation souhaités.

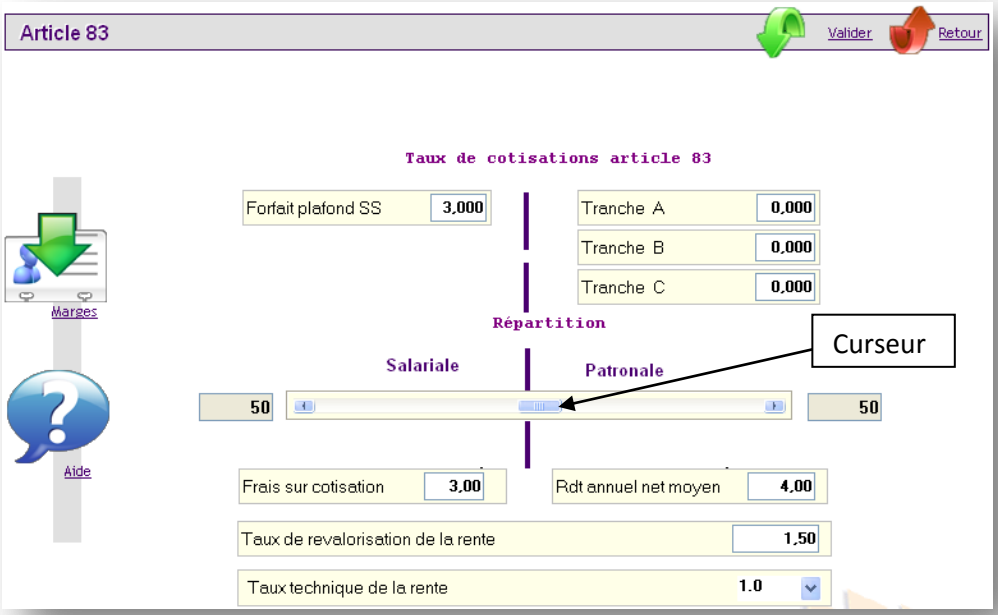

Deux options :

-soit pour un taux basé sur le plafond de la SS. La cotisation sera alors la même pour tous les salariés.

- soit pour des taux différents par tranche de cotisations. Dans ce cas, la cotisation variera en fonction du salaire de chacun.

Théoriquement, la répartition est à 100% patronale (c'est ce que met le logiciel par défaut), cependant vous pouvez modifier la répartition en utilisant le curseur.

Indiquer également les frais sur la cotisation, le rendement annuel net moyen du contrat et le taux de revalorisation de la rente. Les nouvelles marges disponibles sont recalculées pour contrôle.

En cliquant sur l'icône « **Valider** », on arrive sur le tableau présentant tous les salariés dans la catégorie concernée, les cotisations de chacun et le coût de revient de l'Entreprise.

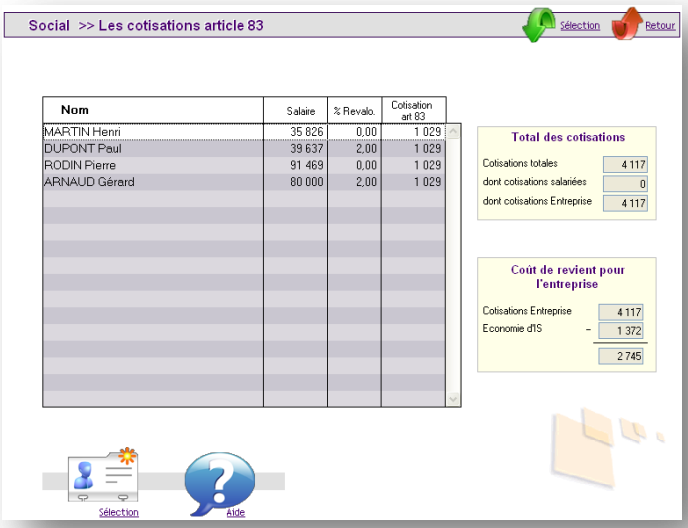

Le bouton « **sélection** » permet de visualiser les rentes obtenues au taux technique désiré et au taux technique nul pour une comparaison.

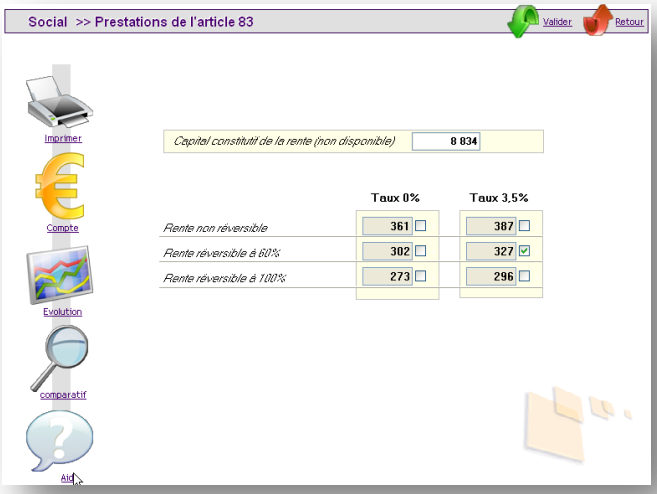

Compte : Évolution du compte ; cotisation versée et capital constitutif de la rente non disponible.

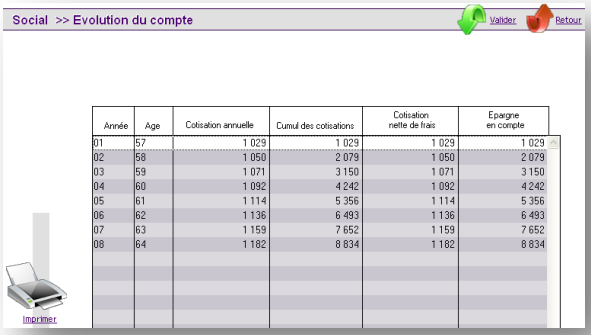

Année	Age	Cotisation annuelle	Cumul des cotisations	Cotisation nette de frais	Epargne en compte
01	57	1 029	1 029	1 029	1 029
02	58	1 050	2 079	1 050	2 079
03	59	1 071	3 150	1 071	3 150
04	60	1 092	4 242	1 092	4 242
05	61	1 114	5 356	1 114	5 356
06	62	1 136	6 493	1 136	6 493
07	63	1 159	7 652	1 159	7 652
08	64	1 182	8 834	1 182	8 834

comparatif : L'objet est de comparer une cotisation article 83 et un complément de salaire (prime).

-- Comparaison entre une cotisation Article 83 et un complément de salaire --

Année	Cotisation annuelle ou complément de salaire	COMPLEMENT DE SALAIRE					ARTICLE 83
		Charges (Ent. + Sal.)	Salaire net	I.R. 40.00%	Disponible	Cumul capitalisé à 0.00 %	Epargne en compte
1	1029	495	535	194	340	340	1029
2	1050	504	545	198	347	688	2079
3	1071	515	556	202	354	1042	3150
4	1092	525	567	206	361	1403	4242
5	1114	535	579	210	368	1771	5356
6	1136	546	590	215	376	2147	6493
7	1159	557	602	219	383	2531	7652
8	1182	568	614	223	391	2921	8834
						2921	8834

Les cotisations article 83 ne génèrent ni charges sociales ni Impôt sur le revenu contrairement à l'attribution d'une prime. Il est aisé de constater que le capital en compte de l'article 83 est toujours plus élevé que le cumul des primes versées sujettes à la fois aux prélèvements sociaux et à l'impôt sur le revenu, même placé à un taux très compétitif.

2- PERE

Il s'agit d'un régime de retraite supplémentaire. Il ne vient qu'en complément d'un article 83, pour recevoir les cotisations facultatives des salariés. C'est un « **PERP Entreprise** ».

Le PERE permet au salarié de déduire du revenu imposable, les cotisations versées dans le respect des marges fixées par l'Administration (Cf. BOI 5 B-11-05 du 21 février 2005 et article 163 quatervicies du CGI).

Social >> Paramétrages P.E.R.E — Valider — Retour

Paramétrage global du plan

Frais sur cotisation 5,00 %
Taux rendement annuel moyen 5,00 %
Taux d'évolution des rentes 4,00 %
Inscrire une cotisation annuelle identique pour tous les salariés de 0 €

Réversibilité de la rente
- Non réversible
- Réversible à 60 %
- Réversible à 100 %

Type de montage
- Aucun
- Réinvestir l'économie d'IR dans un contrat d'assurance-vie - sortie en capital
- Réinvestir l'économie d'IR dans un contrat d'assurance-vie - sortie en rente viagère

Paramétrage individuel du plan

Salarié	TMI %	Marge disponible	Cotisat° annuelle	Marge restante
MARTIN Henri	30.00	2 402	2 000	402
DUPONT Paul	30.00	2 402	2 000	402
RODIN Pierre	14.00	124	124	0
ARNAUD Gérard	40.00	-561		-561

Détail du compte MARTIN — Imprimer le compte MARTIN

Imprimer — Aide

a) Paramétrage global du plan

Intégrer les différents paramètres. Pour simplifier, on inscrit un même montant pour tous les salariés, mais le logiciel ne prendra en compte que la partie du disponible fiscal.

b) Type de montage

Il existe trois types de montage :

-**Aucun :** correspond à une simulation classique dans laquelle l'économie d'impôt sur le revenu est consommée par le participant comme déterminée dans le tableau suivant en cliquant sur « **détail du plan** … » :

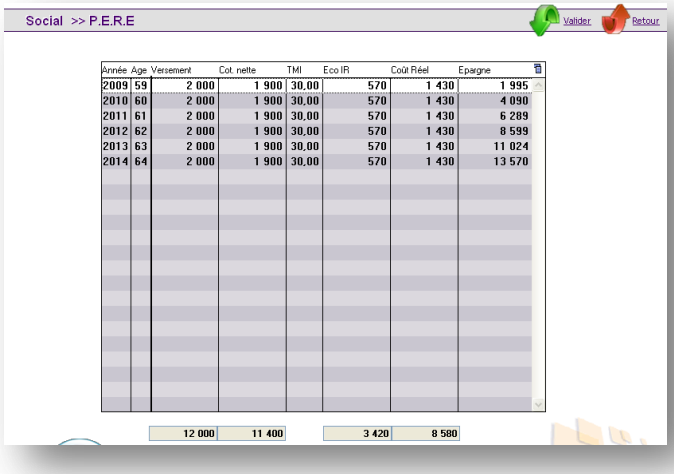

Année	Age	Versement	Cot. nette	TMI	Eco IR	Coût Réel	Epargne
2009	59	2 000	1 900	30,00	570	1 430	1 995
2010	60	2 000	1 900	30,00	570	1 430	4 090
2011	61	2 000	1 900	30,00	570	1 430	6 289
2012	62	2 000	1 900	30,00	570	1 430	8 599
2013	63	2 000	1 900	30,00	570	1 430	11 024
2014	64	2 000	1 900	30,00	570	1 430	13 570
		12 000	11 400		3 420	8 580	

Validez et vous tomberez sur l'écran décrivant la phase de restitution.

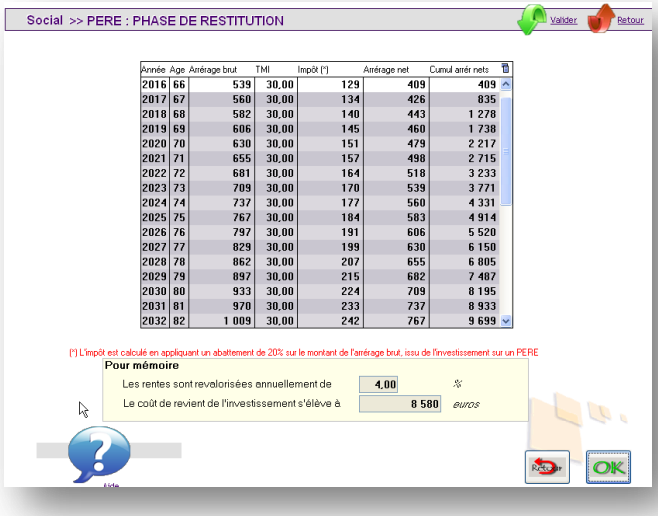

Année	Age	Arrérage brut	TMI	Impôt (*)	Arrérage net	Cumul arrér nets
2016	66	539	30,00	129	409	409
2017	67	560	30,00	134	426	835
2018	68	582	30,00	140	443	1 278
2019	69	606	30,00	145	460	1 738
2020	70	630	30,00	151	479	2 217
2021	71	655	30,00	157	498	2 715
2022	72	681	30,00	164	518	3 233
2023	73	709	30,00	170	539	3 771
2024	74	737	30,00	177	560	4 331
2025	75	767	30,00	184	583	4 914
2026	76	797	30,00	191	606	5 520
2027	77	829	30,00	199	630	6 150
2028	78	862	30,00	207	655	6 805
2029	79	897	30,00	215	682	7 487
2030	80	933	30,00	224	709	8 195
2031	81	970	30,00	233	737	8 933
2032	82	1 009	30,00	242	767	9 699

-**Réinvestir l'économie d'IR dans un contrat d'assurance-vie – sortie en capital :** dans cette option, le participant ne consomme pas son économie d'IR, mais la réinvestie dans un contrat d'assurance-vie qui se dénouera par le versement s'un capital.

Social >> P.E.R.E

Valider Retour

		PERE						Contrat d'assurance vie		
Année	Age	Versement	Cot. nette	TMI	Eco IR	Coût Réel	Epargne	Réinv. brut	Réinv. net	Epar. en compte
2009	59	2 000	1 900	30,00	570	1 430	1 995	0	0	0
2010	60	2 000	1 900	30,00	570	1 430	4 090	570	542	569
2011	61	2 000	1 900	30,00	570	1 430	6 289	570	542	1 166
2012	62	2 000	1 900	30,00	570	1 430	8 599	570	542	1 792
2013	63	2 000	1 900	30,00	570	1 430	11 024	570	542	2 451
2014	64	2 000	1 900	30,00	570	1 430	13 570	570	542	3 142
2015	65	0	0	0,00	0	0	0	570	542	3 867
		12 000	11 400		3 420	8 580		3 420	3 249	

Le détail du plan du participant avec cette option fera apparaître en plus, les réinvestissements de cette économie d'IR dans un contrat d'assurance sur la vie qui se dénouera par le versement d'un capital.

Social >> PERE : PHASE DE RESTITUTION

Valider Retour

(avec option de réinvestissement de l'économie fiscale sur un contrat d'assurance-vie sortie en capital)

		PERE					Contrat d'assurance Vie		PERE + Ass. Vie
Année	Age	Arrérage brut	TMI	Impôt (*)	Arrérage net	Cumul arrér nets	Epargne	Net fiscal	Nets
2016	66	539	30,00	129	409	409	0	0	409
2017	67	560	30,00	134	426	835	3 867	3 746	4 581
2018	68	582	30,00	140	443	1 278	4 061	3 935	5 213
2019	69	606	30,00	145	460	1 738	4 264	4 098	5 836
2020	70	630	30,00	151	479	2 217	4 477	4 270	6 487
2021	71	655	30,00	157	498	2 715	4 701	4 450	7 165
2022	72	681	30,00	164	518	3 233	4 936	4 639	7 871
2023	73	709	30,00	170	539	3 771	5 183	4 837	8 608
2024	74	737	30,00	177	560	4 331	5 442	5 046	9 377
2025	75	767	30,00	184	583	4 914	5 714	5 264	10 178
2026	76	797	30,00	191	606	5 520	6 000	5 494	11 014
2027	77	829	30,00	199	630	6 150	6 300	5 735	11 885
2028	78	862	30,00	207	655	6 805	6 615	5 988	12 794
2029	79	897	30,00	215	681	7 487	6 945	6 254	13 741
2030	80	933	30,00	224	709	8 195	7 293	6 534	14 729
2031	81	970	30,00	233	737	8 933	7 657	6 827	15 759

(*) L'impôt est calculé en appliquant un abattement de 20% sur le montant de l'arrérage brut, issu de l'investissement sur un PERE

Pour mémoire

Les rentes sont revalorisées annuellement de 4,00 %

Le coût de revient de l'investissement s'élève à 12 000 euros

- **Réinvestir l'économie d'IR dans un contrat d'assurance-vie - sortie en rente viagère.**

Idem que la précédente mais la sortie se fera sous la forme d'une rente viagère.

Social >> P.E.R.E

Valider Retour

		PERE						Contrat d'assurance vie		
Année	Age	Versement	Cot. nette	TMI	Eco IR	Coût Réel	Epargne	Réinv. brut	Réinv. net	Epar. en compte
2009	61	183	174	14,00	24	159	183	0	0	0
2010	62	183	174	14,00	24	159	374	24	23	24
2011	63	183	174	14,00	24	159	575	24	23	50
2012	64	183	174	14,00	24	159	787	24	23	77
2013	65	0	0	0,00	0	0	0	24	23	105
		732	695		97	635		97	92	

Aide

Les arrérages de cette rente viagère sont fiscalisés conformément aux rentes constituées à titre onéreux, alors que l'arrérage du PERE est fiscalisé comme les pensions de retraite (IR droit commun).

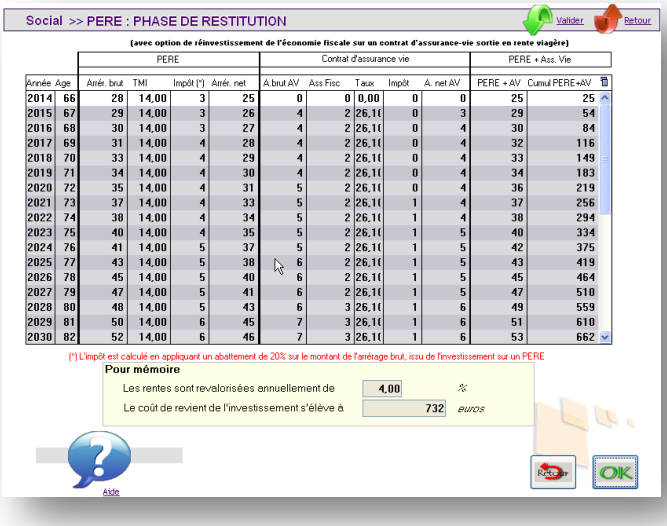

3- PEE/PEI

Permet la mise en place d'un Plan d'Epargne Entreprise.
Dès la saisie du pourcentage de l'abondement, le logiciel détermine la limite maximale. Il suffit ensuite de sélectionner le participant pour commencer la simulation.

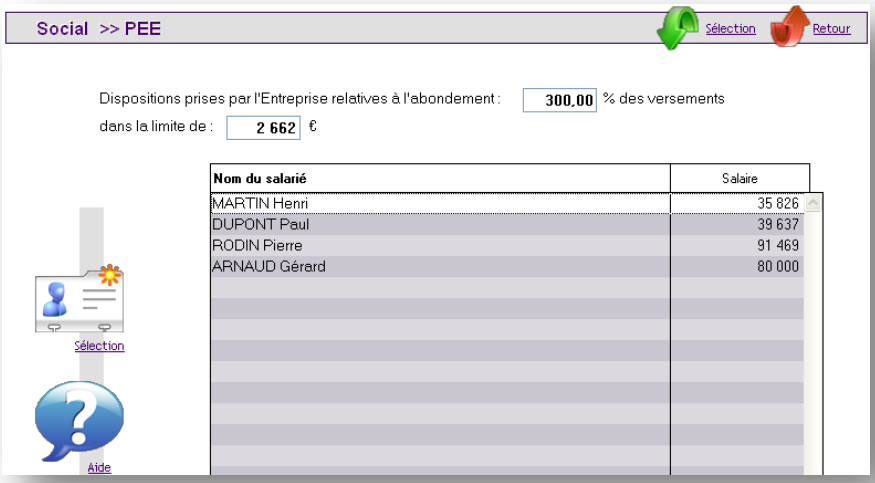

Après avoir saisi le rendement annuel moyen, il suffira de renseigner pour les années successives, le montant des versements que le participant a prévu de consacrer au PEE/PEI et le logiciel calculera le montant de l'épargne disponible nette des prélèvements sociaux.

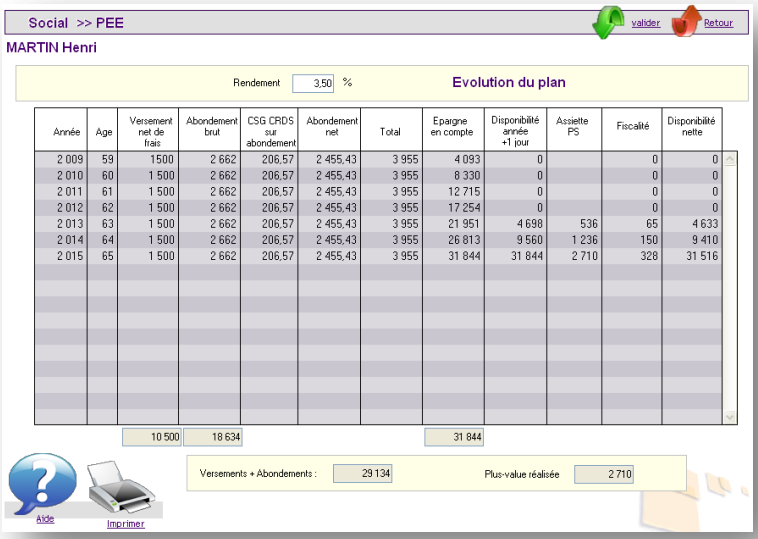

Année	Age	Versement net de frais	Abondement brut	CSG CRDS sur abondement	Abondement net	Total	Epargne en compte	Disponibilité année +1 jour	Assiette PS	Fiscalité	Disponibilité nette
2 009	59	1 500	2 662	206,57	2 455,43	3 955	4 093	0		0	0
2 010	60	1 500	2 662	206,57	2 455,43	3 955	8 330	0		0	0
2 011	61	1 500	2 662	206,57	2 455,43	3 955	12 715	0		0	0
2 012	62	1 500	2 662	206,57	2 455,43	3 955	17 254	0		0	0
2 013	63	1 500	2 662	206,57	2 455,43	3 955	21 951	4 698	536	65	4 633
2 014	64	1 500	2 662	206,57	2 455,43	3 955	26 813	9 560	1 236	150	9 410
2 015	65	1 500	2 662	206,57	2 455,43	3 955	31 844	31 844	2 710	328	31 516
		10 500	18 634				31 844				

L'épargne disponible est accessible après cinq ans seulement avant d'avoir de. Le calcul de cette épargne disponible se fait de la manière suivante :

- On prend le versement + abondement net de l'année (n-5) auquel on applique le taux de rendement pendant 5 ans. Soit (1500+2455.43) X $(1+i)^5$
  Ici, i= 3,5%
- Le disponible avant prélèvements sociaux correspond au résultat précédant, soit 4698 €
- La plus-value est obtenue en faisant la différence entre le montant atteint et le montant en compte l'année (n-5) à laquelle on retranche l'assiette de

CSG/CRDS (l'abondement) pour obtenir la nouvelle assiette des Prélèvements Sociaux, soit 4698 €-3955 €-206.57 € =536,43 €.

- Les prélèvements sociaux seront de : 536,43 € X 12% = 65 €
- Ce qui fait un disponible net de 4698 € -65 € = 4633 €

4- PERCO

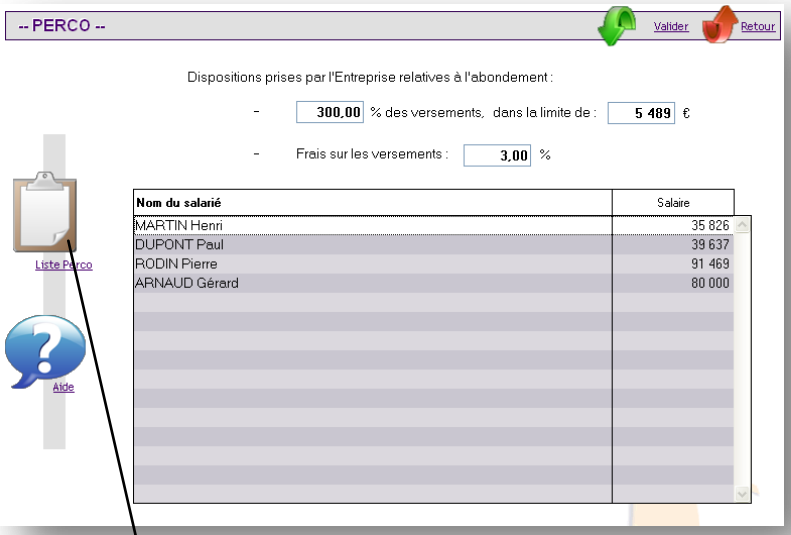

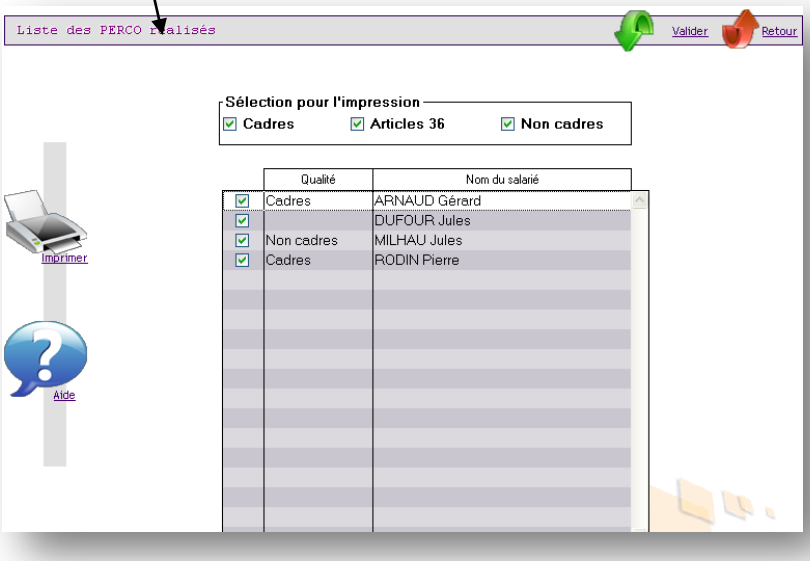

La simulation PERCO permet de prendre en compte les PERCO déjà existants (saisis dans la rubrique **Le Social).**

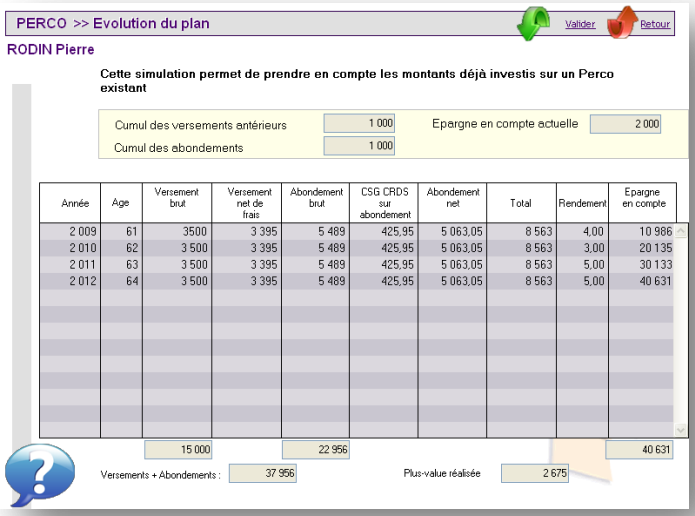

Il suffit alors de saisir les versements futurs successifs et les abondements correspondant afin que le logiciel estime le montant de l'épargne en compte au moment de la retraite. Il est possible d'opter pour une sortie en rente ou en capital ou encore pour partie en rente, le solde en capital.

<u>Deux options possibles</u> :

a) Option rente

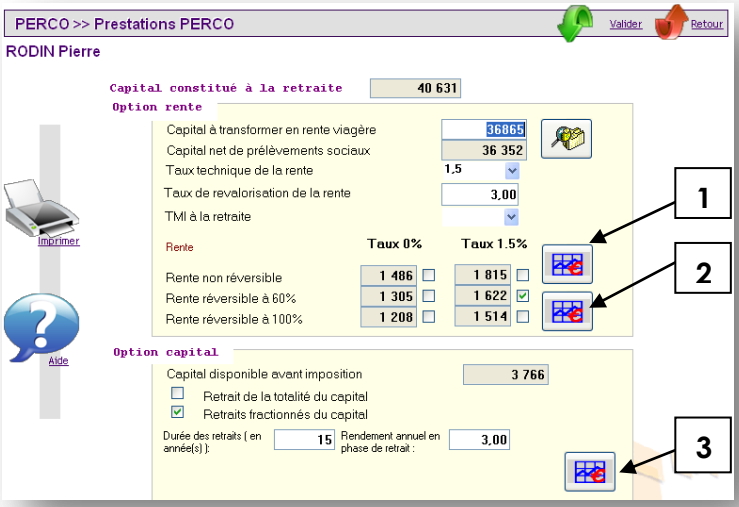

Un clic sur détaille le calcul du montant des prélèvements sociaux à retenir sur le capital constitué.

Le premier bouton permet la visualisation de l'évolution des arrérages et leur taxation.

Le deuxième bouton compare les arrérages obtenus selon le taux technique souhaité et le taux technique nul. Dans un premier temps, ce sont les arrérages annuels qui sont comparés, dans un second temps, il s'agit des arrérages cumulés.

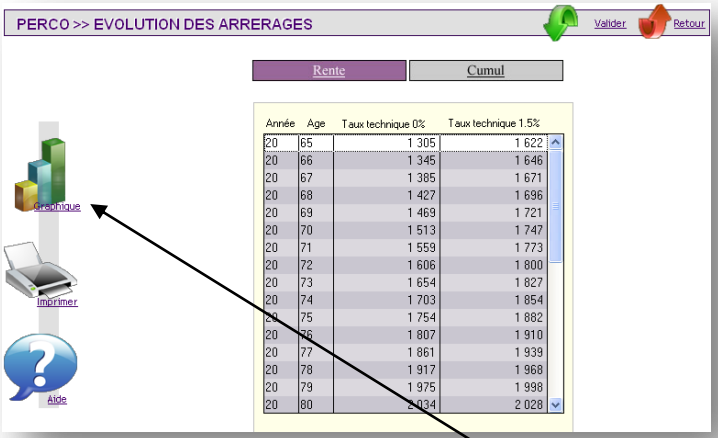

Possibilité d'illustrer sous forme graphique

b) <u>Option capital</u>

Lorsque le contrat le prévoit à l'origine, il est possible de sortir en capital pour tout ou partie, selon l'option sélectionnée :

-Retrait de la totalité du capital

-Retraits fractionnés du capital

Le calcul de la plus-value est obtenu immédiatement si la sortie se réalise en une seule fois. Il est possible d'étaler le versement du capital sur plusieurs années en saisissant la durée souhaitée et le rendement espéré. Dans ce cas, la fiscalité est calculée annuellement et visualisable par un clic sur le troisième bouton, comme présentée sur l'écran suivant :

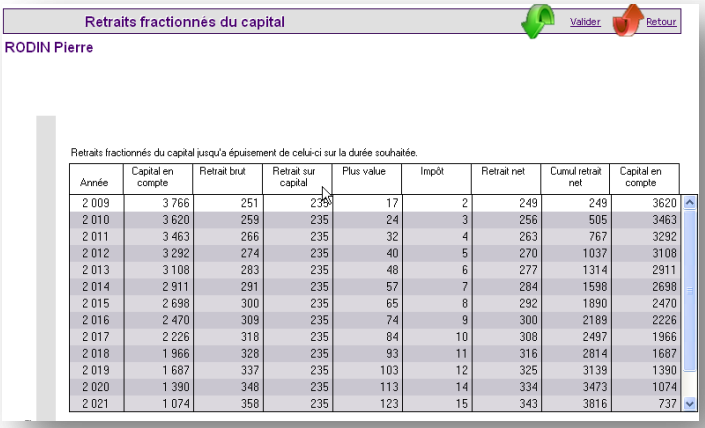

Retraits fractionnés du capital — Valider — Retour

RODIN Pierre

Retraits fractionnés du capital jusqu'a épuisement de celui-ci sur la durée souhaitée.

Année	Capital en compte	Retrait brut	Retrait sur capital	Plus value	Impôt	Retrait net	Cumul retrait net	Capital en compte
2 009	3 766	251	235	17	2	249	249	3620
2 010	3 620	259	235	24	3	256	505	3463
2 011	3 463	266	235	32	4	263	767	3292
2 012	3 292	274	235	40	5	270	1037	3108
2 013	3 108	283	235	48	6	277	1314	2911
2 014	2 911	291	235	57	7	284	1598	2698
2 015	2 698	300	235	65	8	292	1890	2470
2 016	2 470	309	235	74	9	300	2189	2226
2 017	2 226	318	235	84	10	308	2497	1966
2 018	1 966	328	235	93	11	316	2814	1687
2 019	1 687	337	235	103	12	325	3139	1390
2 020	1 390	348	235	113	14	334	3473	1074
2 021	1 074	358	235	123	15	343	3816	737

5- Prestations retraite simulées

Après la saisie des informations nécessaires, le logiciel est en mesure de calculer le montant estimé des différents régimes de retraite. Il présente un état synthétique de l'ensemble des droits acquis par les salariés.

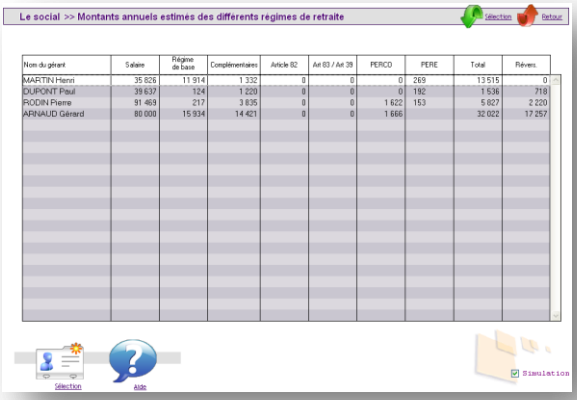

Nom du gérant	Salaire	Régime de base	Complémentaires	Article 82	Art 83 / Art 39	PERCO	PERE	Total	Révers.
MARTIN Henri	35 826	11 914	1 332	0	0	0	269	13 515	0
DUPONT Paul	39 637	124	1 220	0	0	0	192	1 536	718
RODIN Pierre	91 469	217	3 835	0	0	1 622	153	5 827	2 220
ARNAUD Gérard	80 000	15 934	14 421	0	0	1 666		32 022	17 257

Le bouton Sélection donne accès au détail par salarié du calcul de sa retraite due par le régime général, puis une synthèse de l'ensemble des régimes y compris les régimes surcomplémentaires. Le capital disponible à la retraite est le capital constitué par le(s) contrat(s) article 82, le PERCO si le salarié opte pour une sortie en capital et éventuellement les capitaux disponibles dans un PEE ou un PEI, bien que ces derniers ne soient pas expressément conçus pour la retraite.

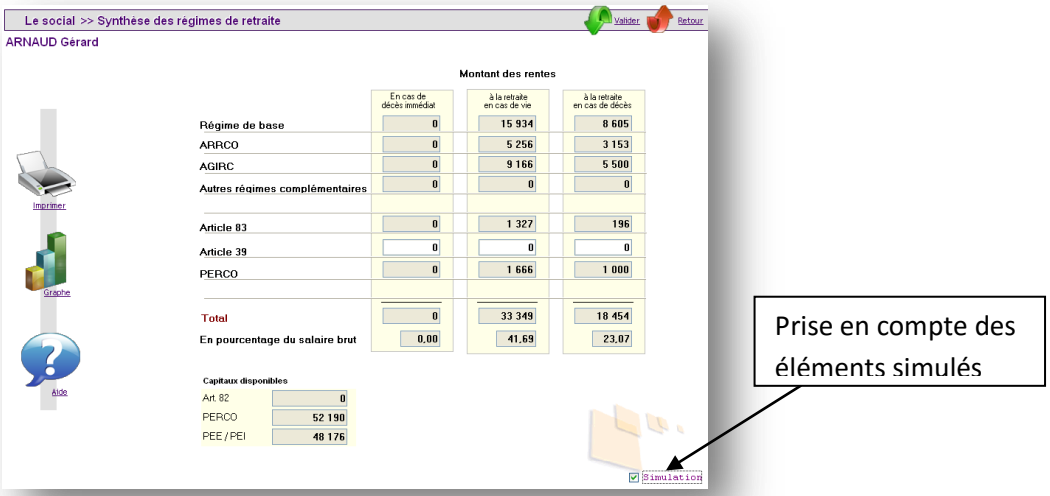

Montant des rentes

	En cas de décès immédiat	à la retraite en cas de vie	à la retraite en cas de décès
Régime de base	0	15 934	8 605
ARRCO	0	5 256	3 153
AGIRC	0	9 166	5 500
Autres régimes complémentaires	0	0	0
Article 83	0	1 327	196
Article 39	0	0	0
PERCO	0	1 666	1 000
Total	0	33 349	18 454
En pourcentage du salaire brut	0,00	41,69	23,07

Capitaux disponibles

Art. 82	0
PERCO	52 190
PEE / PEI	48 176

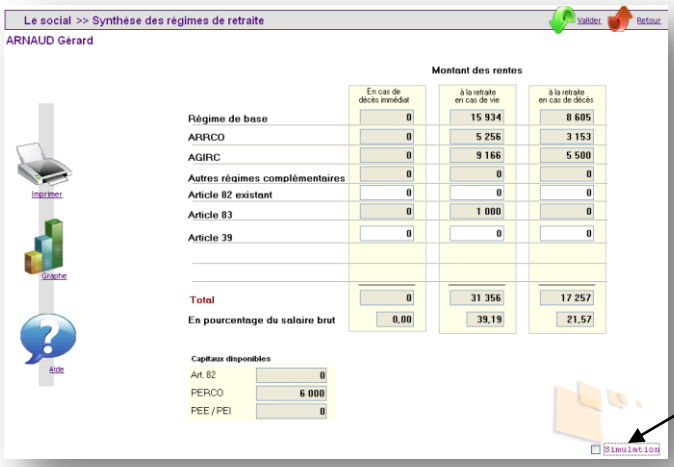

Non prise en compte des éléments simulés

Un clic sur Graphe et l'on obtient une représentation graphique.

6- Taux de cotisation prévoyance

Il s'agit du même écran que celui déjà utilisé dans le menu « **Social** ».
Son objet est de proposer un nouveau régime de prévoyance afin de comparer son coût à celui existant.

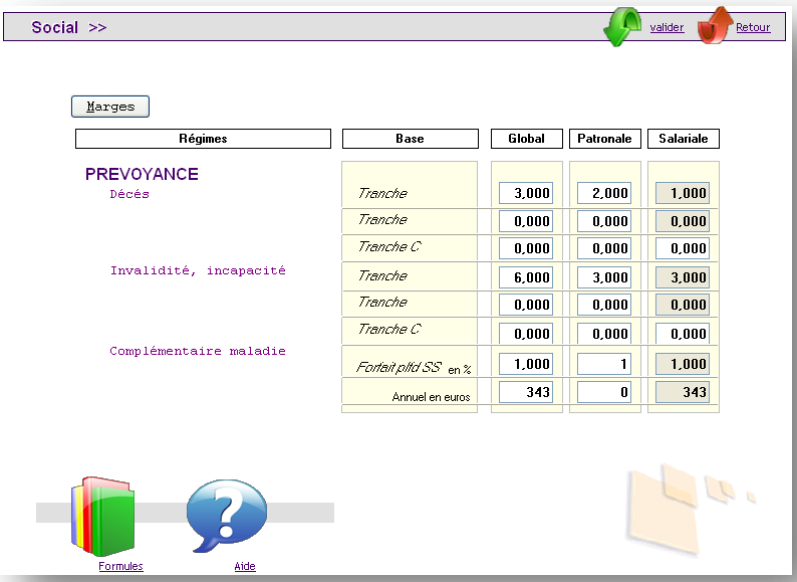

Régimes	Base	Global	Patronale	Salariale
PREVOYANCE				
Décés	Tranche	3,000	2,000	1,000
	Tranche	0,000	0,000	0,000
	Tranche C	0,000	0,000	0,000
Invalidité, incapacité	Tranche	6,000	3,000	3,000
	Tranche	0,000	0,000	0,000
	Tranche C	0,000	0,000	0,000
Complémentaire maladie	Forfait p/fd SS en %	1,000	1	1,000
	Annuel en euros	343	0	343

Le bouton « **Marges** »permet de visualise les éventuels dépassements.

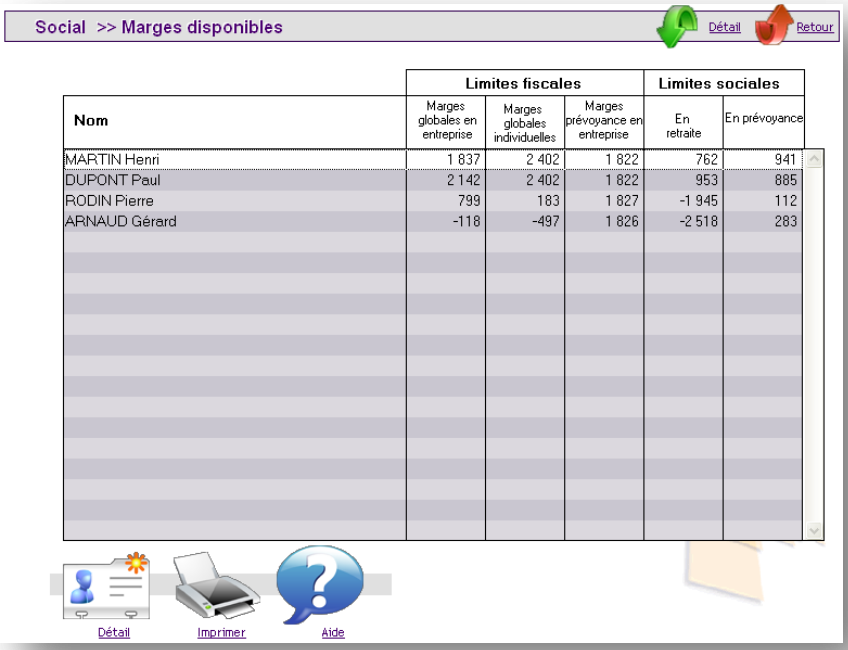

Nom	Limites fiscales			Limites sociales	
	Marges globales en entreprise	Marges globales individuelles	Marges prévoyance en entreprise	En retraite	En prévoyance
MARTIN Henri	1 837	2 402	1 822	762	941
DUPONT Paul	2 142	2 402	1 822	953	885
RODIN Pierre	799	183	1 827	-1 945	112
ARNAUD Gérard	-118	-497	1 826	-2 518	283

Le bouton « **Formule** » permet d'enregistrer ce régime pour le retrouver et l'utiliser sur une autre entreprise en lui affectant une identité.

7- Taux de prestation prévoyance

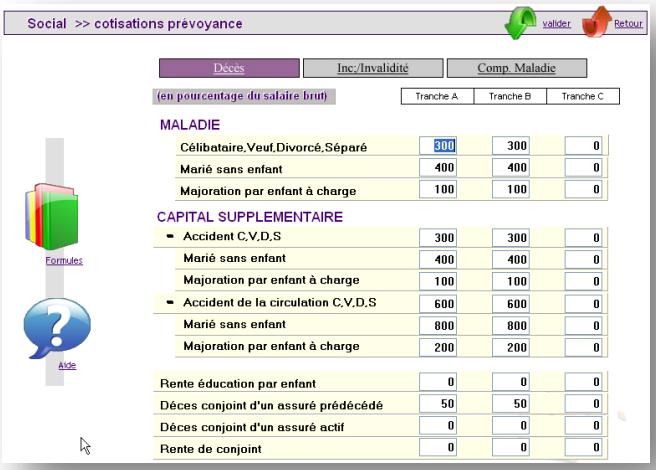

Comme pour les taux de cotisations, il s'agit de saisir les taux de prestations en cas d'incapacité décès, toujours dans le but de faire ensuite une comparaison avec le régime actuellement en place.

8- Prestation prévoyance

Le montant des prestations résulte des taux de prestations saisis préalablement en fonction des salaires bruts de chaque salarié, d'abord globalement,

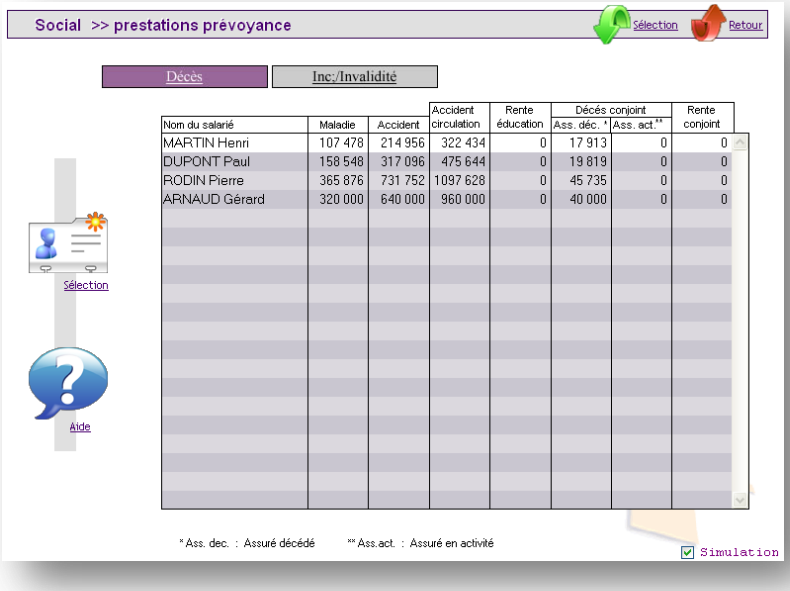

puis individuellement.

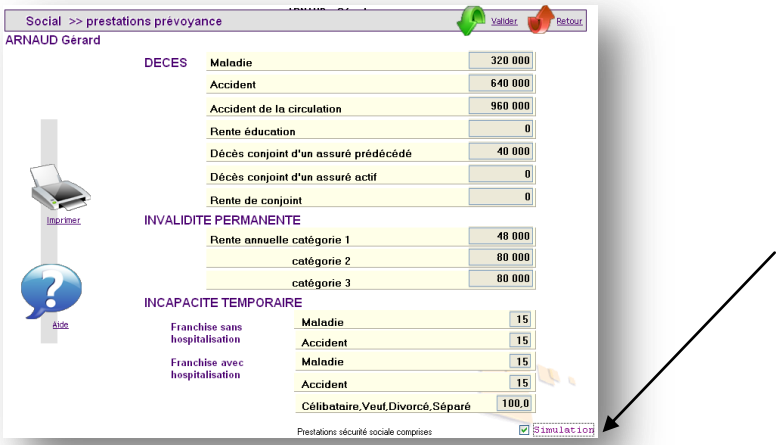

Le bouton « **Simulation** » en bas à droite de l'écran permet de comparer les garanties obtenues existantes et simulées.

9- Etat des charges annuelles

Il s'agit du même écran que dans le menu « **Social** ».
L'objet est de comparer l'état des charges annuelles existantes et simulées.

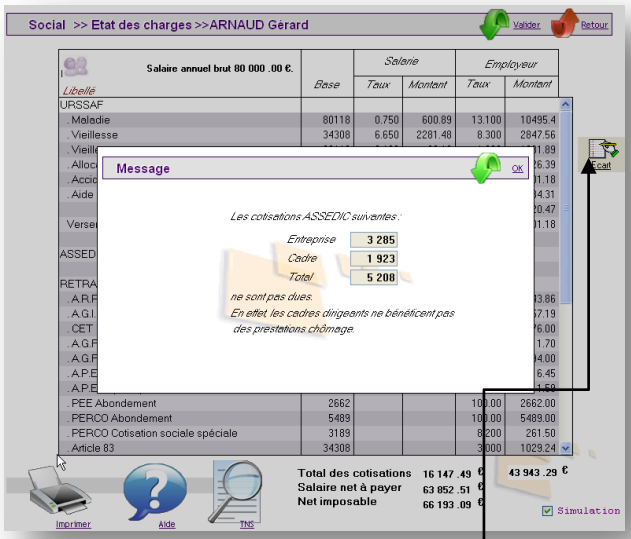

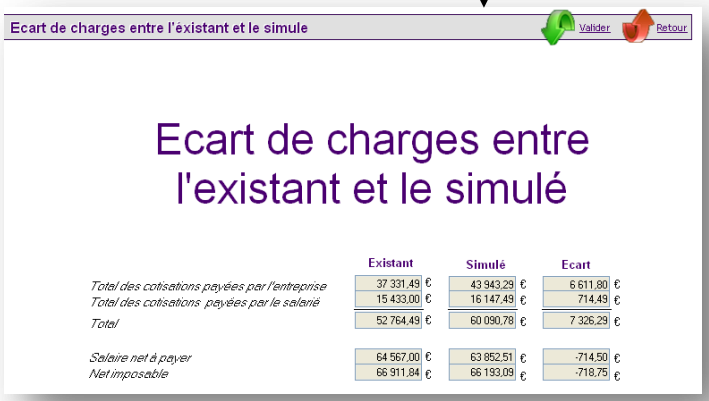

Le bouton « **Ecart** » permet de mesurer l'écart de charges entre l'existant et le simulé.

10- Marges disponibles

Il s'agit du même écran que celui du menu « **Social** », afin de visualiser les nouvelles marges fiscales et sociales prenant en compte l'ensemble des simulations réalisées en retraite et prévoyance.

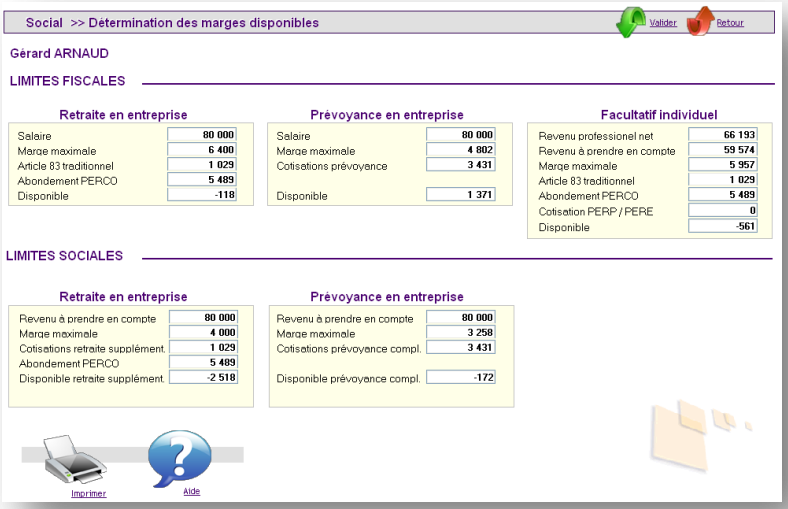

F-LES OUTILS

1- Les sauvegardes

Les sauvegardes doivent se pratiquer pour vous prémunir contre tous les problèmes que l'on peut rencontrer sur un ordinateur. Ce sont principalement les virus et les pannes.

Les sauvegardes s'effectuent en transférant l'ensemble de vos fichiers (donc de vos clients) sur tous les supports de données existant du marché (CD-ROM, DVD Rom, clé USB…). Elles sont le seul recours en cas de perte de clients ou de fichiers, ou de problèmes matériels (ordinateur en panne ou volé, virus, disque dur perdu, …). Une sauvegarde nécessite seulement quelques minutes.

Il existe des logiciels sur le marché effectuant des sauvegardes des données clients, si vous en possédez un et vous préférez l'utiliser de façon automatique, il est nécessaire de sauvegarder le répertoire « **FIC01** » qui se trouve dans le dossier d'installation du logiciel qui est en général « **FVIREP** ».

Il est important de faire ces sauvegardes une fois par semaine ou plus si votre fréquence d'utilisation du logiciel est forte.

Pour vous prémunir contre les pertes de données, suivez nos conseils :

- Utiliser un support de données sain, c'est à dire : un CD-ROM devra être vierge, un DVD Rom devra être vierge, une clé USB devra être formatée.
- Tous ces supports restant assez fragiles, faites donc des sauvegardes sur des supports différents.
- Suivez bien les recommandations inscrites par les constructeurs sur les différents supports.
- Ne laissez pas vos supports de sauvegarde en un seul et même lieu.

Remarque :

FVI n'est pas responsable de la perte ou de la détérioration des informations contenues dans votre ordinateur.

Comment effectuer les sauvegardes

Pour lancer la sauvegarde, fermez le logiciel, puis allez dans « **Démarrer** », « **Tous les programmes** », « **Force de Vente Informatique** » afin de trouver les « **Utilitaires** » (un icône avec un couteau suisse). Vous trouverez un bouton « **Sauvegarder** ». Un assistant de sauvegarde s'ouvre, sélectionnez le support sur lequel vous voulez effectuer votre sauvegarde. Il est nécessaire de cliquer sur l'icône correspondant, vérifiez bien que dans la section « **Sauvegarder dans** », vous ayez bien un chemin correct de destination de la sauvegarde. Enfin, appuyez sur le bouton « **Sauvegarder** » et attendre le message « **Sauvegarde réussie** ! ». Un fichier **sauvefvi.zip** est crée, il contient tous les éléments pour une restauration.

Remarque :

Ne confondez pas la sauvegarde avec l'exportation :

- La sauvegarde transfère l'ensemble de votre base de données (tous vos clients).
- L'exportation extrait des informations client de votre base de données.

2- <u>Les restaurations</u>

La restauration est l'opération inverse de la sauvegarde. Elle permet de transférer des fichiers (précédemment sauvegardés) contenus sur les supports de sauvegarde, vers le disque dur de votre ordinateur. Avant toute restauration, vérifiez bien que cette opération soit nécessaire, car tous les travaux effectués après la dernière sauvegarde seront perdus.

Attention :

Cette opération n'est pas anodine, elle écrase les fichiers existants sur le disque dur et les remplace par les fichiers contenus sur le support de sauvegarde.

De ce fait, si un problème survient pendant la restauration (support détérioré principalement), les fichiers disposés sur le disque dur seront perdus. Pour cela, nous vous demandons d'avoir toujours à disposition plusieurs sauvegardes (au moins deux).

Conseil pour réussir une restauration :

3- Il faut toujours une raison valable pour restaurer (perte de clients, changement de machine, problème matériel), ne faites pas une restauration «pour voir ».
4- Faites toujours une sauvegarde (sur un nouveau support) avant d'effectuer la restauration.
5- Ne faites pas une restauration pour ramener un dossier client contenu sur un support de sauvegarde.

Comment effectuer une restauration :

Pour lancer la restauration, fermez le logiciel, puis allez dans « **Démarrer** », « **Tous les programmes** », « **Force de Vente Informatique** » afin de trouver les « **Utilitaires** » (un icône avec un couteau suisse). Vous trouverez un bouton « **Restaurer** ». Un assistant de restauration s'ouvre, sélectionnez le support provenant duquel vos sauvegardes ont été effectuées. Si c'est la première fois que vous restaurez, allez dans la section « **fichier sélectionné pour restauration** » puis cliquez sur l'icône dossier suivi de trois petits points. Un sélecteur de fichier vous permettra de désigner le fichier « **sauvefvi.zip** ». Une fois sélectionné, vérifiez bien que dans la section « **fichier sélectionné pour restauration** », vous ayez bien un chemin correct de localisation du fichier. Enfin, appuyez sur le bouton restaurer et attendre le message « **Restauration réussie** ! »

3-Les réindexations

La réindexation est l'opération qui consiste à réactualiser la base de données, en cas de problème. Avant de lancer une réindexation de fichiers, effectuez impérativement une sauvegarde.

Comment effectuer une réindexation ?

Pour lancer la réindexation, fermez le logiciel, puis allez dans « **Démarrer** », « **Tous les programmes** », « **Force de vente informatique** » afin de trouver les « **Utilitaires** » (un icône avec un couteau suisse). Vous trouverez un bouton « **Réindexer**». Appuyez à nouveau sur le bouton bleu réindexer sans changer les paramètres par défaut pour cette opération, puis laissez-le travailler.

Seuls deux messages doivent apparaître dans la section :

Param : avertissement fichier sans clé

Repfic : avertissement fichier sans clé

Ces messages correspondent à un bon état de la base de données.

Si d'autres messages surviennent, il est important de contacter le service technique, afin de vérifier l'état de votre base de données.

Remarque :

La durée de cette opération dépend directement de la taille de votre base de données. Le temps nécessaire ne doit pas excéder quelques minutes sur une machine actuelle.

4- Edition

Cette option située sur la fenêtre principale, vous permet d'obtenir l'édition d'un dossier complet ou partiel en cochant par simple clic de la souris les éléments que vous souhaitez imprimer.

Pour imprimer le dossier, cliquez sur le bouton

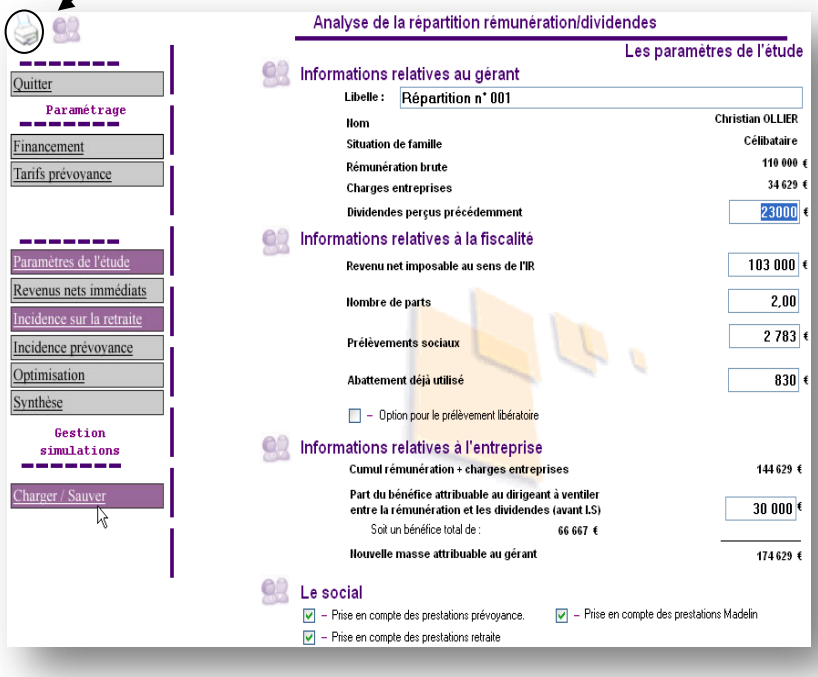

Cliquez sur « **Suivant** » pour avoir un aperçu de l'impression :

La barre d'outils située en haut à gauche de la page vous propose diverses options **:**

Vous permet de quitter la visualisation et vous renvoi sur la page d'accueil du logiciel.

Vous permet de paramétrer l'imprimante.

Vous permet d'exporter le dossier soit sous Word soit en PDF et/ou de l'enregistrer dans le format correspondant.

Vous permet d'envoyer le dossier sélectionné par mail.

Vous permet de numéroter les pages du dossier.

Le menu à gauche de la page vous propose également diverses options :

Vous permet d'afficher en pleine page, en page entière ou en plein écran. Vous pouvez également changer le thème de couleur des impressions.

Vous permet de garder en mémoire les derniers documents enregistrés. De cette façon, à chaque fois que vous reviendrez dans le logiciel, vous pourrez consulter les derniers dossiers enregistrés.

Vous permet de visualisez chaque page du dossier.

G-LES MISES A JOUR

Il est conseillé de faire une mise à jour au moins une fois par mois.

Remarque: La mise à jour nécessite la fermeture du logiciel.

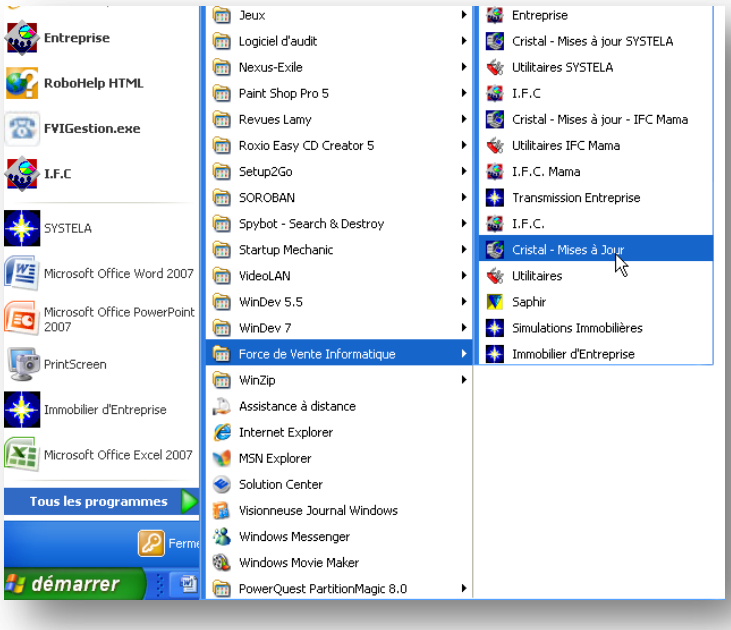

Pour mettre à jour votre logiciel, il suffit d'aller comme indiqué sur l'image ci-dessus :

« Démarrer » ⟶ « Tous les programmes » ⟶ « Force de vente informatique » ⟶« Cristal-Mise à jour »

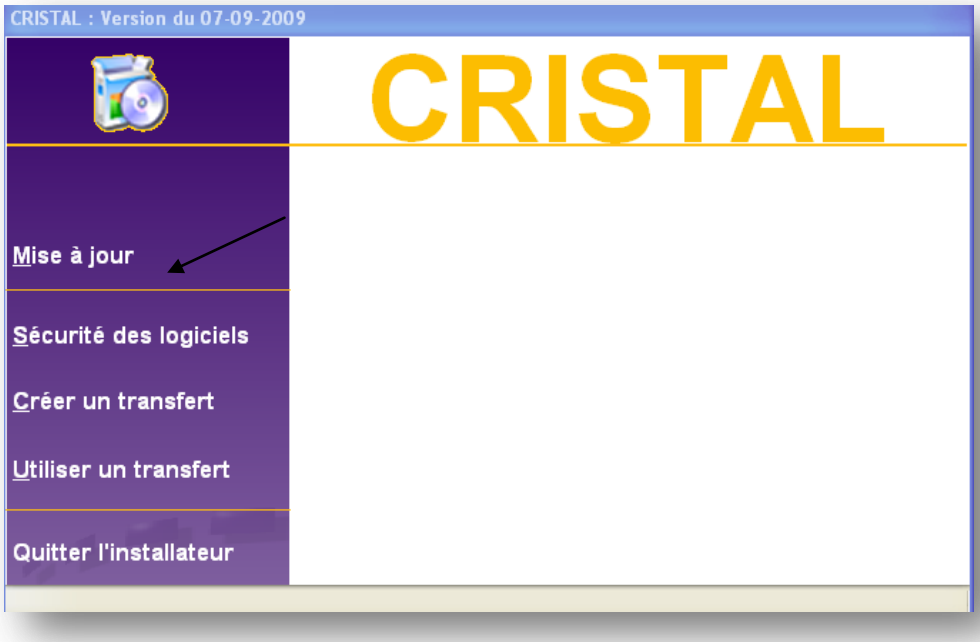

Cette option permettra d'installer les actualisations par Internet ou par Réseau.

Cliquez ensuite sur le bouton correspondant à la méthode de mise à jour, puis suivez les instructions.

1- Mise à jour par internet (via http)

FVI a créé un site spécifique pour récupérer les mises à jour de nos logiciels par l'intermédiaire d'internet. Cliquez simplement sur le bouton « **Mise à jour par internet** » pour que CRISTAL actualise les logiciels présents sur votre machine.

REMARQUE : Si la communication est coupée accidentellement, l'installateur affichera un message indiquant que la mise à jour n'est pas terminée. Relancez alors la mise à jour, celle-ci se repositionnera à partir de l'endroit où elle s'est arrêtée précédemment.

Si votre pare-feu ou votre antivirus vous signale que FVIHTTP.EXE tente de se connecter à internet, autorisez l'accès.

2- Mise à jour via le réseau

Cette option ne doit être utilisée que par les clients bénéficiant d'une version réseau de nos logiciels.

Après avoir réactualisé le serveur par l'option « **Mise à jour par internet** », les postes « **Utilisateur** » pourront récupérer la mise à jour présente sur le site central.

N'hésitez pas à vous connecter régulièrement sur nos serveurs d'actualisation pour bénéficier des nouveautés.

Optimisation de la rémunération

Retour sommaire général

FVI | PATRIMOINE & ENTREPRISE
Tour Polygone
265 Av des Etats du Languedoc
34000 Montpellier
Tél. : 04 67 20 24 69
Email : commercial@fvi.fr
www.fvi.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION **p.6**

A- LES DOSSIERS **p.8**

1-Créer un dossier **p.8**

2-Ouvrir un dossier existant **p.9**

3-Détruire un dossier existant **p.10**

4- Importation de la DADS-U ou DADS **p.10**

5- Importation de la Liste du personnel **p.10**

6- Importation d'un dossier Entreprise saisi sur un autre ordinateur **p.12**

B- L'ENTREPRISE **p.13**

3- Fiche entreprise **p.13**

4- Charges sociales **p.13**

5- Charges sociales par catégorie **p.13**

C- LES HOMMES **p.15**

6- Les associés **p.15**

7- Les gérants majoritaires **p.15**

8- Les salariés (global) **p.16**

9- Les salariés (individuel) **p.16**

10-Pyramide des âges **p.17**

D- LE SOCIAL p.19

5- La retraite p.19

a) Reconstitution de carrière p.19

b) Prestations retraite p.20

6- La prévoyance p.20

a) Taux de prestation prévoyance p.20

b) Prestations prévoyance p.21

7- Etat des charges p.22

a) Etat des charges annuelles p.22

b) Marges disponibles p.23

E- LES SIMULATIONS p.24

1- Transformation de statut salarié en TNS p.24

a) Calcul des écarts de prestations entre les statuts Salarié/TNS p.25

b) Paramètres de l'études p.25

1) Paramétrage du complément retraite p.25

2) Paramétrage du complément prévoyance p.26

2-1 FVI STANDARD p.26

2-2 UTILISATEUR p.28

2- Optimisation salaire/ dividendes p.29

a) Parametrage p.31

b) Paramètres de l'étude p.31

1) Les informations relatives au gérant p.31

2) Les informations relatives à la fiscalité p.32

3) Les informations relatives à l'entreprise p.32

4) Le social p.32

c) L'optimisation p.33
d) Les revenus nets immédiats p.34
e) Incidence sur la retraite p.34
f) Incidence sur la prévoyance p.35
g) Synthèse p.36

F- LES OUTILS p.37

1- Les utilitaires p37

a) Les sauvegardes p.37
b) Les restaurations p.39
c) Les réindexations p.40

2- Editions p.41

G- LES MISES A JOUR p.43

INTRODUCTION

L'objet de ce logiciel est de répondre à deux problématiques :

1-Les dirigeants s'interrogent souvent sur l'affectation des bénéfices de leur entreprise. Ont-ils intérêt à augmenter leur rémunération (prime) ou est-il plus judicieux de s'octroyer des dividendes ?

L'objet de ce logiciel est d'essayer d'apporter une réponse à cette question.

2-Avant 1994 et l'instauration de la loi Madelin, nombre de gérants de SARL avaient opté pour la gérance minoritaire afin de bénéficier des avantages sociaux des salariés cadres. Aujourd'hui, le coût des charges générées par ce régime incite beaucoup de gérants minoritaires à revenir en arrière pour des raisons d'économie. Toutefois, la question se pose de savoir s'il est possible, avec un statut de majoritaire, d'obtenir des garanties sociales équivalentes à celle d'un salarié cadre?

L'objet de ce module est précisément de répondre à cette seconde interrogation.

Point d'entrée du logiciel :

Le point d'entrée du logiciel, passe par la création ou la consultation d'une fiche **Entreprise**. Suite à l'ouverture d'un dossier, l'arborescence complète des menus s'affiche sur l'écran principal :

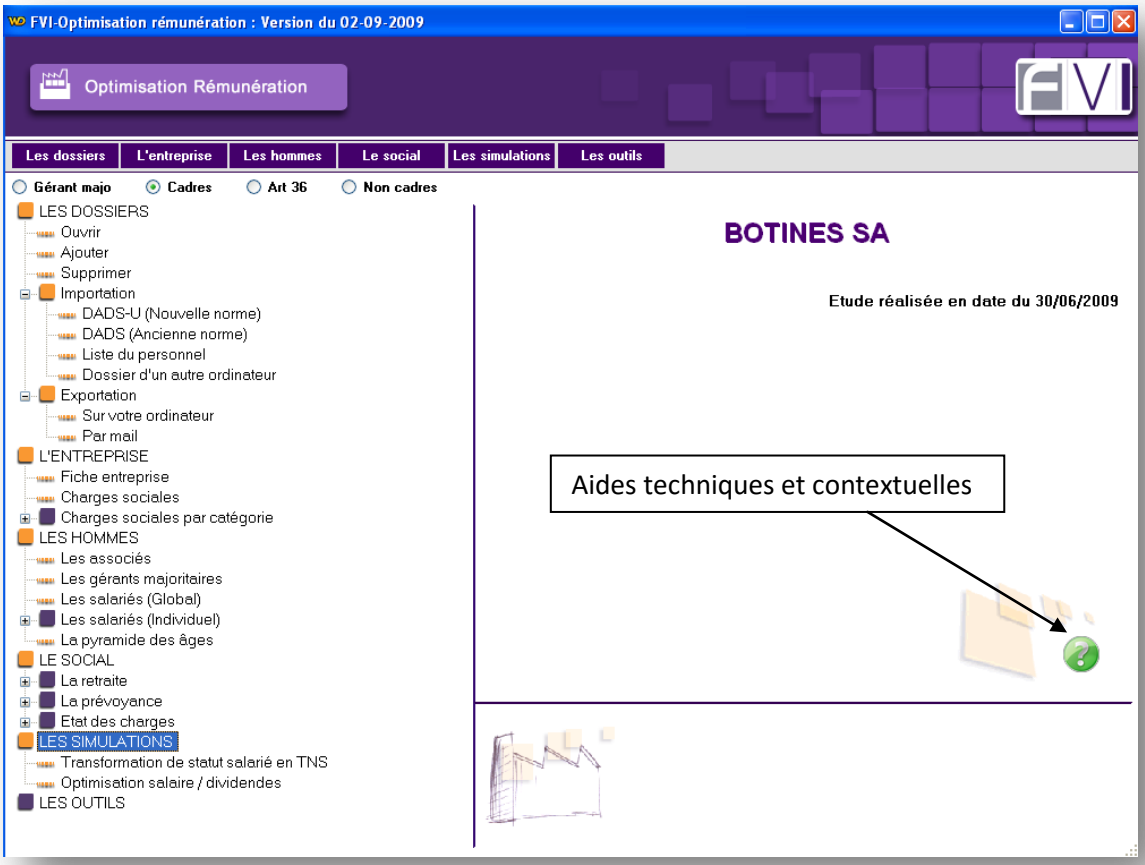

Champ de saisie :

Toutes les rubriques ne sont pas obligatoires. Si un champ dont la saisie est indispensable n'est pas renseigné, le message: « **saisie obligatoire** » apparaît.

Validation :

La validation des fenêtres du logiciel enregistre automatiquement les informations sur le disque dur.

Remarque : la touche « **Entrée** » valide l'écran.

Matériel :

Le logiciel fonctionne sur tous les ordinateurs dotés de Windows® 98, Millénium, 2000, XP et VISTA. Il est nécessaire de disposer de 250 Mo libres sur le disque dur et d'au moins 258 Mo de mémoire (RAM).

Les éditions s'effectuent aussi bien sur les imprimantes jet d'encre, que les lasers, en noir et blanc ou en couleur.

E- LES DOSSIERS

Il s'agit tout d'abord de créer ou de sélectionner l'entreprise. En cliquant sur l'icône « **LES DOSSIERS** », un menu déroulant vous propose 3 options ; ouvrir, ajouter, ou supprimer une entreprise.

7- Créer un dossier

L'option « **Ajouter** » permet de créer une nouvelle entreprise. Pour cela, vous devez compléter la fiche signalétique qui apparaît à l'écran, indiquer la date de situation (souvent la date d'arrêté de comptes) et renseigner les informations concernant l'entreprise, notamment la raison sociale, la forme juridique, la nature de l'activité, le numéro SIRET, la date de création et de situation...

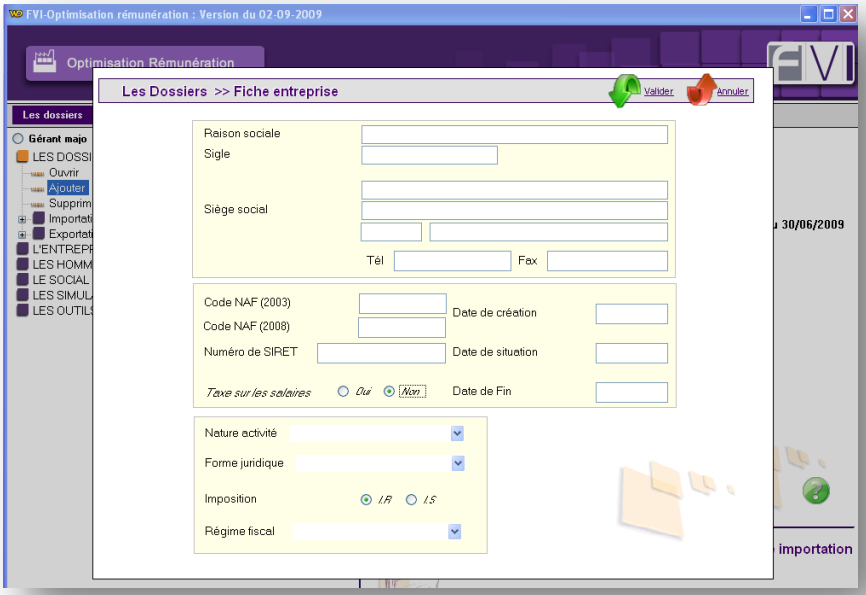

Une fois la saisie terminée, cliquez sur « **Valider** ».

Ensuite un deuxième écran vous proposera de saisir l'objet de l'entreprise, la Convention Collective, le capital social ou encore la valeur économique.

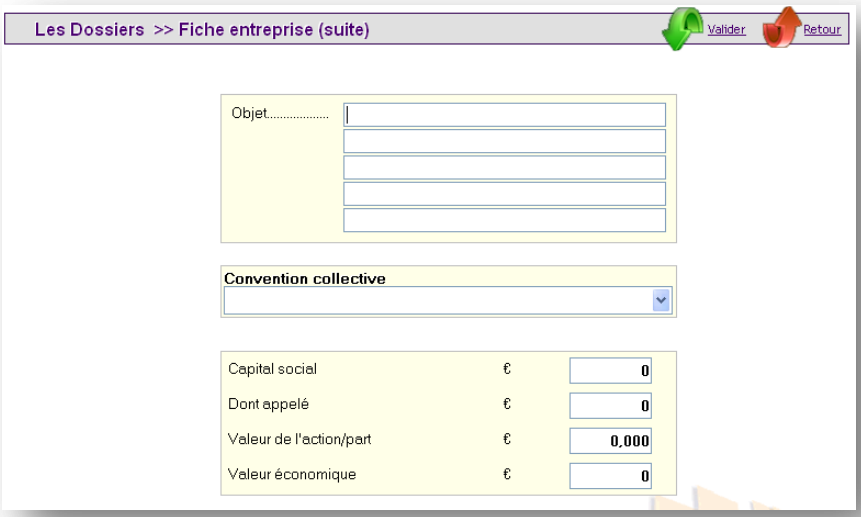

8- Ouvrir un dossier existant

Pour ouvrir un dossier existant, il vous suffira d'aller dans le menu « **Les Dossiers** » et de cliquer sur « **Ouvrir** ».

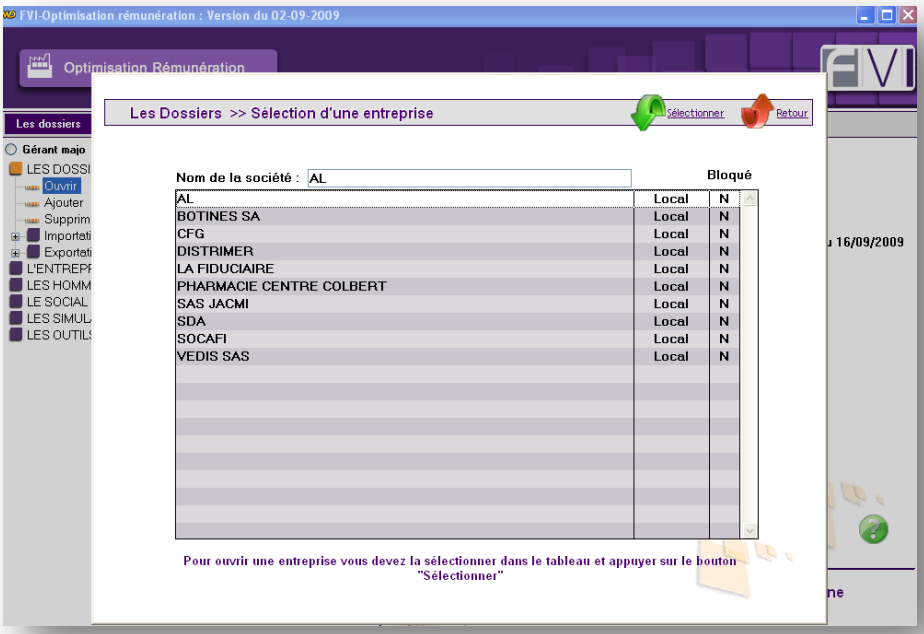

Sélectionnez dans la liste proposée, l'entreprise sur laquelle vous souhaitez travailler et appuyez sur « **Sélectionner** »

Les deux dernières colonnes ne sont utiles que pour la version réseau. Le logiciel précise si le dossier est situé sur le serveur ou en local, et si celui-ci est bloqué, c'est-à-dire déjà ouvert sur une autre machine. Dans ce dernier cas, vous pouvez uniquement le visualiser (lecture seule) ou le supprimer de votre poste (suppression locale uniquement).

9- Détruire un dossier existant

Enfin, l'option « **Supprimer** » présente la liste complète des entreprises en mémoire. Positionnez la souris sur l'entreprise à supprimer et cliquez sur le bouton «**Suppression** ». Un message apparaît et vous demande alors de confirmer la suppression.

10- Importation de la DADS-U ou DADS

Grace aux fichiers DADS-U ou N4DS, il est possible de récupérer une grande partie des informations relatives à l'Entreprise et aux salariés.

ATTENTION: Certains renseignements importants sur les salariés tels que la date d'entrée dans l'entreprise, la situation de famille, la qualité et le taux d'évolution annuel du salaire, ne se trouvent pas dans les DADS-U ou N4DS.

Pour compléter ces informations, il est important de renseigner la rubrique « **Salariés (global)** » du menu « **LES HOMMES** ».

11- Importation de la Liste du personnel

Vous pouvez récupérer « **la liste du personnel** » à l'aide de fichiers texte ou de fichiers **«.csv »** (générés par Excel,…) utilisant des séparateurs point virgule. Cette récupération génère l'ensemble des fiches salariées et crée la fiche Entreprise si besoin.

Vous devez insérer une ligne d'en-tête pour préciser, à l'aide des mots-clés ci-dessous, la signification de chaque colonne :

CIVILITE : **1** :M, **2** :Mme, **3** :Mlle

NOM : Nom du salarié

PRENOM : Prénom du salarié

ADR1 : 1ère ligne d'adresse

ADR2 : 2ème ligne d'adresse

CP : Code postal

VILLE : Ville

TEL : Téléphone

DTENAISS : Date de naissance (AAAAMMJJ)

SITFAM : Situation de famille **M** : Marié(e), **C** : Célibataire, **D** : Divorcé(e) **V** : Veuf(ve)

DTEENT : Date d'entrée dans l'entreprise (AAAAMMJJ)

CATEGORIE : **0** :TNS, **1** :Cadre, **2** :Article 36, **3** : Non cadre

DIRIGEANT : **0** : oui, **N** : non

SALAIRE : Annuel en euros.

IMPORTANT : les salaires doivent être en format « standard » (ne pas utiliser de séparateur de milliers).

L'ordre des colonnes n'a aucune importance et il n'est pas obligatoire de renseigner toutes les colonnes.

Pour récupérer la liste du personnel, il suffit de saisir le nom du fichier et de valider en cliquant sur OK. Une nouvelle fenêtre apparaît, vous devez alors préciser le nom de l'entreprise, son numéro de SIRET et le type de séparateur utilisé. Validez à nouveau.

12- Importation d'un dossier Entreprise saisi sur un autre ordinateur :

Vous pouvez importer un dossier Entreprise du logiciel **Optimisation de la rémunération** provenant d'un autre ordinateur par l'intermédiaire d'une clé USB, d'un CD, d'un e-mail…

L'option « **Exportation** » permet d'exporter des données :

- sur votre ordinateur : faire un double clic sur l'entreprise concernée, nommer le dossier dans le répertoire de votre choix et valider.

- par mail : cette option permet d'envoyer les informations d'une entreprise à une personne qui possède le même logiciel. Pour cela, faire un double clic sur l'entreprise de votre choix, vous accédez directement à votre boite mail comprenant votre fichier en pièce jointe.

F- L'ENTREPRISE

3- Charges sociales communes :

L'entreprise >> Charges sociales et fiscales — Valider — Retour

Charges sociales et fiscales

URSSAF | ASSEDIC | Taxes,Participations

Par défaut — Notes

Régimes	Base	Global	Patronale	Salariale
URSSAF				
C.S.G. non déductible	9,7%x(salaire +...)*	2,400		2,400
C.S.G. déductible	9,7%x(salaire +...)*	5,100		5,100
C.R.D.S.	9,7%x(salaire +...)*	0,500		0,500
Maladie	salaire	13,850	13,100	0,750
Vieillesse	salaire	1,700	1,600	0,100
	Tranche	14,950	8,300	6,650
Allocations familiales	Salaire > 1,2	5,400	5,400	
Accidents du travail	salaire total	0,000	0,000	
Fond national d'aide au logement	Tranche A	0,100	0,100	
		0,000	0,000	
		0,000	0,000	

*Salaire brut + cotisations patronales de retraite supplémentaire et de prévoyance de groupe

Le clic sur le bouton « **Par défaut** » referme la fenêtre de saisie des charges, le logiciel réinitialise tous les taux. Un nouveau clic sur « **Charges sociales** » permet l'affichage automatique des taux de cotisation en vigueur.

Toutefois, vous devez renseigner le taux d'accident du travail qui varie en fonction de l'activité de l'entreprise.

De plus, lorsqu'une entreprise emploie plus de neuf salariés, il est nécessaire de saisir le taux de versement de transport qui diffère d'une ville à l'autre.

4- Charges sociales par catégorie

L'entreprise >> Charges sociales et fiscales — Valider — Retour

-- Charges sociales cadres --

Par défaut — Notes

Régimes	Base		Global	Patronale	Salariale
RETRAITE COMPLEMENTAIRE					
A.R.R.C.O	Tranche A	6,000	7,500	4,500	3,000
A.G.I.R.C	Tranche B	16,240	20,300	12,650	7,650
	Tranche C	16,240	20,300	12,600	7,700
A.P.E.C.	Tranche B et C		0,060	0,036	0,024
	Cotisation forfaitaire		19,31	11,59	7,72
PREVOYANCE					
Décès	Tranche A		0,000	0,000	0,000
	Tranche B		0,000	0,000	0,000
	Tranche C		0,000	0,000	0,000
Invalidité, incapacité (*)	Tranche A		0,000	0,000	0,000
	Tranche B		0,000	0,000	0,000
	Tranche C		0,000	0,000	0,000
Complémentaire maladie	Forfait pfd SS en %		0,000	0,000	0,000
	Annuel en euros		0	0	0

(*) : Les indemnités perçues par le salarié ne sont soumises aux cotisations sociales pour la seule part financée par l'employeur.

En cliquant sur l'icône « **Par défaut** », les taux en vigueur ARRCO et AGIRC s'affichent automatiquement. Dans le cas où les taux de cotisation de l'entreprise seraient différents, vous pouvez les modifier.

Vous devez saisir les taux de cotisation pour la Prévoyance car ils varient d'une entreprise à l'autre et selon la catégorie de personnel.

G-LES HOMMES

6- Les associés

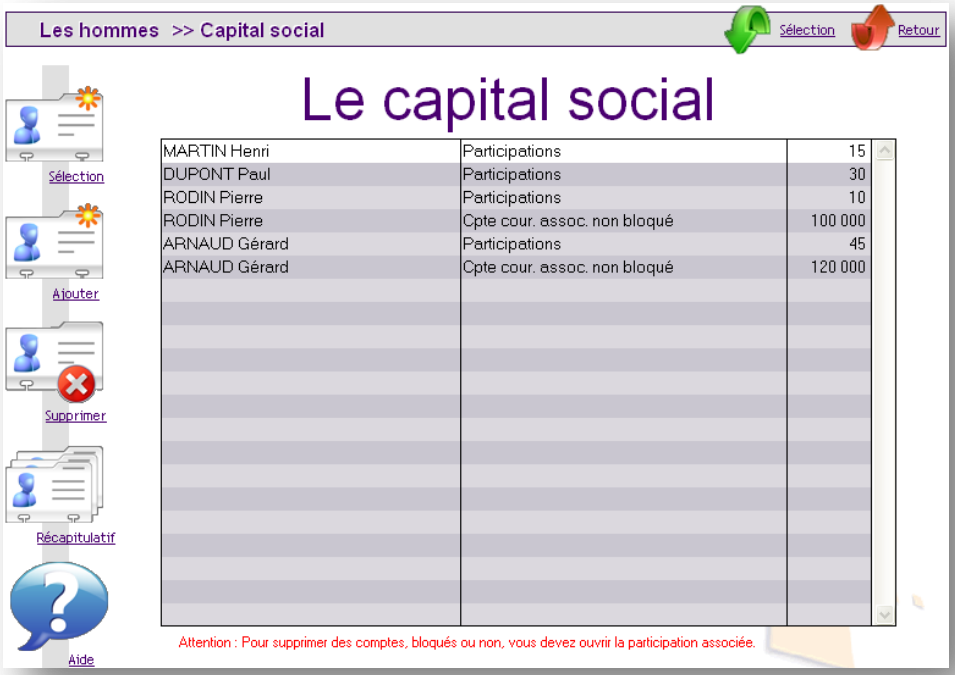

7- Les gérants majoritaires

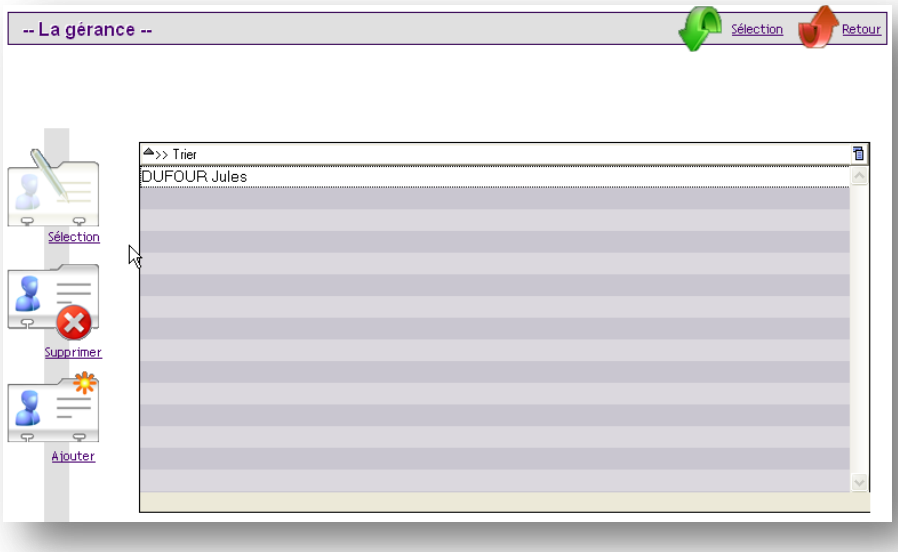

8- Les salariés (Global)

Certains renseignements importants tels que la date d'entrée dans l'entreprise ou la situation de famille, ne sont pas inclus dans une DADS-U, DADS ou dans une liste du personnel. Indispensables au calcul des droits, le logiciel met à votre disposition le tableau suivant afin de les saisir.

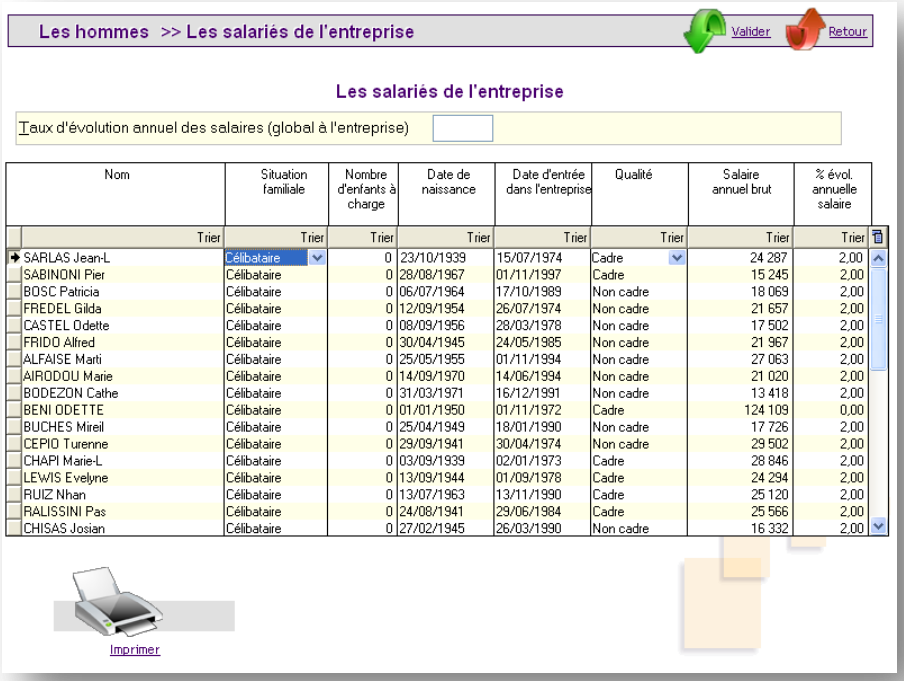

Nom	Situation familiale	Nombre d'enfants à charge	Date de naissance	Date d'entrée dans l'entreprise	Qualité	Salaire annuel brut	% évol. annuelle salaire
Trier	Trier	Trier	Trier	Trier	Trier	Trier	Trier
SARLAS Jean-L	Célibataire	0	23/10/1939	15/07/1974	Cadre	24 287	2,00
SABINONI Pier	Célibataire	0	28/08/1967	01/11/1997	Cadre	15 245	2,00
BOSC Patricia	Célibataire	0	06/07/1964	17/10/1989	Non cadre	18 069	2,00
FREDEL Gilda	Célibataire	0	12/09/1954	26/07/1974	Non cadre	21 657	2,00
CASTEL Odette	Célibataire	0	08/09/1956	28/03/1978	Non cadre	17 502	2,00
FRIDO Alfred	Célibataire	0	30/04/1945	24/05/1985	Non cadre	21 967	2,00
ALFAISE Marti	Célibataire	0	25/05/1955	01/11/1994	Non cadre	27 063	2,00
AIRODOU Marie	Célibataire	0	14/09/1970	14/06/1994	Non cadre	21 020	2,00
BODEZON Cathe	Célibataire	0	31/03/1971	16/12/1991	Non cadre	13 418	2,00
BENI ODETTE	Célibataire	0	01/01/1950	01/11/1972	Cadre	124 109	0,00
BUCHES Mireil	Célibataire	0	25/04/1949	18/01/1990	Non cadre	17 726	2,00
CEPIO Turenne	Célibataire	0	29/09/1941	30/04/1974	Non cadre	29 502	2,00
CHAPI Marie-L	Célibataire	0	03/09/1939	02/01/1973	Cadre	28 846	2,00
LEWIS Evelyne	Célibataire	0	13/09/1944	01/09/1978	Cadre	24 294	2,00
RUIZ Nhan	Célibataire	0	13/07/1963	13/11/1990	Cadre	25 120	2,00
RALISSINI Pas	Célibataire	0	24/08/1941	29/06/1984	Cadre	25 566	2,00
CHISAS Josian	Célibataire	0	27/02/1945	26/03/1990	Non cadre	16 332	2,00

Vous devez renseigner les cases vides soit par l'intermédiaire d'un menu déroulant (par exemple, la situation familiale …) soit en saisissant directement les informations dans les zones, rubriques, etc … prévues à cet effet (par exemple, la date d'entrée dans l'entreprise …).

Pour valider les informations, cliquez sur «**Validez**».

En cliquant sur l'icône « **Imprimer** », vous avez la possibilité d'imprimer le document pour une pré-saisie papier.

9- Les salariés (Individuel) :

Cette rubrique permet de saisir les informations concernant les salariés de l'entreprise par catégorie; **cadres, articles 36, non cadres**.

Dans le cas où vous avez utilisé l'importation des données, les tableaux se complètent automatiquement.

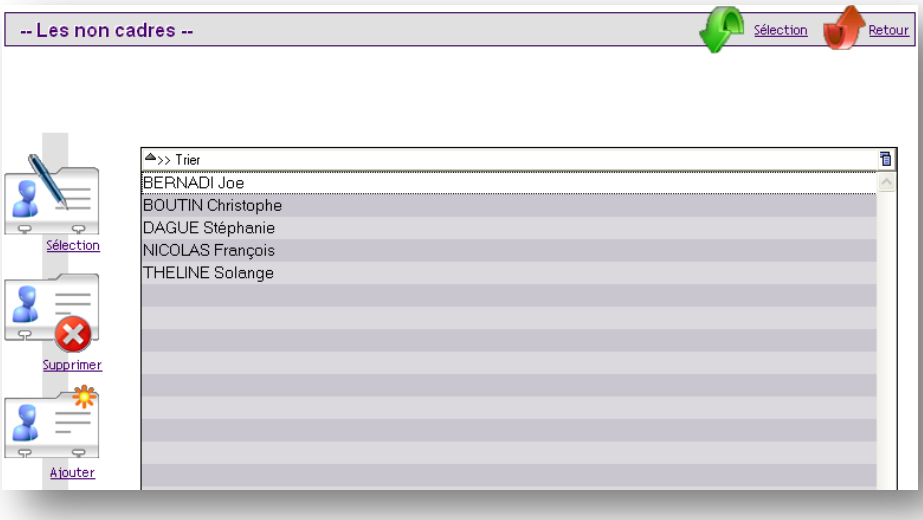

Pour ajouter un salarié, il suffit de cliquer sur l'icône « **Ajouter** » et une fiche à remplir apparaît. Lorsque vous rentrez le nom, le logiciel vous propose la liste des homonymes déjà répertoriés précédemment. Vous avez la possibilité de récupérer une personne de cette liste.

Pour supprimer un salarié, vous devez le sélectionner dans la liste et cliquer sur « **Supprimer** », la fiche de celui-ci apparaît ainsi qu'un message vous demandant de confirmer la suppression.

10- La pyramide des âges

L'option **« Pyramide des âges »** permet de saisir l'effectif de l'entreprise par catégorie et par tranche d'âge. En utilisant la procédure d'importation, le tableau se complète automatiquement.

En bas de la fenêtre, deux icônes vous sont proposés afin de visualiser graphiquement la pyramide des âges ; il s'agit d'un histogramme comparé ou cumulé.

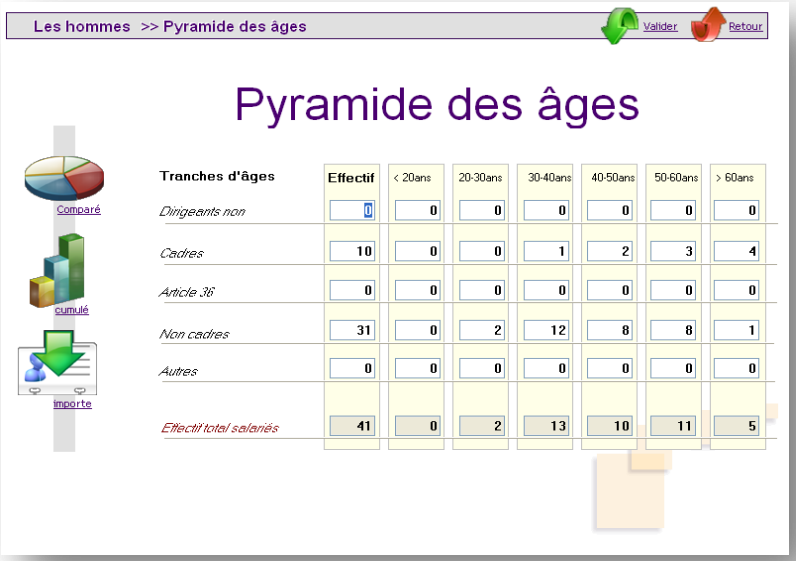

Les hommes >> Pyramide des âges

Valider Retour

Pyramide des âges

Comparé

cumulé

importe

Tranches d'âges	Effectif	< 20ans	20-30ans	30-40ans	40-50ans	50-60ans	> 60ans
Dirigeants non	0	0	0	0	0	0	0
Cadres	10	0	0	1	2	3	4
Article 36	0	0	0	0	0	0	0
Non cadres	31	0	2	12	8	8	1
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Effectif total salariés	41	0	2	13	10	11	5

D- LE SOCIAL

2- La retraite

a) Reconstitution de carrière

Pour calculer la retraite d'un salarié, le logiciel a besoin de connaître un certain nombre de paramètres tels que l'âge de la mise à la retraite, les revenus antérieurs, les points déjà acquis.

Il faut tout d'abord sélectionner la catégorie à laquelle appartient le salarié dont on veut faire la reconstitution de carrière au niveau de la page d'accueil du logiciel :

-Gérant majoritaire
- Cadres
-Article 36
-Non cadres

Ensuite aller dans le Menu SOCIAL et cliquer sur « Reconstitution de carrière ». Après sélection d'un salarié, renseigner, dans un premier temps, ses différentes périodes d'activité salariée par le bouton « **Ajouter** ».
Il convient d'indiquer les dates de début et de fin de chaque période salariée. Si la saisie concerne la période actuelle, il faut répondre "**Oui**" à la question "**S'agit-il de la période actuelle** ?".

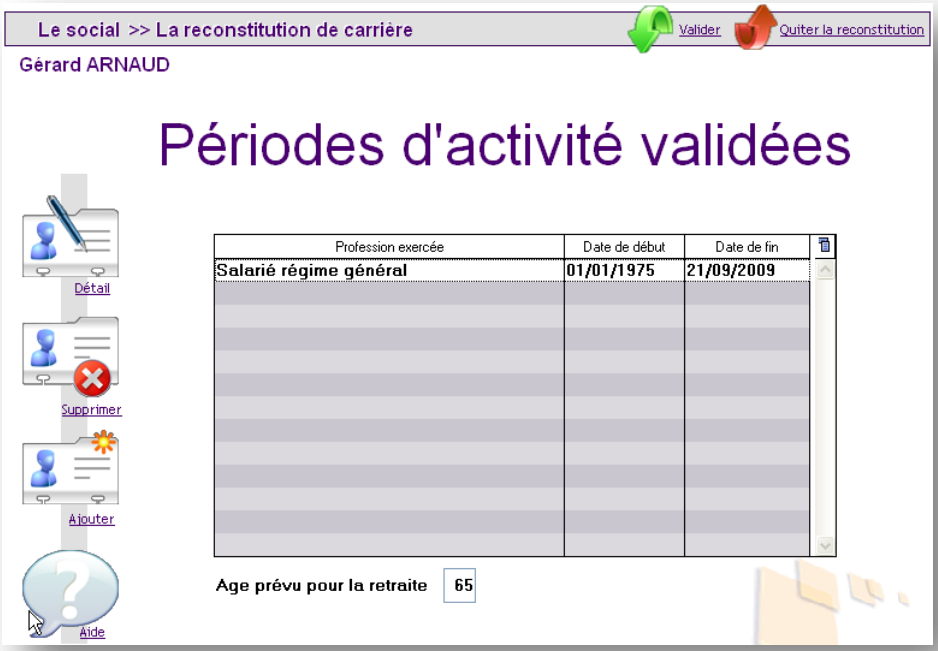

Ensuite, le logiciel préconise la saisie des salaires que le salarié a perçu depuis le début de on activité salariée. Tous les plafonds de sécurité sociale correspondant aux périodes d'activité sont affichés. Si son salaire était inférieur au plafond de l'époque, il faut saisir "**N**" pour « non » dans la zone **"> PSS**" et indiquer le revenu réellement perçu (en euros de l'époque). Si le salaire est

supérieur au plafond il suffit alors de laisser "**O**" pour « oui » (par défaut) dans la zone **">PSS**".

Dans le cas où le salaire est inférieur au plafond, le logiciel réactualise ce salaire grâce aux coefficients de revalorisation. Ainsi il peut faire le tri des 10 aux 25 meilleurs salaires annuels, selon le cas, pour la totalité de l'activité salariée.

Enfin, pour déterminer le montant de la retraite ARRCO, indiquez dans "**Nb points acquis**" le nombre de points acquis ou cliquez sur «**Estimer** ».

La rubrique "AGIRC" doit comporter le cumul de points "Cadre" obtenus par le salarié, récupérable sur son relevé de points annuel.

L'ensemble de ces renseignements peut être obtenu auprès des organismes de retraite sous trois semaines environ.

b) Prestations retraite

Après la saisie des informations nécessaires, le logiciel est en mesure de calculer le montant estimé des différents régimes de retraite. Il présente un état synthétique de l'ensemble des salariés.

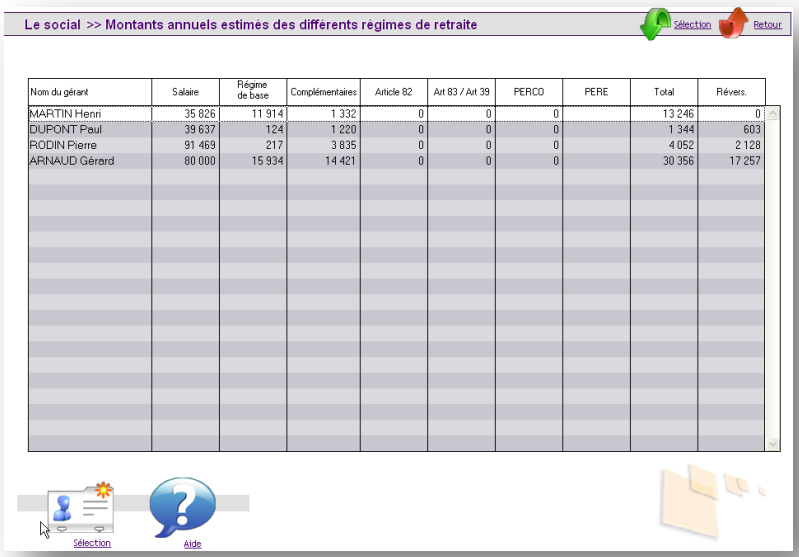

Nom du gérant	Salaire	Régime de base	Complémentaires	Article 82	Art 83 / Art 39	PERCO	PERE	Total	Révers.
MARTIN Henri	35 826	11 914	1 332	0	0	0		13 246	0
DUPONT Paul	39 637	124	1 220	0	0	0		1 344	603
RODIN Pierre	91 469	217	3 835	0	0	0		4 052	2 128
ARNAUD Gérard	80 000	15 934	14 421	0	0	0		30 356	17 257

La sélection d'un salarié ouvre sur un écran qui détaille les droits acquis aux régimes de base, complémentaire et supplémentaires. Apparaissent également les capitaux constitués par un contrat article 82, le PERCO si le salarié opte pour une sortie en capital et éventuellement les capitaux disponibles dans un PEE ou un PEI, bien que ces derniers ne soient pas expressément conçus pour la retraite.

2- La prévoyance

a)Taux de prestation prévoyance

Il faut saisir les pourcentages de prestations du contrat collectif.

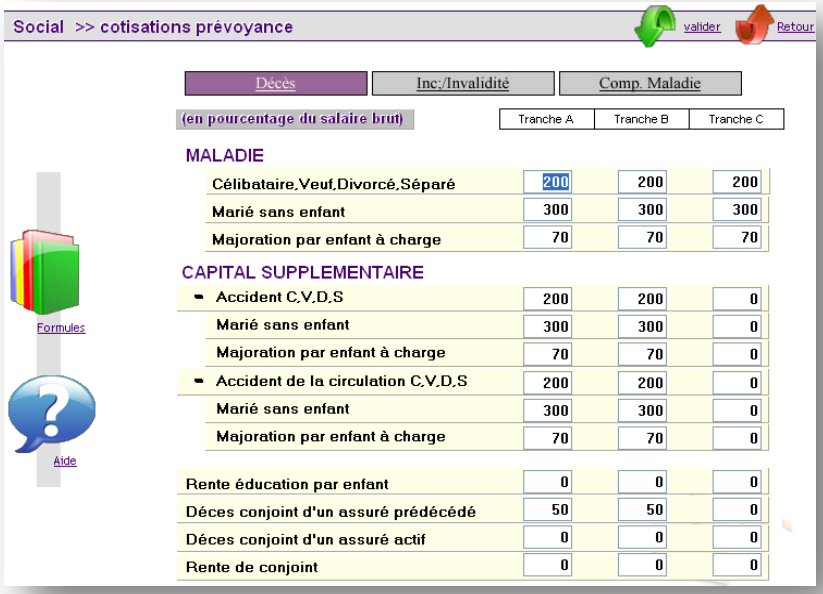

b) Prestations prévoyance

Suivant les conditions du contrat collectif précédemment saisi, les prestations décès et invalidité sont calculées par le logiciel et présentées par les écrans suivants :

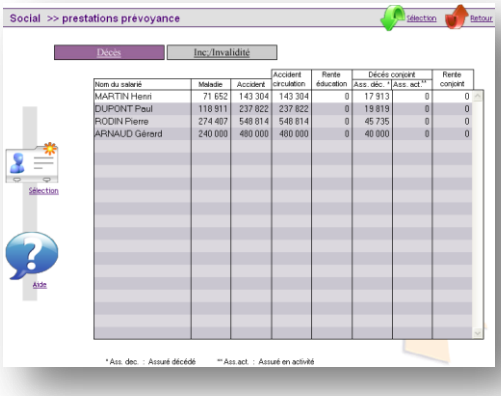

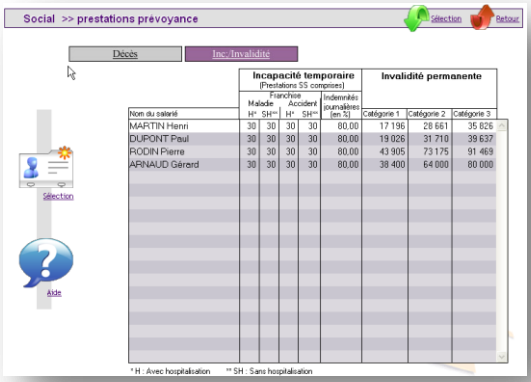

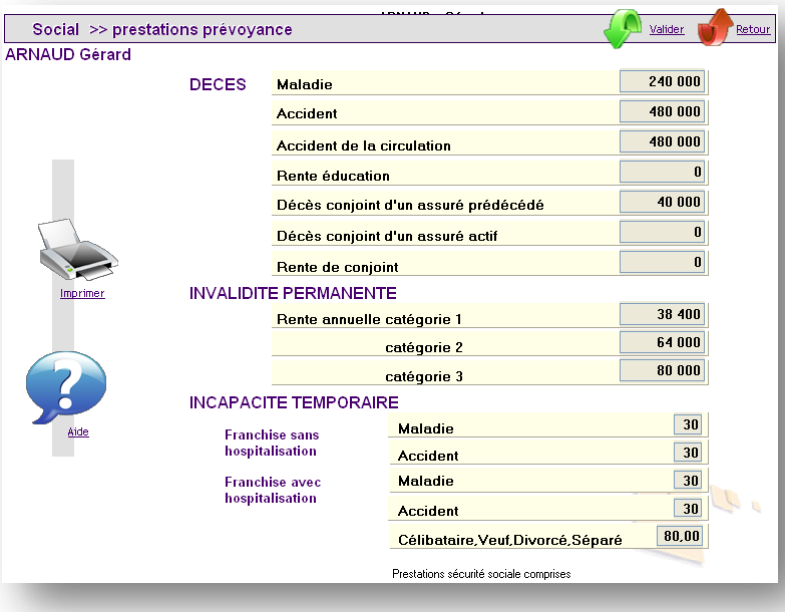

3- Etat des charges

c) Etat des charges annuelles

Le logiciel calcule les charges salariales et employeurs pour une année complète afin de dégager le net à payer et le net imposable.

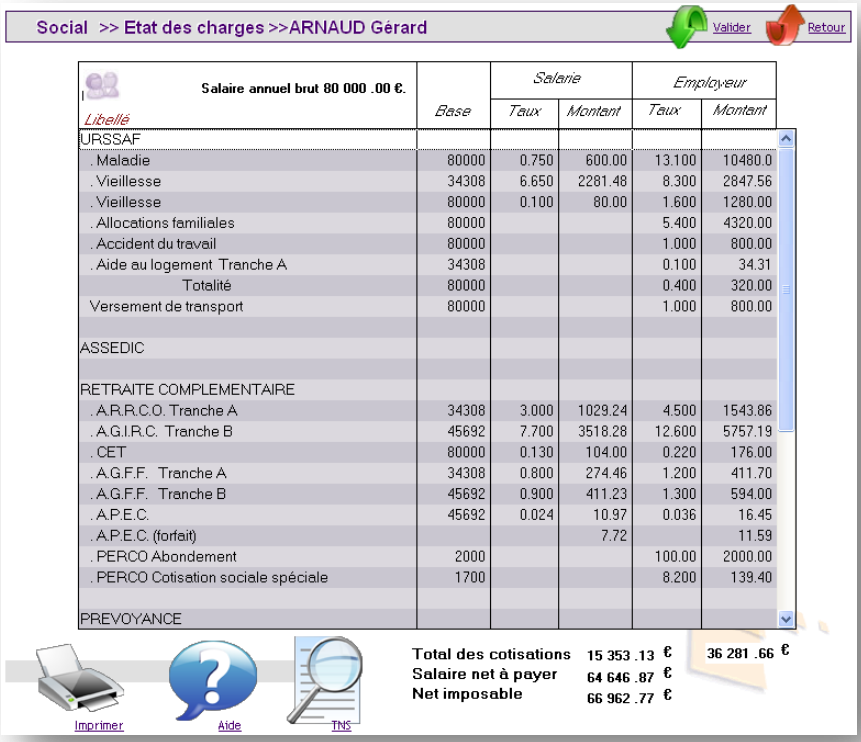

Libellé	Base	Salarie Taux	Salarie Montant	Employeur Taux	Employeur Montant
URSSAF					
. Maladie	80000	0.750	600.00	13.100	10480.0
. Vieillesse	34308	6.650	2281.48	8.300	2847.56
. Vieillesse	80000	0.100	80.00	1.600	1280.00
. Allocations familiales	80000			5.400	4320.00
. Accident du travail	80000			1.000	800.00
. Aide au logement Tranche A	34308			0.100	34.31
Totalité	80000			0.400	320.00
Versement de transport	80000			1.000	800.00
ASSEDIC					
RETRAITE COMPLEMENTAIRE					
. A.R.R.C.O. Tranche A	34308	3.000	1029.24	4.500	1543.86
. A.G.I.R.C. Tranche B	45692	7.700	3518.28	12.600	5757.19
. CET	80000	0.130	104.00	0.220	176.00
. A.G.F.F. Tranche A	34308	0.800	274.46	1.200	411.70
. A.G.F.F. Tranche B	45692	0.900	411.23	1.300	594.00
. A.P.E.C.	45692	0.024	10.97	0.036	16.45
. A.P.E.C. (forfait)			7.72		11.59
. PERCO Abondement	2000			100.00	2000.00
. PERCO Cotisation sociale spéciale	1700			8.200	139.40
PREVOYANCE					

NB : Les cadres dirigeants ne cotisant pas aux ASSEDIC et ne bénéficiant donc pas de prestations chômage, le logiciel met en évidence les cotisations qui sont ainsi évitées.

d) Marges disponibles

Le Logiciel calcule l'ensemble des marges fiscales et sociales disponibles. Les montants négatifs signifient qu'il y a dépassement.

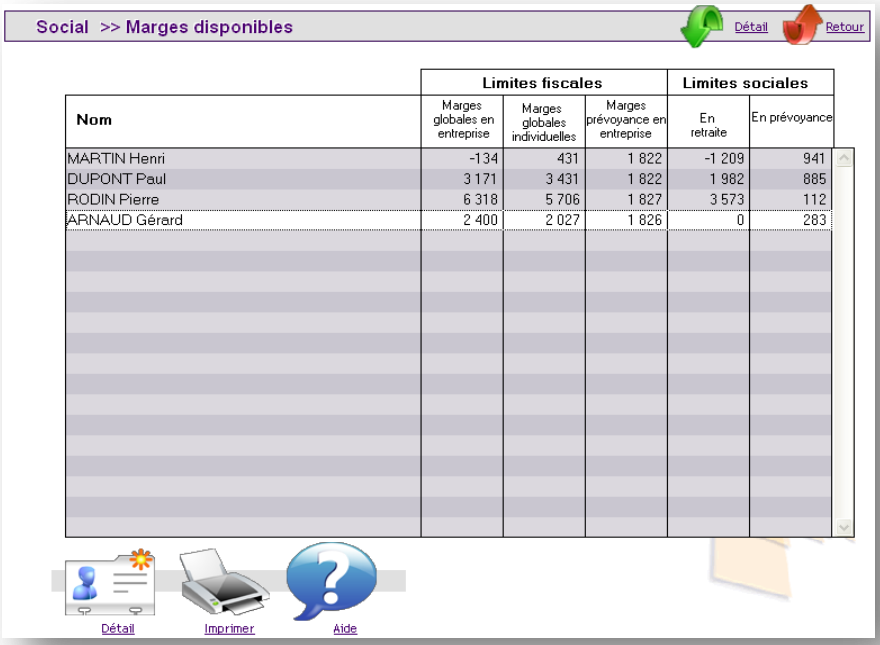

Nom	Limites fiscales			Limites sociales	
	Marges globales en entreprise	Marges globales individuelles	Marges prévoyance en entreprise	En retraite	En prévoyance
MARTIN Henri	-134	431	1 822	-1 209	941
DUPONT Paul	3 171	3 431	1 822	1 982	885
RODIN Pierre	6 318	5 706	1 827	3 573	112
ARNAUD Gérard	2 400	2 027	1 826	0	283

Il est possible pour chaque salarié en cliquant sur « **détails** » de visualiser ces calculs détaillés.

H- LES SIMULATIONS

Le logiciel réalise deux types de simulations :

- Transformation de statut salarié en TNS
- Optimisation salaire/dividendes

1- Transformation de statut salarié en TNS

Avant 1994 et l'instauration de la loi Madelin, nombre de gérants de SARL avaient opté pour la gérance minoritaire afin de bénéficier des avantages sociaux des salariés cadres. Aujourd'hui, le coût des charges générées par ce régime incite beaucoup de gérants minoritaires à revenir en arrière pour des raisons d'économie. Toutefois, la question se pose de savoir s'il est possible, avec un statut de majoritaire, d'obtenir des garanties sociales équivalentes à celles d'un salarié cadre?

L'objet de ce module est précisément de répondre à cette interrogation.

Dans un premier temps, le logiciel chiffre la différence de charges entre les deux statuts. Simultanément, les carences des régimes de retraite et de prévoyance des TNS sont quantifiées.

Dans un second temps, il convient de calculer, annuellement et jusqu'à l'âge de la retraite du gérant candidat à la gérance majoritaire, le montant à investir en principe grâce aux contrats Madelin afin que celui-ci se retrouve avec les mêmes prestations que s'il conservait son statut de salarié cadre.

C'est ce que réalise le logiciel, après paramétrage, par l'utilisateur, des solutions préconisées. Un écran récapitulatif, année après année, et jusqu'à l'âge de la retraite, permet de visualiser l'économie, malgré le surcoût de cotisations engendré par le changement de statut. Généralement, on constate une économie substantielle pour l'entreprise.

Bien entendu, cette économie se retrouve dans le résultat de l'entreprise. Le gérant peut toutefois décider de mettre en réserve, de majorer ses garanties retraite et/ou prévoyance, de s'attribuer des dividendes, mettre en place un PEE, un PERCO …

a) Calcul des écarts de prestations entre les statuts Salarié/TNS

Dans un premier temps, pour le passage du statut de salarié à celui de TNS, le logiciel détermine les écarts de prestations en terme de Retraite et Prévoyance.

Nous conseillons de saisir dans la zone « **complément de retraite que vous souhaitez garantir** » et dans « **complément souhaité** » pour la prévoyance, les mêmes montants que ceux affichés dans la colonne « écart ». Ceci dans le but d'obtenir les mêmes niveaux de prestation Retraite et Prévoyance qu'en qualité de salarié.

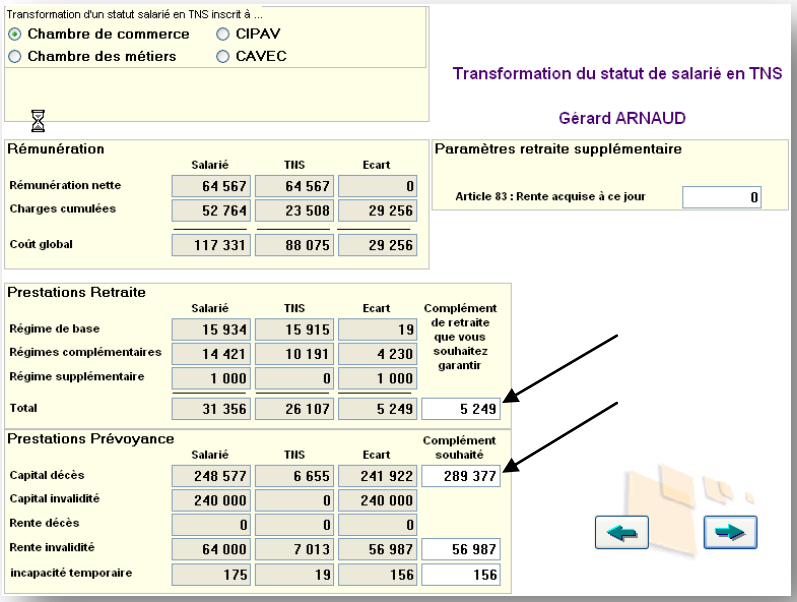

Dans un second temps, vous pourrez moduler les prestations en fonction des disponibilités de trésorerie dont bénéficie l'entreprise.

Celles-ci sont calculées dans le troisième écran ci-après.

b) Paramètres de l'études

1) Paramétrage du complément retraite

Saisir les paramètres des contrats proposés au client.

Le bouton « **Evolution** » permet de visualiser les écarts entre un contrat à taux technique supérieur à zéro (1,5%) dans l'exemple ci–dessus et un contrat à taux technique nul (0%).

Le bouton « **Compte** » affiche l'évolution du contrat avant sa transformation en rente viagère (phase d'épargne)

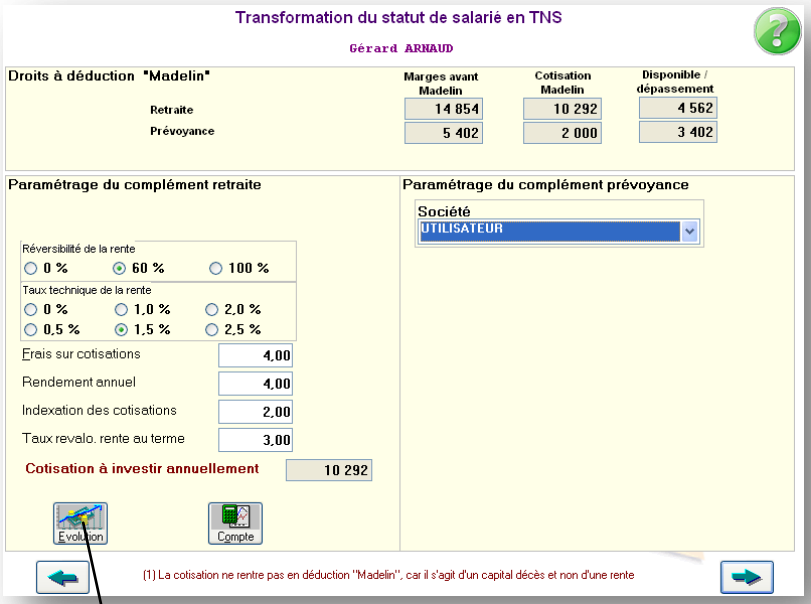

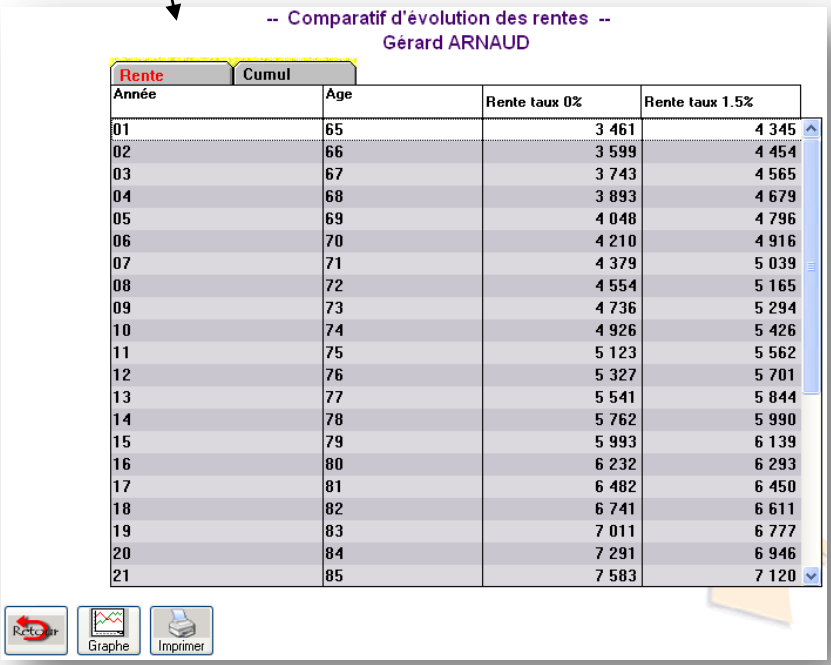

Année	Age	Rente taux 0%	Rente taux 1.5%
01	65	3 461	4 345
02	66	3 599	4 454
03	67	3 743	4 565
04	68	3 893	4 679
05	69	4 048	4 796
06	70	4 210	4 916
07	71	4 379	5 039
08	72	4 554	5 165
09	73	4 736	5 294
10	74	4 926	5 426
11	75	5 123	5 562
12	76	5 327	5 701
13	77	5 541	5 844
14	78	5 762	5 990
15	79	5 993	6 139
16	80	6 232	6 293
17	81	6 482	6 450
18	82	6 741	6 611
19	83	7 011	6 777
20	84	7 291	6 946
21	85	7 583	7 120

2) Paramétrage du complément prévoyance

Le choix de la société permet la sélection entre :

- FVI STANDARD
- UTILISATEUR

2-1 FVI STANDARD

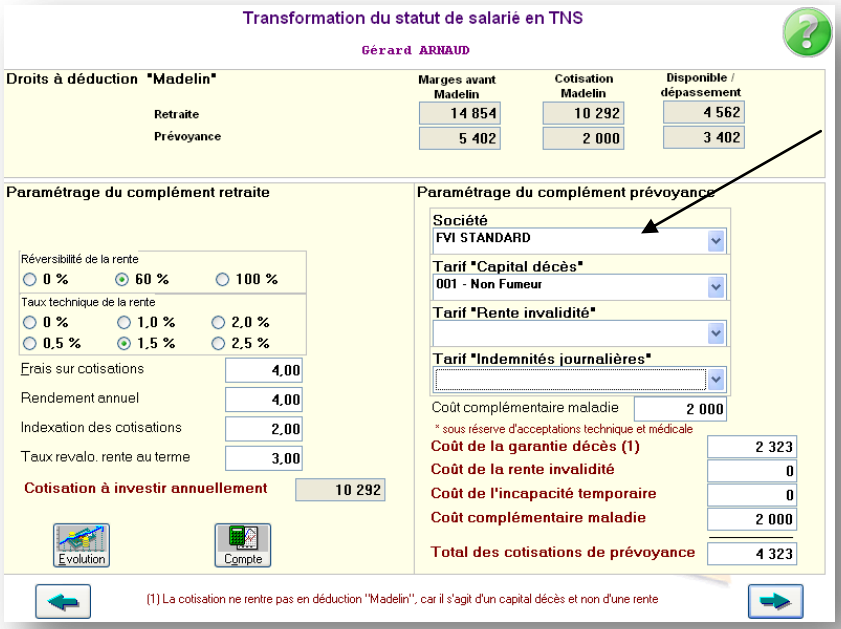

FVI STANDARD permet de chiffrer le montant des cotisations selon un tarif élaboré par nos soins à partir des tarifs de dix-sept compagnies d'assurances et conforme à la tendance du marché.

Le tarif capital décès offre deux options :

-Fumeur
-Non fumeur

Le tarif rente invalidité propose trois options liées au degré de risque : de la moins risqué à la pus risquée. Ainsi la « **classe 1** » correspond à une profession peu risqué, sédentaire et la « **classe 3** » correspond à une profession à risque.

Le tarif des Indemnités Journalières est organisé autour des franchises avec ou sans hospitalisation. Les franchises retenues sont de 3 ; 30 ou 90 jours.

Le coût de la complémentaire maladie est en libre saisie.

2-2 UTILISATEUR

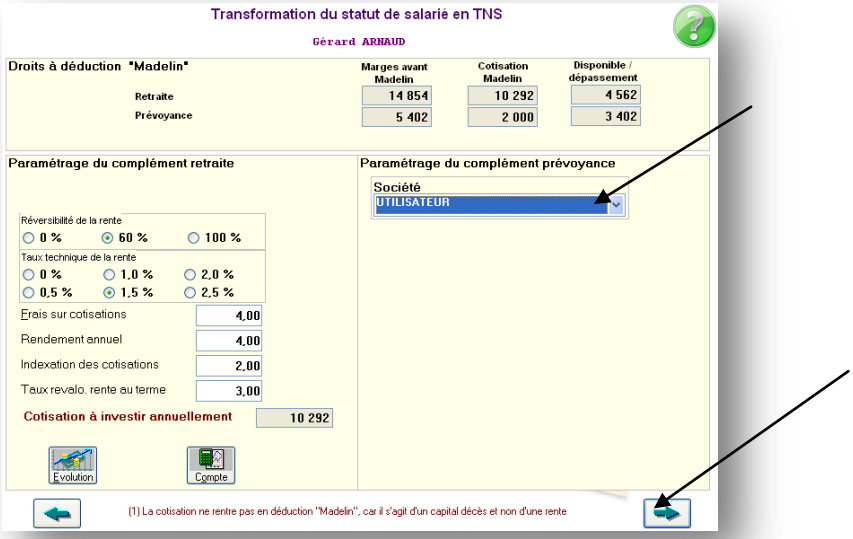

Si la société sélectionnée est UTILISATEUR, il conviendra de saisir les montants de cotisations (capital décès, rente invalidité, incapacité temporaire, maladie) sur l'écran suivant :

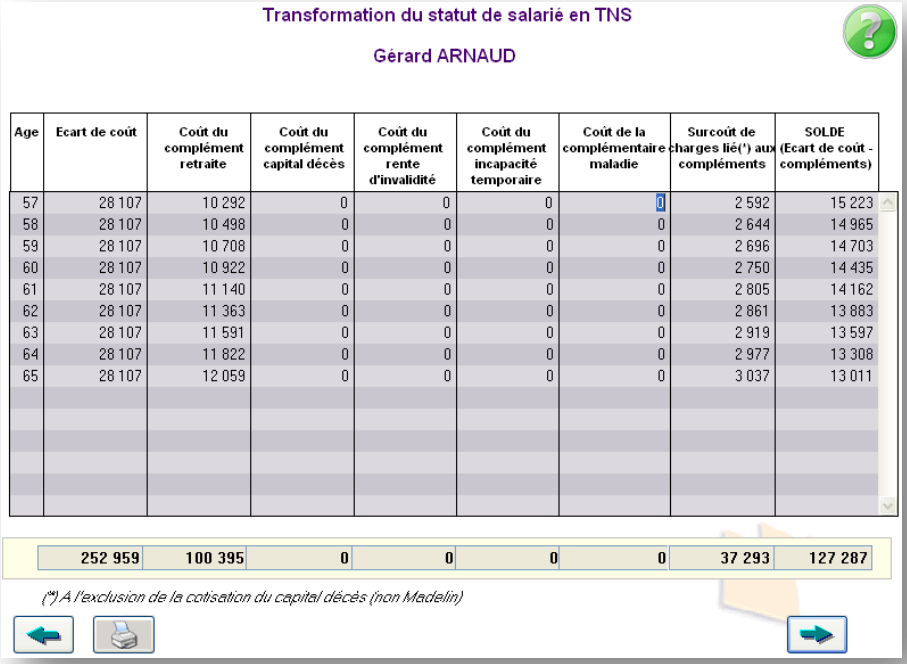

Transformation du statut de salarié en TNS

Gérard ARNAUD

Age	Ecart de coût	Coût du complément retraite	Coût du complément capital décès	Coût du complément rente d'invalidité	Coût du complément incapacité temporaire	Coût de la complémentaire maladie	Surcoût de charges lié(*) aux compléments	SOLDE (Ecart de coût - compléments)
57	28 107	10 292	0	0	0	0	2 592	15 223
58	28 107	10 498	0	0	0	0	2 644	14 965
59	28 107	10 708	0	0	0	0	2 696	14 703
60	28 107	10 922	0	0	0	0	2 750	14 435
61	28 107	11 140	0	0	0	0	2 805	14 162
62	28 107	11 363	0	0	0	0	2 861	13 883
63	28 107	11 591	0	0	0	0	2 919	13 597
64	28 107	11 822	0	0	0	0	2 977	13 308
65	28 107	12 059	0	0	0	0	3 037	13 011
	252 959	100 395	0	0	0	0	37 293	127 287

(*) A l'exclusion de la cotisation du capital décès (non Madelin)

Le surcoût de charges est dû aux cotisations Madelin qui génèrent elles-mêmes des cotisations supplémentaires obligatoires ; à l'exception de la cotisation décès qui permet d'obtenir un capital.

2- Optimisation Salaire/Dividendes

Les dirigeants s'interrogent souvent sur l'affectation des bénéfices de leur entreprise. Ont-ils intérêt à augmenter leur rémunération (prime) ou est-il plus judicieux de s'octroyer des dividendes ?

L'objet de ce logiciel est d'essayer d'apporter une réponse à cette problématique.

PEE et PERCO sont volontairement écartés de la simulation, bien qu'ils soient les meilleurs outils d'optimisation, car ils sont ouverts à l'ensemble des salariés et favorisent la dilution en opposition avec l'exigence d'optimisation personnelle du dirigeant.

Il en va de même pour le régime supplémentaire codifié à l'article 83 du CGI pour deux raisons :

- Le régime s'adressant à une catégorie objective de personnel, on retrouve le phénomène de dilution à l'instar des PEE et PERCO
- Les limites fiscales et sociales sont rapidement atteintes surtout lorsque l'abondement PERCO absorbe déjà 5 324 € ! (2009)

Néanmoins, les articles 83 existants sont bien pris en compte par le logiciel.

Toute augmentation ou diminution de salaire a nécessairement une incidence sur les prestations de retraite ou de prévoyance, aussi bien que l'optimisation soit d'abord financière. Ces conséquences et éventuellement leur financement, sont pris en compte par le logiciel.

Attention : pour les gérants majoritaires, la simulation Optimisation de la rémunération ne prend en compte que le contrat Madelin actuellement en cours.

La présente étude est réservée aux dirigeants dont la rémunération est supérieure au plafond de la Sécurité Sociale.

Un clic sur la simulation « **Optimisation de la rémunération** » permet l'affichage de la liste des associés ou celle des gérants majoritaires suivant la sélection initiale.

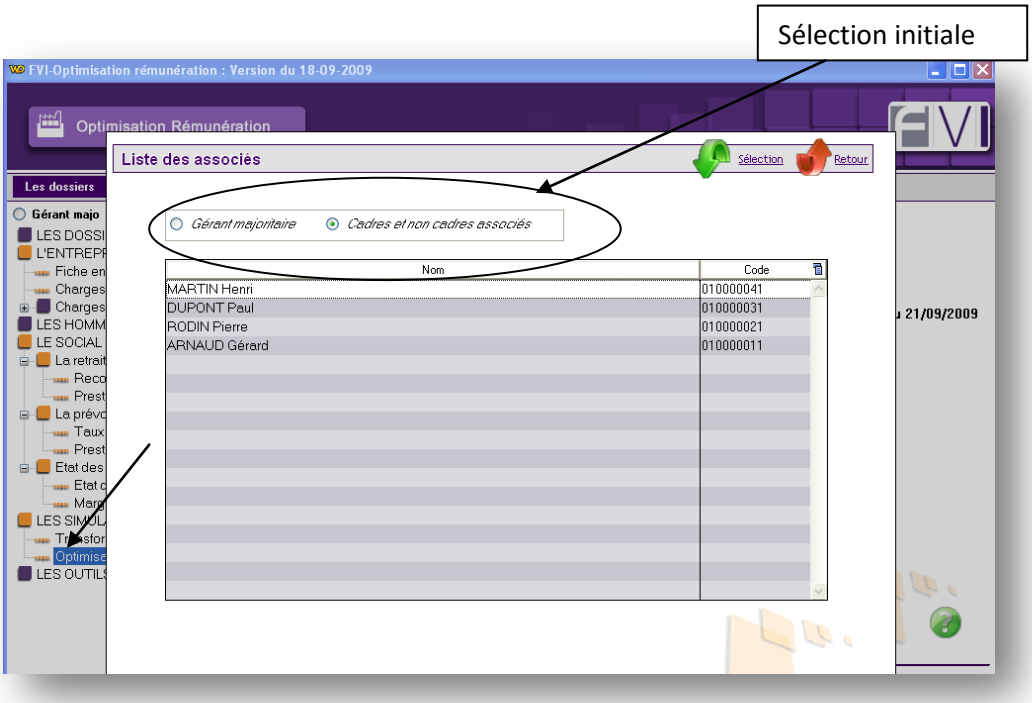

Double cliquez sur le **gérant /associé** ou cadre pour lequel vous voulez réaliser une étude simulatrice.

Ce qui aura pour conséquence d'ouvrir l'écran suivant :

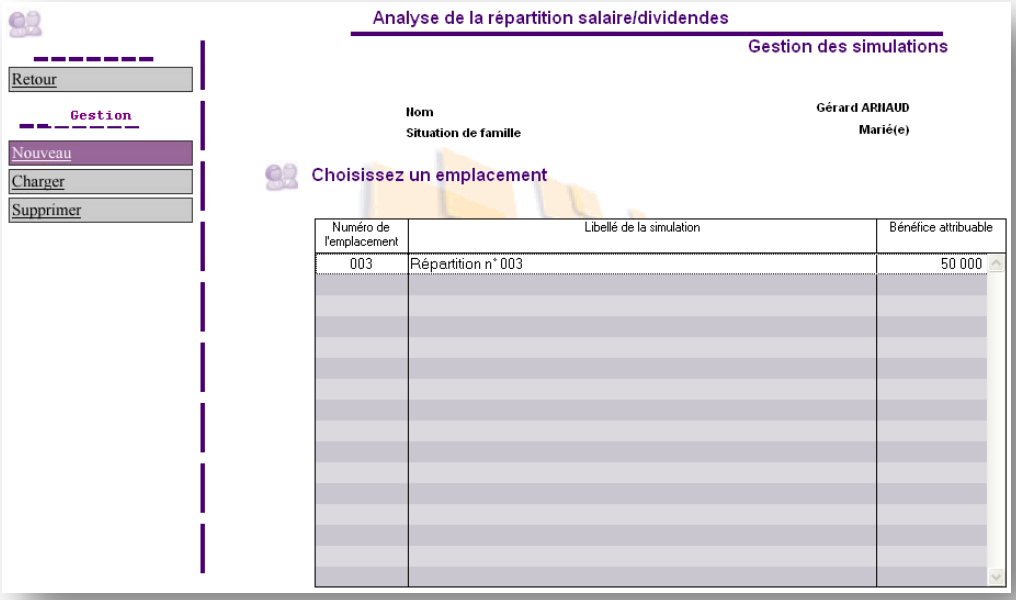

Cliquez sur « **Nouveau** » pour faire une nouvelle étude et **« Charger** » pour récupérer et revoir une étude existante.

Pour selectionner un dirigeant qui se trouve dans la liste des salariés cadres, le logiciel récupére :

- La situation de famille
- Le salaire brut

« **Supprimer** » pour détruire une simulation existante.

Commence alors le parametrage :

a) Parametrage :

-Assurance-vie
-Tarifs prvoyance
-Artcle 83, s'il existe déjà un contrat

Il suffit de saisir les pourcentages souhaités.
Les tarifs FVI Standard correspond à un tarif moyen effectué selon les tarifs de dix-sept sociétés de prévoyance.

b) Paramètres de l'étude

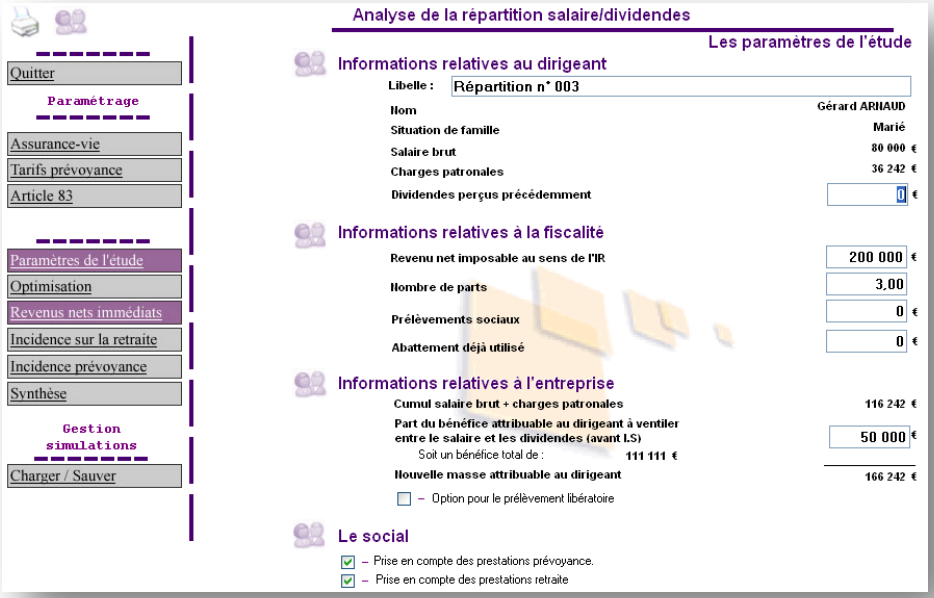

Au niveau du paramétrage de la simulation, vous aurez à saisir :

1) Les informations relatives au dirigeant

Dividendes perçus précédemment : C'est le dividende déjà perçu au sein de l'entreprise.

2) Les informations relatives à la fiscalité

Revenu net imposable au sens de l'IR : C'est le revenu imposable du foyer fiscal.

Le nombre de parts : par rapport au foyer fiscal

Les prélèvements sociaux

L'abattement déjà utilisé : il s'agit de l'abattement général octroyé en cas de plus-value sur les valeurs mobilières (**1 525 €** pour les célibataires, veufs ou époux soumis à imposition commune et de **3 050 €** pour les couples mariés ou pacsés soumis à imposition commune) à inscrire lorsque l'option pour le prélèvement libératoire n'est pas sélectionnée.

La simulation peut donc être réalisée par option pour le prélèvement libératoire ou le droit commun.

La présentation qui suit porte sur un dirigeant salarié mais elle est transposable au gérant majoritaire.

3) Les informations relatives à l'entreprise

C'est le coût de revient du salarié. **Ce sont les charges patronales (cumul charges brutes) + salaire brut**
Part du bénéfice attribuable au dirigeant à ventiler entre le salaire et les dividendes : Le logiciel calcule, en fonction de la participation détenue par le chef d'entreprise, le **bénéfice total** attribuable à l'ensemble des associés.

Si le chef d'entreprise détient 40 % des titres de l'entreprise, lorsqu'on lui attribue 100 000 €, le logiciel considère que la totalité du bénéfice distribuable est de :

40 % ⟶ 100 000 €

100 % ⟶ 250 000 €

Nous partons du principe que les dividendes versés sont proportionnels à la participation détenue.

Ce que vous saisissez, c'est la part du dirigeant/associé et le logiciel calcule le bénéfice distribuable global.

4) Le social :

Les calculs des garanties de prévoyance sont pris en compte lorsque l'option est cochée. Dans le cas contraire l'optimisation sera réalisée en considérant que le chef d'entreprise ne souhaite pas de garanties complémentaires.

Il en va de même pour les prestations retraites ou pour les prestations Madelin.

Attention : Ne pas oublier qu'avant de lancer les calculs d'optimisation, il convient de paramétrer les rubriques relatives : Assurance-vie, tarifs prévoyance et article 83 s'il en existe un au sein de l'entreprise.

Ce paramétrage est inutile si les prestations prévoyances et retraites n'ont pas été retenues.

c) L'optimisation

Se fait selon le schéma suivant :
On commence par une augmentation du salaire égale au montant des dividendes que le chef d'entreprise pourrait percevoir. Par la suite, ce montant est diminué de 5 % par an jusqu'à obtenir un salaire nul.

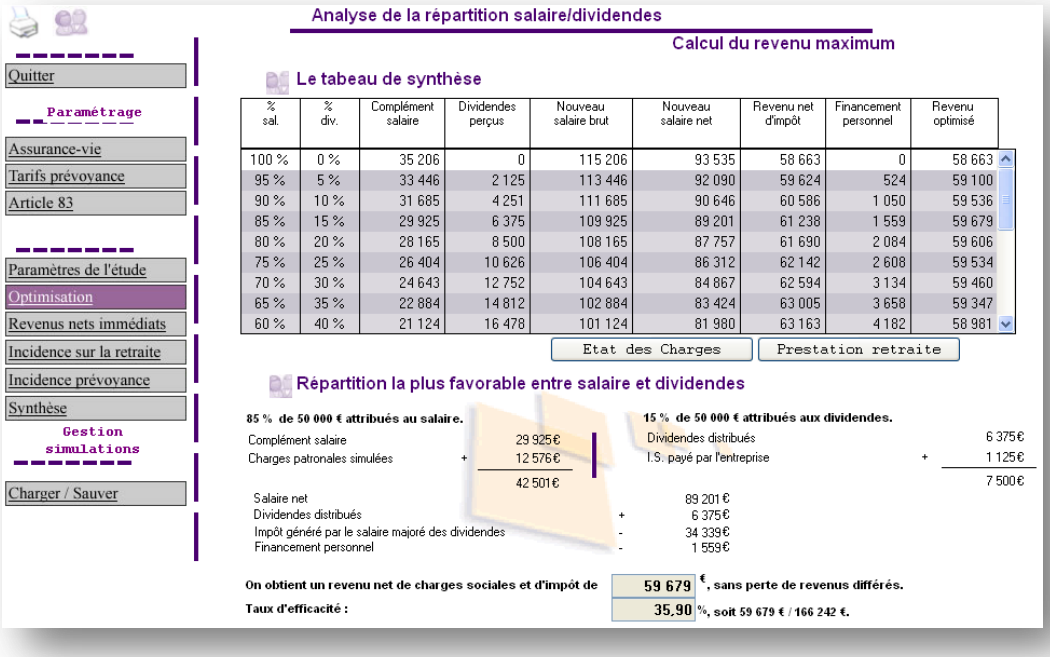

% sal.	% div.	Complément salaire	Dividendes perçus	Nouveau salaire brut	Nouveau salaire net	Revenu net d'impôt	Financement personnel	Revenu optimisé
100 %	0 %	35 206	0	115 206	93 535	58 663	0	58 663
95 %	5 %	33 446	2 125	113 446	92 090	59 624	524	59 100
90 %	10 %	31 685	4 251	111 685	90 646	60 586	1 050	59 536
85 %	15 %	29 925	6 375	109 925	89 201	61 238	1 559	59 679
80 %	20 %	28 165	8 500	108 165	87 757	61 690	2 084	59 606
75 %	25 %	26 404	10 626	106 404	86 312	62 142	2 608	59 534
70 %	30 %	24 643	12 752	104 643	84 867	62 594	3 134	59 460
65 %	35 %	22 884	14 812	102 884	83 424	63 005	3 658	59 347
60 %	40 %	21 124	16 478	101 124	81 980	63 163	4 182	58 981

Parallèlement, au complément de salaire de la première année, correspond un dividende nul. Celui-ci augmente de 5 % par an jusqu'à atteindre 100 %.
Bien entendu, pour chacune de ces lignes simulées, le logiciel récupère le nouveau salaire brut, le nouveau salaire net après calcul des charges et le nouvel IR.

A mesure que le montant mis en salaire diminue et que les dividendes augmentent, le logiciel affiche immédiatement la solution la plus favorable pour l'intéressé en répartissant le montant de l'augmentation de salaire et du dividende diminué de l'IS.

La colonne « **financement personnel** » correspond à l'investissement individuel nécessaire pour obtenir les mêmes prestations retraite/prévoyance que si on avait apporté la totalité en complément de salaire.

De plus le logiciel calcule le taux d'efficacité obtenu par le rapport :

$$\frac{\text{Revenu net de charge et d'impôt}}{\text{Cout de revient global*}}$$

**Nouvelle masse attribuée au dirigeant*

d) Les revenus nets immédiats

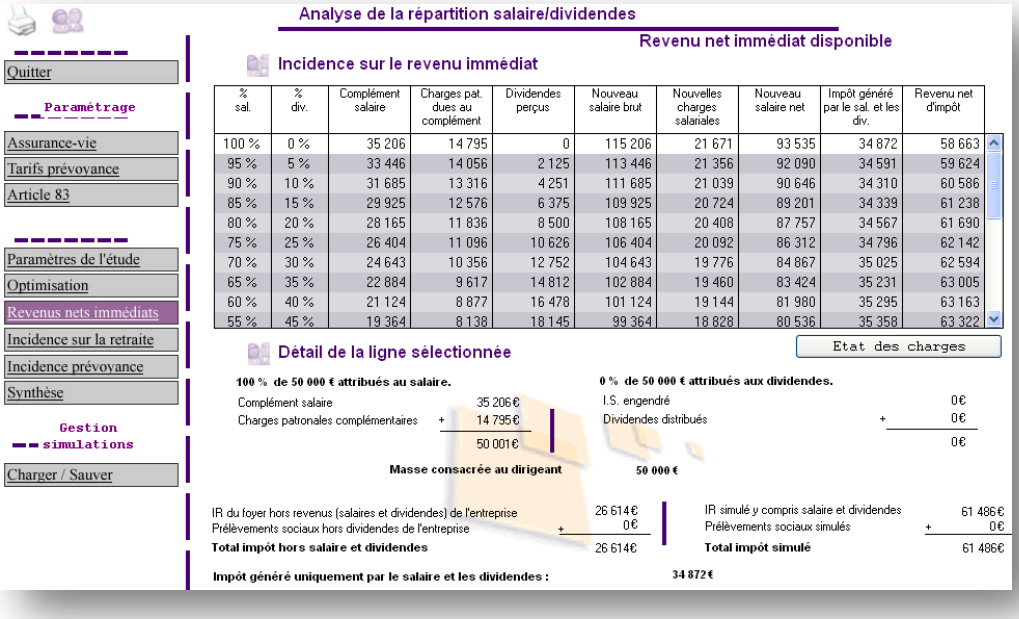

% sal.	% div.	Complément salaire	Charges pat. dues au complément	Dividendes perçus	Nouveau salaire brut	Nouvelles charges salariales	Nouveau salaire net	Impôt généré par le sal. et les div.	Revenu net d'impôt
100 %	0 %	35 206	14 795	0	115 206	21 671	93 535	34 872	58 663
95 %	5 %	33 446	14 056	2 125	113 446	21 356	92 090	34 591	59 624
90 %	10 %	31 685	13 316	4 251	111 685	21 039	90 646	34 310	60 586
85 %	15 %	29 925	12 576	6 375	109 925	20 724	89 201	34 339	61 238
80 %	20 %	28 165	11 836	8 500	108 165	20 408	87 757	34 567	61 690
75 %	25 %	26 404	11 096	10 626	106 404	20 092	86 312	34 796	62 142
70 %	30 %	24 643	10 356	12 752	104 643	19 776	84 867	35 025	62 594
65 %	35 %	22 884	9 617	14 812	102 884	19 460	83 424	35 231	63 005
60 %	40 %	21 124	8 877	16 478	101 124	19 144	81 980	35 295	63 163
55 %	45 %	19 364	8 138	18 145	99 364	18 828	80 536	35 358	63 322

Cet écran privilégie les revenus nets immédiats au détriment des prestations retraite et prévoyance. Généralement, le constat est rapide et il correspond à une prise totale de dividendes.

e) Incidence sur la retraite

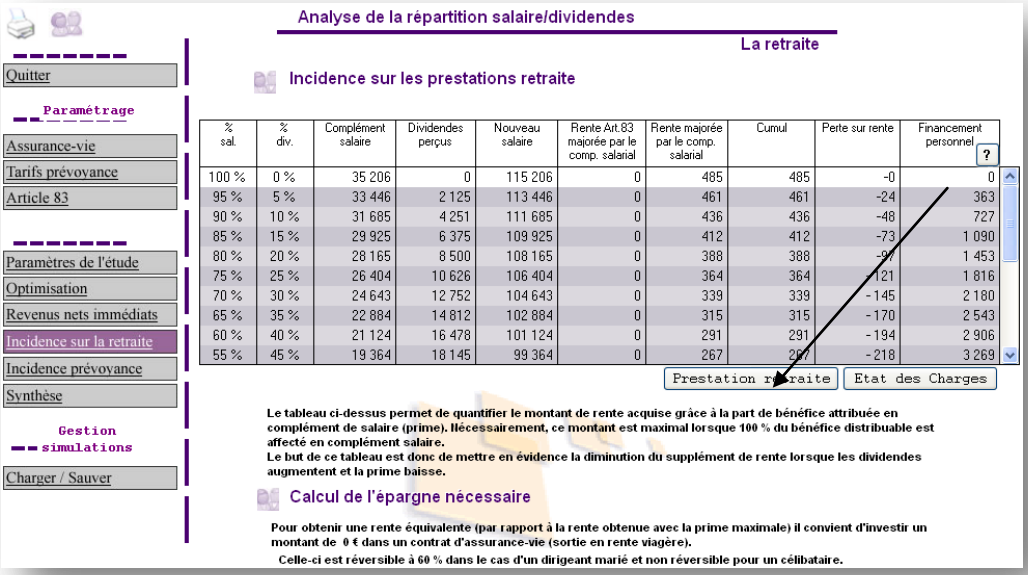

% sal.	% div.	Complément salaire	Dividendes perçus	Nouveau salaire	Rente Art.83 majorée par le comp. salarial	Rente majorée par le comp. salarial	Cumul	Perte sur rente	Financement personnel
100 %	0 %	35 206	0	115 206	0	485	485	-0	0
95 %	5 %	33 446	2 125	113 446	0	461	461	-24	363
90 %	10 %	31 685	4 251	111 685	0	436	436	-48	727
85 %	15 %	29 925	6 375	109 925	0	412	412	-73	1 090
80 %	20 %	28 165	8 500	108 165	0	388	388	-97	1 453
75 %	25 %	26 404	10 626	106 404	0	364	364	-121	1 816
70 %	30 %	24 643	12 752	104 643	0	339	339	-145	2 180
65 %	35 %	22 884	14 812	102 884	0	315	315	-170	2 543
60 %	40 %	21 124	16 478	101 124	0	291	291	-194	2 906
55 %	45 %	19 364	18 145	99 364	0	267	267	-218	3 269

Le tableau ci-dessus permet de quantifier le montant de rente acquise grâce à la part de bénéfice attribuée en complément de salaire (prime) ou de rémunération. Nécessairement, ce montant est maximum lorsque la totalité du bénéfice distribuable est affecté en complément de salaire ou de rémunération.

L'objet de ce tableau est donc de mettre en évidence la diminution du supplément de rente lorsque les dividendes augmentent et la prime (ou rémunération) baisse.

Il est possible de visualiser l' «**Etat des charges** » annuelles ou les « **Prestations Retraite** » par simple clic sur le bouton correspondant.

Le logiciel calcule le montant de rente supplémentaire acquise grâce au complément de salaire. Bien entendu, cette rente diminue au fur et à mesure que la part de dividendes augmente.

Grace au paramétrage assurance-vie et/ou article 83 réalisé en amont, le logiciel calcule l'investissement nécessaire pour obtenir une rente maximale.

f) Incidence sur la prévoyance

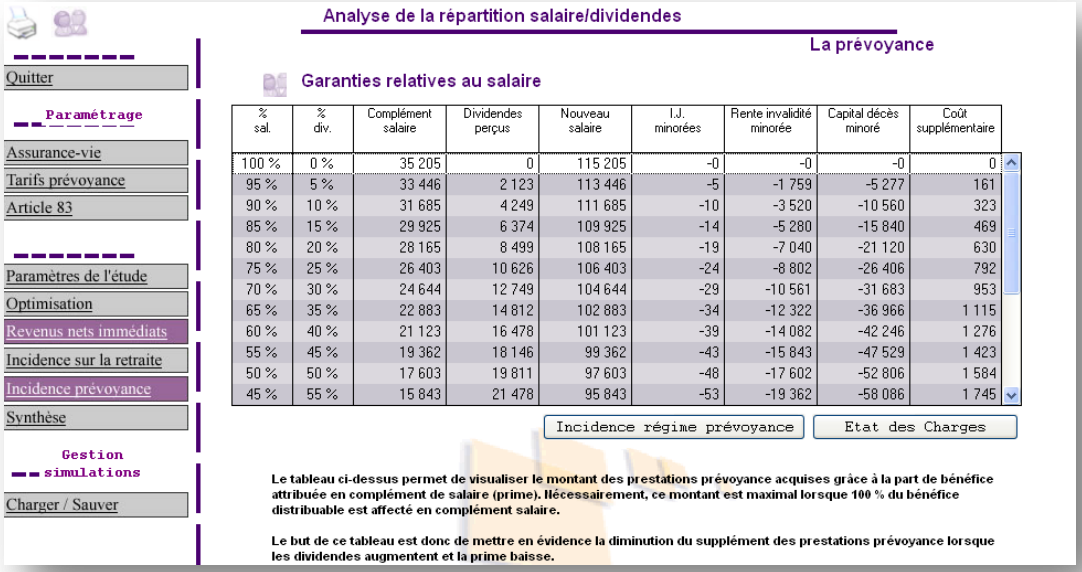

% sal.	% div.	Complément salaire	Dividendes perçus	Nouveau salaire	I.J. minorées	Rente invalidité minorée	Capital décès minoré	Coût supplémentaire
100 %	0 %	35 205	0	115 205	-0	-0	-0	0
95 %	5 %	33 446	2 123	113 446	-5	-1 759	-5 277	161
90 %	10 %	31 685	4 249	111 685	-10	-3 520	-10 560	323
85 %	15 %	29 925	6 374	109 925	-14	-5 280	-15 840	469
80 %	20 %	28 165	8 499	108 165	-19	-7 040	-21 120	630
75 %	25 %	26 403	10 626	106 403	-24	-8 802	-26 406	792
70 %	30 %	24 644	12 749	104 644	-29	-10 561	-31 683	953
65 %	35 %	22 883	14 812	102 883	-34	-12 322	-36 966	1 115
60 %	40 %	21 123	16 478	101 123	-39	-14 082	-42 246	1 276
55 %	45 %	19 362	18 146	99 362	-43	-15 843	-47 529	1 423
50 %	50 %	17 603	19 811	97 603	-48	-17 602	-52 806	1 584
45 %	55 %	15 843	21 478	95 843	-53	-19 362	-58 086	1 745

Le tableau ci-dessus permet de visualiser le montant des prestations Prévoyance acquises grâce à la part du bénéfice attribuée en complément de rémunération, ce montant est maximal lorsque la totalité du bénéfice attribuable est affecté en complément de salaire.

Certains régimes de Prévoyance limitent les prestations aux plafonds AGIRC. Lorsque le complément de salaire implique un dépassement du plafond, il ne peut y avoir de prestations supplémentaires.

Comme pour les prestations Retraite, le logiciel détermine le montant personnel à investir pour obtenir les prestations maximales que l'on obtiendrait si la totalité des dividendes étaient ajoutée en complément de salaire.

g) Synthèse

Le tableau de Synthèse permet de visualiser par rapport à la « répartition optimisée » par le logiciel, les cas extrêmes : Tout en salaire–Tout en dividende.

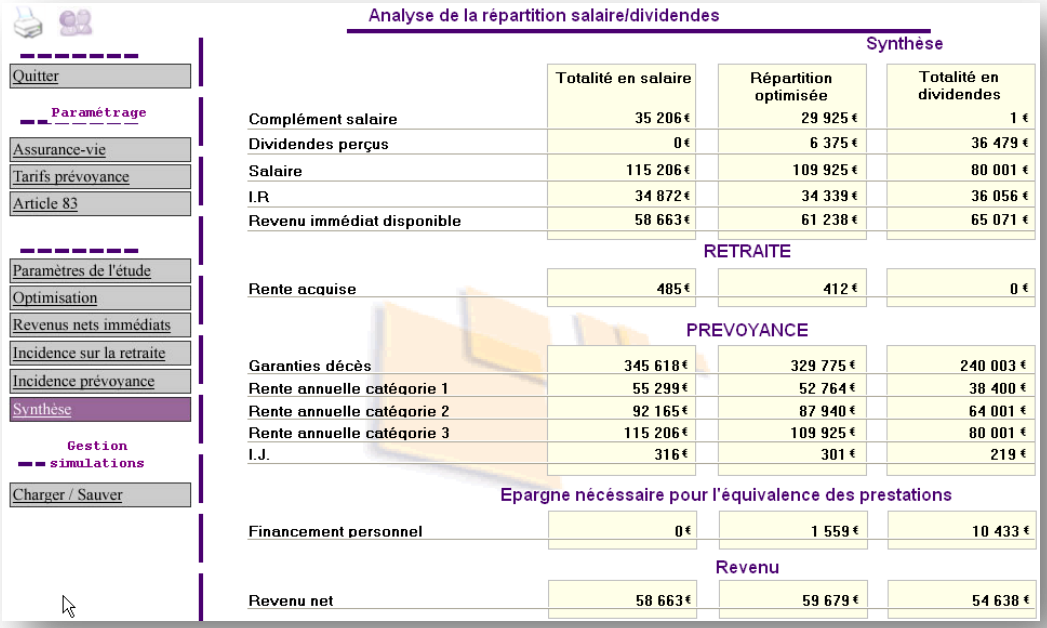

Analyse de la répartition salaire/dividendes

Synthèse

	Totalité en salaire	Répartition optimisée	Totalité en dividendes
Complément salaire	35 206 €	29 925 €	1 €
Dividendes perçus	0 €	6 375 €	36 479 €
Salaire	115 206 €	109 925 €	80 001 €
I.R	34 872 €	34 339 €	36 056 €
Revenu immédiat disponible	58 663 €	61 238 €	65 071 €
RETRAITE			
Rente acquise	485 €	412 €	0 €
PREVOYANCE			
Garanties décès	345 618 €	329 775 €	240 003 €
Rente annuelle catégorie 1	55 299 €	52 764 €	38 400 €
Rente annuelle catégorie 2	92 165 €	87 940 €	64 001 €
Rente annuelle catégorie 3	115 206 €	109 925 €	80 001 €
I.J.	316 €	301 €	219 €
Epargne nécessaire pour l'équivalence des prestations			
Financement personnel	0 €	1 559 €	10 433 €
Revenu			
Revenu net	58 663 €	59 679 €	54 638 €

Le montant de la rente maximale acquise est nécessairement celle obtenue lorsque la totalité des dividendes est affectée en salaire. Il en va de même en Prévoyance.

Cependant, la « répartition optimisée » démontre que, malgré le coût du financement personnel pour obtenir des garanties équivalentes, le revenu net est plus élevé : revenu maximum pour des prestations maximales.

F- LES OUTILS

3- Les utilitaires

a) Les sauvegardes

Les sauvegardes doivent se pratiquer pour vous prémunir contre tous les problèmes que l'on peut rencontrer sur un ordinateur. Ce sont principalement les virus et les pannes.

Les sauvegardes s'effectuent en transférant l'ensemble de vos fichiers (donc de vos clients) sur tous les supports de données existant du marché (CD-ROM, DVD Rom, clé USB…). Elles sont le seul recours en cas de perte de clients ou de fichiers, ou de problèmes matériels (ordinateur en panne ou volé, virus, disque dur perdu, …). Une sauvegarde nécessite seulement quelques minutes.

Il existe des logiciels sur le marché effectuant des sauvegardes des données clients, si vous en possédez un et vous préférez l'utiliser de façon automatique, il est nécessaire de sauvegarder le répertoire « FIC01 » qui se trouve dans le dossier d'installation du logiciel qui est en général « FVIREP ».

Il est important de faire ces sauvegardes une fois par semaine ou plus si votre fréquence d'utilisation du logiciel est forte.

Pour vous prémunir contre les pertes de données, suivez nos conseils :

- Utiliser un support de données sain, c'est à dire : un CD-ROM devra être vierge, un DVD Rom devra être vierge, une clé USB devra être formatée.
- Tous ces supports restant assez fragiles, faites donc des sauvegardes sur des supports différents.
- Suivez bien les recommandations inscrites par les constructeurs sur les différents supports.
- Ne laissez pas vos supports de sauvegarde en un seul et même lieu.

Remarque :

FVI n'est pas responsable de la perte ou de la détérioration des informations contenues dans votre ordinateur.

Comment effectuer les sauvegardes

Pour lancer la sauvegarde, fermez le logiciel, puis allez dans « Démarrer », « Tous les programmes », « Force de Vente Informatique » afin de trouver les « Utilitaires » (un icône avec un couteau suisse). Vous trouverez un bouton « Sauvegarder ». Un assistant de sauvegarde s'ouvre, sélectionnez le support sur lequel vous voulez effectuer votre sauvegarde. Il est nécessaire de cliquer sur l'icône correspondant, vérifiez bien que dans la section « Sauvegarder dans », vous ayez bien un chemin correct de destination de la sauvegarde. Enfin, appuyez sur le bouton « Sauvegarder » et attendre le message « Sauvegarde réussie ! ». Un fichier **sauvefvi.zip** est crée, il contient tous les éléments pour une restauration.

Remarque :

Ne confondez pas la sauvegarde avec l'exportation :

- La sauvegarde transfère l'ensemble de votre base de données (tous vos clients).
- L'exportation extrait des informations client de votre base de données.

b) Les restaurations

La restauration est l'opération inverse de la sauvegarde. Elle permet de transférer des fichiers (précédemment sauvegardés) contenus sur les supports de sauvegarde, vers le disque dur de votre ordinateur. Avant toute restauration, vérifiez bien que cette opération soit nécessaire, car tous les travaux effectués après la dernière sauvegarde seront perdus.

Attention :

Cette opération n'est pas anodine, elle écrase les fichiers existants sur le disque dur et les remplace par les fichiers contenus sur le support de sauvegarde.

De ce fait, si un problème survient pendant la restauration (support détérioré principalement), les fichiers disposés sur le disque dur seront perdus. Pour cela, nous vous demandons d'avoir toujours à disposition plusieurs sauvegardes (au moins deux).

Conseil pour réussir une restauration :

- Il faut toujours une raison valable pour restaurer (perte de clients, changement de machine, problème matériel), ne faites pas une restauration «pour voir ».
- Faites toujours une sauvegarde (sur un nouveau support) avant d'effectuer la restauration.
- Ne faites pas une restauration pour ramener un dossier client contenu sur un support de sauvegarde.

Comment effectuer une restauration :

Pour lancer la restauration, fermez le logiciel, puis allez dans « Démarrer », « Tous les programmes », « Force de Vente Informatique » afin de trouver les « Utilitaires » (un icône avec un couteau suisse). Vous trouverez un bouton « Restaurer ». Un assistant de restauration s'ouvre, sélectionnez le support provenant duquel vos sauvegardes ont été effectuées. Si c'est la première fois que vous restaurez, allez dans la section « fichier sélectionné pour restauration » puis cliquez sur l'icône dossier suivi de trois petits points. Un sélecteur de fichier vous permettra de désigner le fichier « **sauvefvi.zip** ». Une fois sélectionné, vérifiez bien que dans la section « fichier sélectionné pour restauration », vous ayez bien un chemin correct de localisation du fichier. Enfin, appuyez sur le bouton restaurer et attendre le message « Restauration réussie ! »

c) Les réindexations

La réindexation est l'opération qui consiste à réactualiser la base de données, en cas de problème. Avant de lancer une réindexation de fichiers, effectuez impérativement une sauvegarde.

Comment effectuer une réindexation ?

Pour lancer la réindexation, fermez le logiciel, puis allez dans « Démarrer », « Tous les programmes », « Force de vente informatique » afin de trouver les « Utilitaires » (un icône avec un couteau suisse). Vous trouverez un bouton « Réindexer». Appuyez à nouveau sur le bouton bleu réindexer sans changer les paramètres par défaut pour cette opération, puis laissez-le travailler.

Seuls deux messages doivent apparaître dans la section :

Param : avertissement fichier sans clé

Repfic : avertissement fichier sans clé

Ces messages correspondent à un bon état de la base de données.

Si d'autres messages surviennent, il est important de contacter le service technique, afin de vérifier l'état de votre base de données.

Remarque

La durée de cette opération dépend directement de la taille de votre base de données. Le temps nécessaire ne doit pas excéder quelques minutes sur une machine actuelle.

d) Edition

Cette option située sur la fenêtre suivante, vous permet d'obtenir l'édition d'un dossier complet ou partiel en cochant par simple clic de la souris les éléments que vous souhaitez imprimer.

Pour imprimer le dossier, cliquez sur le bouton

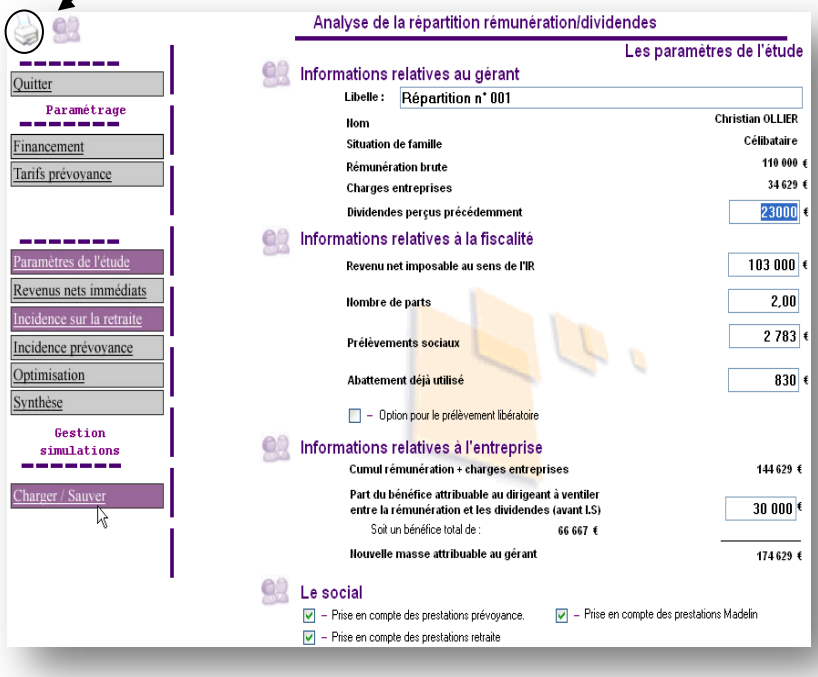

Cliquez sur « Suivant » pour avoir un aperçu de l'impression :

La barre d'outils située en haut à gauche de la page vous propose diverses options :

Vous permet de quitter la visualisation et vous renvoi sur la page d'accueil du logiciel.

Vous permet de paramétrer l'imprimante.

Vous permet d'exporter le dossier soit sous Word soit en PDF et/ou de l'enregistrer dans le format correspondant.

Vous permet d'envoyer le dossier sélectionné par mail.

Vous permet de numéroter les pages du dossier.

Le menu à gauche de la page vous propose également diverses options :

Vous permet d'afficher en pleine page, en page entière ou en plein écran. Vous pouvez également changer le thème de couleur des impressions.

Vous permet de garder en mémoire les derniers documents enregistrés. De cette façon, à chaque fois que vous reviendrez dans le logiciel, vous pourrez consulter les derniers dossiers enregistrés.

Vous permet de visualisez chaque page du dossier.

G-LES MISES A JOUR

Il est conseillé de faire une mise à jour au moins une fois par mois.

Remarque: La mise à jour nécessite la fermeture du logiciel et d'être connecté à internet.

Pour lancer les mises à jour, fermez le logiciel, puis allez dans « Démarrer », « Tous les programmes » ou « Toutes les applications », « FVI » afin de trouver les « centre de mise à jour » et « mise à jour par internet ».

Après avoir cliqué sur l'option, la mise à jour se lancera automatiquement. Il est à noter que votre pare-feu risque de réagir lors de la première actualisation vous indiquant que l'application FVIHTTP.EXE tente de se connecter à Internet. **Autorisez-l'accès.**

Retour sommaire général